

COMMUNE DE GÉNOS

Haute-Garonne (31)

CHARTRE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DES FRONTIGNES

P.L.U.

Plan local d'urbanisme

4.7

• RÉVISION

> Arrêté le : 27/10/2007

> Publié le :

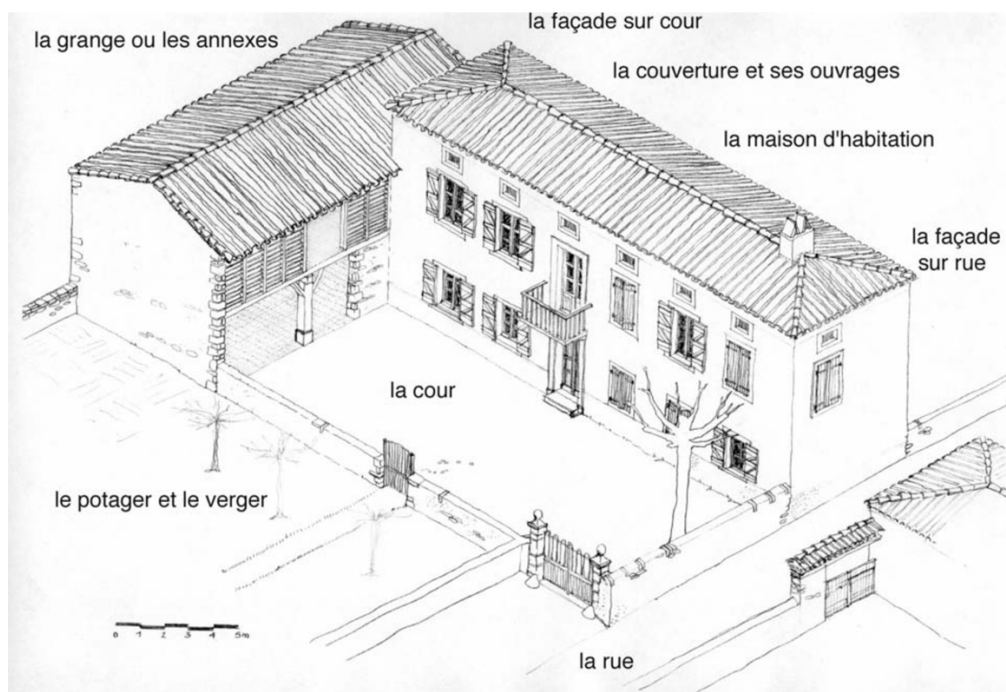
> Approuvé le :

• MODIFICATIONS

• VISA

> Date

> Signature de M. le Maire





Charte architecturale et paysagère des Frontignes

Maître d'ouvrage communauté de communes du Haut Comminges
Antichan, Frontignan, Galié, Mont-de-Galié, Génos, Lourde, Malvezie, Ore, Saint Pé d'Ardet

Etude co-financée par :



remerciements
aux élus des Frontignes pour leur accueil et leur investissement dans la
démarche
à la Communauté de Communes du Haut Comminges porteuse
administrative de l'étude
aux divers partenaires administratifs qui ont assisté la démarche à ses
différentes étapes.

introduction

- origine de la demande
- motif
- déroulement de l'étude
- phases de travail

1° partie : caractères et dynamiques des Frontignes

le bastion des Frontignes situation géographique

1 - 1 contexte : traits caractéristiques paysagers, urbains et architecturaux

le caractère du paysage

- un façonnage glaciaire
- des entités paysagères différentes
- une cohérence entre géographie et façonnage par les hommes
- l'organisation des villages dans le paysage s'appuie sur les auréoles agronomiques
- la découverte des Pyrénées, le tourisme, la route thermale
- conclusions :
 - le paysage des Frontignes aujourd'hui
 - les enjeux actuels à l'échelle du paysage

le caractère urbain

- forme structure et évolution par village
 - Antichan de Frontignes
 - Frontignan de Comminges
 - Galié
 - Génos
 - Malvézie
 - Lourde
 - Mont-de-Galié
 - Ore
 - Saint Pé d'Ardet
- permanence des enveloppes bâties traditionnelles et de leur contenu
 - un habitat groupé dense
 - une diversité de nature des espaces publics
- les enjeux urbains dans les Frontignes
 - insérer les formes contemporaine de l'extension pour éviter un brouillage du paysage et la disparition des enveloppes traditionnelles.

préserver le caractère des enveloppes traditionnelles.

Le caractère architectural

- un bâti traditionnel avec son art de bâtir attaché à une activité liée à la terre
- un bâti XIX° de grande qualité, avec ses annexes parcs ou jardins..
- un bâti récent plutôt banalisant
- le bâti à vocation agricole
- les enjeux sur le bâti
 - valoriser le bâti traditionnel en reconnaissant son art de bâtir
 - valoriser le bâti XIX° en reconnaissant son art de bâtir
 - insérer le bâti récent et neuf par la dimension urbaine

1 - 2 dynamiques et développement local

population : une stabilisation récente

logement : une part équivalente entre résidence secondaire et principale

construction : une évolution récente importante essentiellement appuyée sur le logement.

activité : agriculture et espaces naturels

Les 9 villages des Frontignes : une habitude de travail en commun

Les structures de développement intercommunale :

- Le canton de Barbazan et ses structures intercommunales
- La Communauté de Communes
- Le Pays de Comminges

1-3 conclusion : la place de la charte

valoriser le territoire en préservant ses qualités paysagères urbaines architecturales

- par une charte applicable à toute action liée à la transformation de ce territoire :

construction, modification, réhabilitation pour le bâti et son paysage proche de cour et de jardin

localisation des enveloppes susceptibles de recevoir des constructions nouvelles

délimitation des enveloppes denses contenant le bâti traditionnel

découpage parcellaire, plantations, création ou modification de voirie, exhaussement de sol...
intervention sur l'espace public : valorisation, installation de mobilier....

- par des actions correctives ou incitatives qui ont pour objet d'accompagner la charte.

Mise en place de document d'urbanisme

....

2° partie : les recommandations de la charte architecturale et paysagère

2 -1 préserver les qualités de l'existant dans l'enveloppe des villages :

• habiter l'enveloppe du village

- préserver l'art de bâtir du bâti traditionnel, ses annexes ses cours et jardins
- préserver l'art de bâtir le bâti XIX^e, ses annexes ses cours et jardins
- intégrer le bâti récent et à venir, ses annexes ses cours et jardins
- valoriser et embellir les espaces publics

2 -2 donner des qualités aux extensions nouvelles et futures en dehors de l'enveloppe des villages :

- habiter la forêt
- habiter la maille bocagère
- créer des espaces publics et paysagers
- insérer les installations d'activités : agricoles...

2-3 préserver les structures paysagères caractéristiques des Frontignes :

- constituer et préserver les espaces de transition entre urbanisations et espace rural : les vergers, les lisières boisées..
- entretenir et restituer la maille bocagère
- préserver l'ouverture de la plaine agricole
- entretenir les berges (construites ou plantées) du réseau hydrographique, préserver ses ouvrages
- conserver aux routes, voies et chemins leur capacité à construire le paysage (respect de la topographie, hiérarchie, entretien des rives, matériel de sécurité, palette végétale...)

introduction

L'objectif de la charte paysagère et architecturale des Frontignes est d'établir un document partagé entre plusieurs communes et leurs partenaires, sur lequel s'appuyer pour gérer qualitativement du point de vue architectural, urbain et paysager le développement économique, social et culturel du territoire.

• motif et origine de la demande

Les neuf communes des Frontignes ont une habitude de travail en commun qui les a conduites à réfléchir à leur territoire en compagnie du CAUE de la Haute-Garonne et de la DDE. Cette réflexion a émergé d'une pression urbaine locale, face à laquelle élus et services de l'Etat se sentaient démunis pour apporter un bon niveau de réponse aux traitements paysagers, urbains et architecturaux. Enfin, soumises à la loi Montagne, les neuf communes ne disposaient pas de documents d'urbanismes opposables aux tiers.

Le CAUE, à partir d'un diagnostic architectural et paysager du bassin des Frontignes d'août 1999, a permis aux collectivités de se décider pour s'engager sur l'établissement d'une charte architecturale et paysagère. Ainsi le CAUE a rédigé un cahier des charges en vue de la consultation d'un bureau d'études. Cette consultation a eu lieu en décembre 2000. Parmi les équipes qui ont proposé une méthodologie de travail et un coût d'étude, l'agence Urbane a été retenue.

• déroulement de l'étude et phases de travail

L'étude a démarré au 2^e trimestre 2001. Elle s'est déroulée en différentes phases qui ont donné lieu à des étapes d'échanges et de validation.¹ Exposition dans chaque commune, travail en "ateliers", apport et échanges avec les représentants des administrations, organismes et partenaires ont jalonné ces étapes de travail.

• composition du document remis

Le présent document rend compte de ces différentes étapes. Le parti pris est de donner à voir ce qui fait le caractère paysager, urbain et architectural des Frontignes pour proposer des recommandations en fin de document.

Celles-ci ont pour objectif de servir de guide pour préserver et développer les qualités de ce territoire. En parallèle un point est fait sur le développement et la dynamique du secteur. Au-delà de la charte des actions devraient être engagées pour en assurer l'animation, le suivi.

¹ voir dans les annexes les différentes étapes de travail.

1° partie : caractères et dynamiques des Frontignes

Le Bastion des Frontignes

Léopold Médan (1883-1960) chanoine passionné de la langue d'oc, poète et écrivain. Une de ses sources d'inspiration les Pyrénées et Antichan de Frontignes dont il décrit le paysage dans les lignes du "bastion des Frontignes"

*Sur la route qui monte aux épaules du Gar,
De la Garonne au col des Ares, le regard,
Au palier d'Antichan, contemple une merveille.
Un mur y fut dressé comme un bastion qui veille.
La terrasse qu'il porte en un tournant très court
Se ramasse. Tout l'horizon lui fait la cour.*

*Là-bas, vers le glacier dont le mont étincelle,
Superbagnères trône et l'azur se dentelle.
Devant nous la Barousse étale verts et frais
Plus près, décor toscan de lumière et de vignes, S'arrondit le
vallon enchanteur des Frontignes.*

*La Garonne, à travers l'escorte de peupliers,
Salue en frémissant ces bords hospitaliers
Dont le sol, quadrillé par les mille cultures,
S'abreuve de ses eaux et rit par ses murmures.
Sur les pentes, vers nous, la route à longs replis
Monte parmi les champs, les prés, les rochers gris.
Dominant le vallon de ses treize villages,
Le penchant forestier aux multiples étages
Va, par delà le Cresp dont le Malh respedit,
Darder le Pic de Gar éclatant et hardi.
Sur la droite blanchit et s'ouvre une falaise
Dont le cirque hautain sur un beau lac s'apaise.
Mont-De –Galié blotti, rêve au soleil levant.
Saint-Pé sur le rocher se dresse et prend le vent.
Lourde s'abrite au flanc rocailleux de Tarride.
Ore s'est allongé sous la Sarruhle aride.
Devant lui Siradan, fier de ses eaux sourit
Au fleuve qui descend entre eux vers Bagiry.
Thébé, Sainte-Marie et Saléchan l'entourent.*



Le Bastion des Frontignes

*Esténois et Fronsac, près des champs qu'ils labourent,
Tiennent le pied des monts, face à face au midi.
Frontignan les regarde, adossé comme un nid
Au bas du coteau qui nous porte et dont la crête
Étend sous le bastion ainsi qu'une conquête
Antichan.....*

*Antichan ! Son clocher, ses maisons
Vous accueillent en la plus belle des saisons.
Le Touring-Club vers lui par sa Table vous guide.
O beau pays de rêve à l'horizon splendide!
La Tour de Porcellus pointe au milieu des bois.
Montons-y. Nous verrons étinceler les toits
De Saint-Bertrand juste au créneau d'une montagne.
Si la chasse vous plaît, voici que vers l'Espagne
La palombe à longs vols franchit le col du Ho,
Mes beaux chasseurs d'automne, et que s'ouvre à l'écho
De la poudre et du cor, plus loin, le Col des Ares
Où des meutes, jadis, éclataient les fanfares.
Toi qui rêves la paix, le repos et l'air pur,
Le rayon qui guérit, doigt vermeil de l'azur,
Viens. Car c'est l'oasis au flanc de la montagne.
Toi qui cherches, touriste, une belle campagne,
Viens encor. C'est ici que se courbe géant
Ce ruban qui, des bords où gronde l'Océan,
Rejoint le Roussillon aux rades fortunées
Et porte ce beau nom : Route des Pyrénées.*

*Passant, qui que tu sois, fais halte et lentement,
Prenant la Table pour repère et t'accoudant,
Parcours chaque détail de beauté dont les lignes
Composent l'horizon du Bastion des Frontignes.*

Antichan le 18 juin 1925
Léopold Médan.

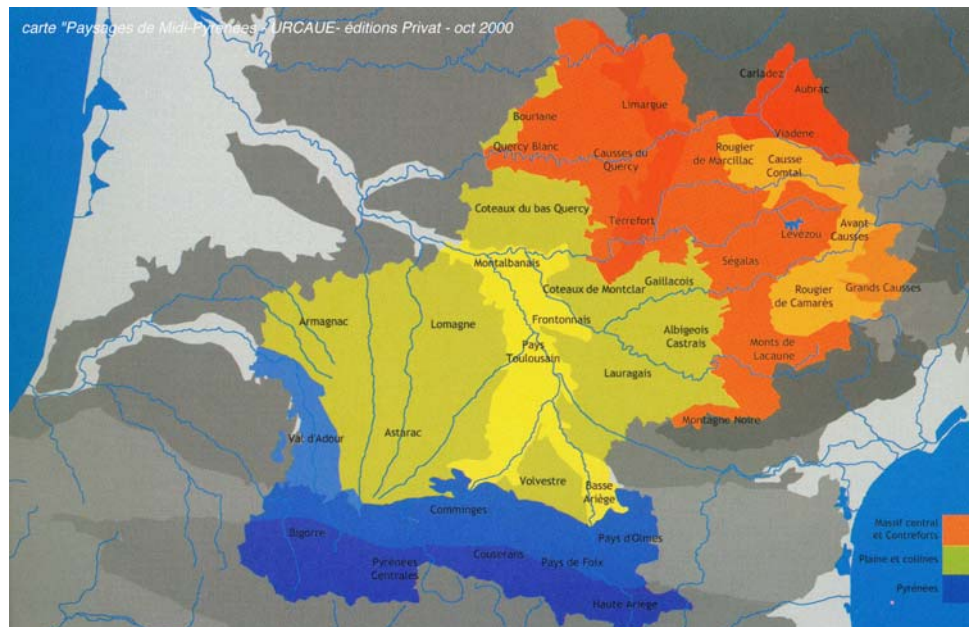


Situation géographique

Les villages des Frontignes se situent dans la partie pyrénéenne du département de la Haute-Garonne: le haut Comminges.

Le Comminges qui correspond aussi à un territoire historique est une des entités paysagères des Pyrénées dans la région Midi Pyrénées.

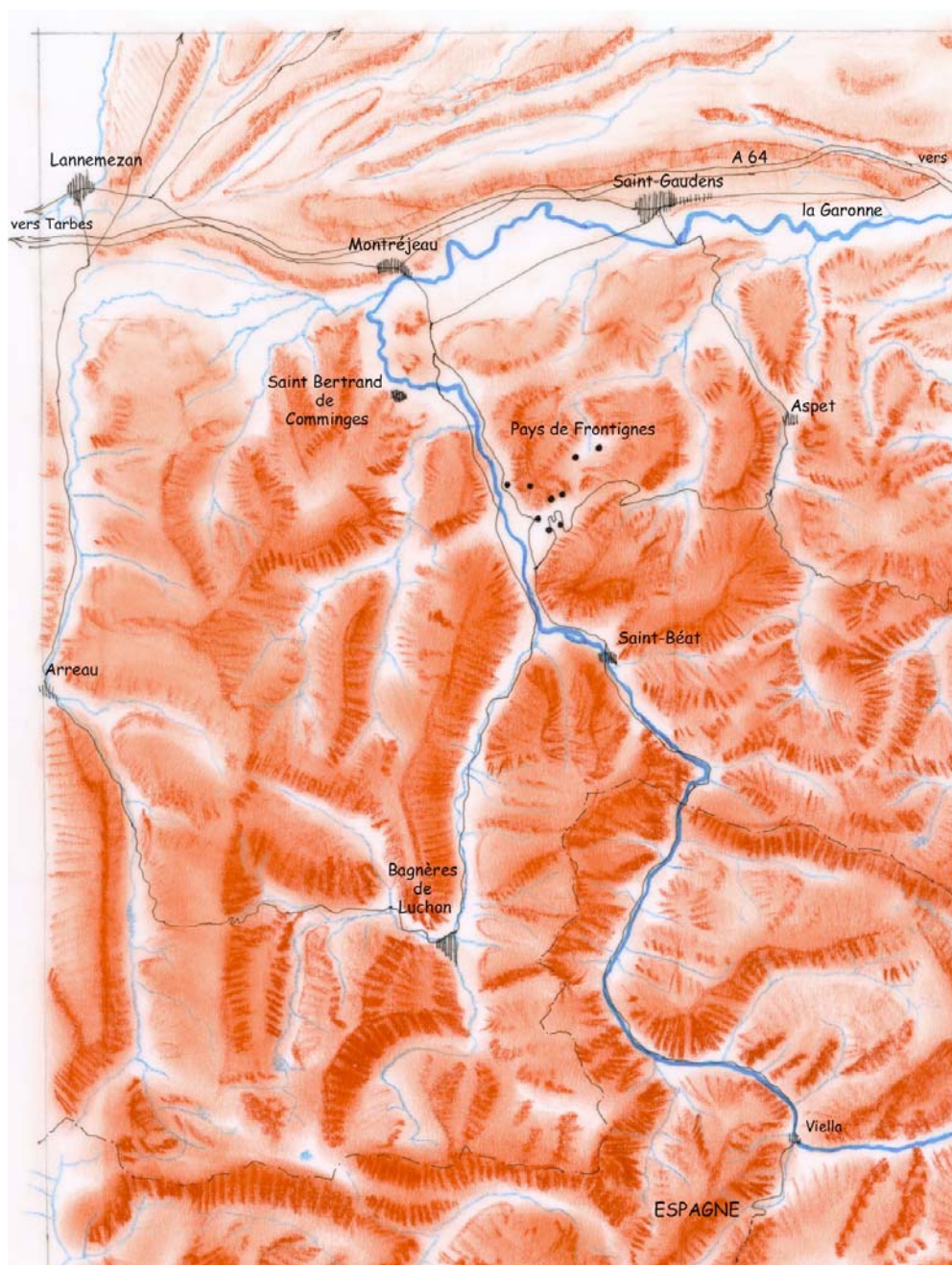
" C'est un pays de coteaux (bas Comminges), bordé par la Garonne au Sud qui marque également la transition avec les piémonts pyrénéens (haut Comminges). L'ambiance qui s'en dégage est celle d'une campagne tranquille, où alternent les bois et les surfaces cultivées."¹



¹ P. 68 Paysages de Midi Pyrénées ouvrage collectif URCAUE Editions Privat oct 2000

Situation géographique

Les Frontignes : neuf villages entre Pyrénées et vallée de la Garonne



Entre la plaine de la Garonne au nord et la fin des sommets à "3000m" au sud.

Le climat

*Influences atlantiques
Pluviométrie : entre 1000 à 2000mm*

Etagement de la végétation

*Collinéen et subméditerranéen
Les orientations des versants et la nature des sols introduisent des variations.*

Les vents dominants

*Vent du Nord dans la vallée de la Garonne
Vent d'Ouest*

La variété de l'altimétrie :

L'altitude varie de 450m dans la vallée de la Garonne à une hauteur moyenne de 800m pour les reliefs exceptés les 1756m du Pic de Gar.

1-1 Le caractère du paysage

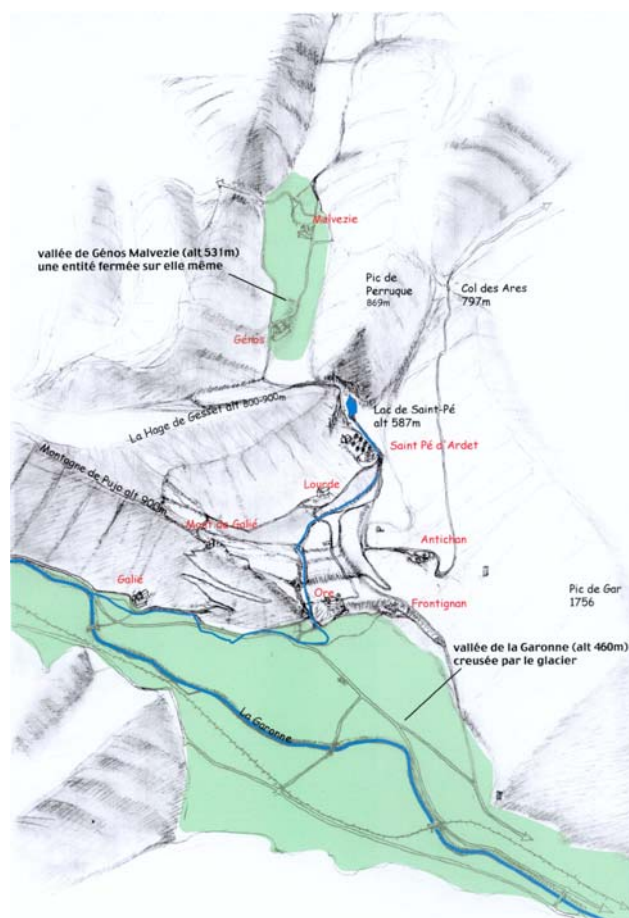
1. 1. 1. Le façonnage géomorphologique

• un façonnage glaciaire

La forme du paysage des Frontignes résulte d'un façonnage glaciaire sur une base de petits reliefs de roches dures mais à dominante calcaire et schisteuse, témoins d'une structure plissée qui disparaît vers le plateau de Lannemezan.

Le Pic de Gar, môle résistant de calcaires a fait dévier le glacier, contribuant à l'orientation est-ouest de deux vallées à partir de la vallée de la Garonne : La Barousse et les Frontignes (lac glaciaire de Saint-Pé d'Ardet, la vallée de Génos, Malvézie). Le glacier se terminait du côté de Labroquère, les moraines frontales sont visibles sur tous les reliefs alentours. Ces débris morainiques sont cependant peu fertiles et le système karstique laisse apparaître de nombreuses sources, mais celles-ci se révèlent souvent inconstantes: le milieu semble donc quelque peu hostile pour une valorisation humaine.

De cette période glaciaire, il reste localement, au-delà des formes en auge des vallées et du lac de Saint-Pé d'Ardet, le genévrier thurifère. Sa présence autour du Pic de Gar représente est une des rares stations en France.



1-1 Le caractère du paysage

1. 1. 2. Organisation des entités paysagères

- des entités organisées autour
 - de la plaine de la Garonne
 - du piémont commingeois .

Pour les Frontignes cette diversité géographique produit une diversité de milieux. En même temps, la topographie génère une diversité de point de vues : - situation de balcon ou de belvédère vers les sommets plus au sud, vers la plaine de la Garonne, -paysage aux horizons plus fermés de la vallée de Génos Malvezie...



Vallée de la Garonne depuis Galié



Vallée de Génos Malvezie

Le territoire des Frontignes s'inscrit dans des unités paysagères plus vastes que ses limites territoriales : Galié, Ore, Frontignan, Antichan, Saint-Pé-d'Ardet, Lourde et Mont de Galié s'articulent à l'unité paysagère de la plaine de la Garonne : en pied de versant ou au même niveau en limite de terrasses.

Génos et Malvezie s'installent en pied de versant dans une entité de vallée haute et cloisonnée qui donne vers un autre bassin versant. Cette entité s'articule à l'unité paysagère du piémont commingeois.

Cependant ces deux unités se complètent ici : la couverture végétale, la nature des sols, le façonnage humain assurent une continuité de l'une à l'autre.



*Les versants du Pic de Gar
Les villages de Lourde et de Saint-Pé d'Ardet*

1-1 Le caractère du paysage

1. 1. 3. Histoire de l'occupation humaine des Fontignes

- la structure du paysage s'appuie sur une **cohérence entre géographie et façonnage par les hommes** qui s'opère depuis plus de 2000 ans. *Le paysage relève d'une histoire mais aussi "des modes de vie contraints par des impératifs géographiques"*¹.



Une des urnes funéraires à Saint-Pé d'Ardet

Si la présence humaine est attestée dès la période proto-historique dans les Pyrénées, elle semble privilégier les extrémités de la chaîne.

C'est surtout à la **période antique**, environ deux siècles avant Jésus-Christ que le territoire s'organise avec la présence romaine autour de :

- ses richesses : richesse agricole et viticole, marbre de Saint-Béat, eaux thermales...

- la capitale administrative : Lugdunum Convenarum (Saint Bertrand de Comminges) fondée peu avant 70 avant J.C.

Lorsque les diverses incursions et les troubles conduiront à la ruine de la plaine entre le IV^e et le XII^e, la montagne se retrouvera repeuplée.

Il reste de cette période une première humanisation organisée de la vallée, marquée entre autre chose par des lieux de culte (réinstallation, pierres votives, urnes funéraires et réemploi semblent en témoigner) et des parcours (route romaine de fond de vallée de la Garonne et de La Pique).

-

¹ Nils Passadat "Gestion concertée des bassins versants des Fontignes : problématique et solutions " mémoire de mastère spécialisé "eau potable et assainissement – école nationale de génie de l'eau et de l'environnement de Stasbourg septembre 1997.

1-1 Le caractère du paysage

1. 1. 3. Histoire de l'occupation humaine des Fontignes

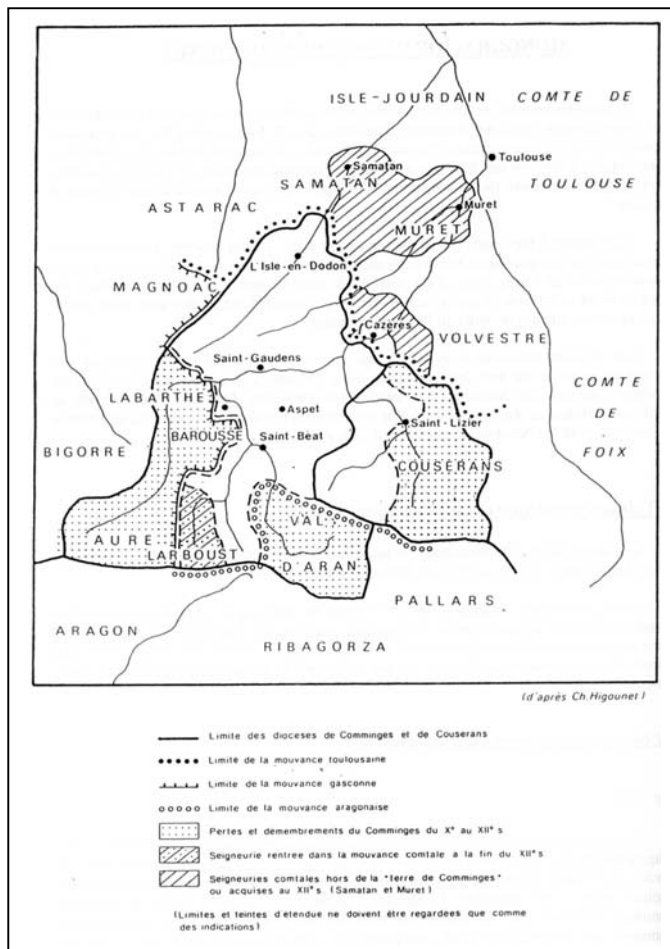
L'apparition d'une entité commingeoise autour du IV^e siècle se consolide au cours de la **période médiévale**. Celle-ci se déroule dans l'attraction de deux pôles : celui du Languedoc et celui de la Gascogne. Trois fiefs émergent sur le territoire des actuelles Fontignes entre XII^e et XIII^e siècle autour de trois seigneurs: Malvezie, Mont, Antichan. En parallèle le développement des communautés religieuses sert de cadre à un nouveau développement.

Le renouveau du commerce semble apparaître autour du XV^e siècle.

L'entité "Fontignes" apparaît autour de 23 paroisses de la vallée de la Garonne, de la Barousse et des versants du pic de Gar.



Au second plan l'enceinte de Saint-Pé d'Ardet



De cette période mouvementée restent sans doute :

- l'implantation et la forme des différents "noyaux" villageois autour du lieu de culte ou du château et des défenses qui les accompagnent (ex : château et porte de Galié, fortification à Saint-Pé-d'Ardet..)
- la tour de "Porculus" à Antichan sans doute incluse dans un système de garde plus vaste (avec la tour de Fronsac par exemple)

1-1 Le caractère du paysage

1. 1. 3. Histoire de l'occupation humaine des Fontignes

A partir de la soumission à la couronne de France, au début du **XVI^e siècle et jusqu'à maintenant** une période plus stable s'annonce, même si les incursions espagnoles continuent régulièrement jusqu'au début du XVII^e siècle.

Pendant l'ancien régime le comté de Comminges est rattaché à plusieurs juridictions l'inscrivant ainsi dans le grand sud-ouest :

- pour l'aspect judiciaire au Parlement de Toulouse
- pour l'aspect militaire aux gouvernements de Guyenne, de Languedoc puis du Comté de Foix
- pour l'aspect civil aux intendances d'Auch (c'est là que se trouvait d'Etigny), de Montauban, de Montpellier puis de Perpignan.

De ces périodes de renouveau et de calme datent l'extension des villages en dehors de leurs enceintes protégées et l'embellissement de certaines églises. Il reste de la monarchie absolue le maillage viaire qui emprunte la vallée : la route royale. Création du XVII^e siècle dont les intendants assurent la réalisation au cours du XVIII^e siècle, elle affirme cette idée que la qualité du lien permet de valoriser les ressources du royaume et les échanges. Enfin c'est surtout un paysage pastoral et agricole qui caractérise les villages des Fontignes.

Dès le rattachement à la couronne, les habitants obtiennent l'exemption de plusieurs impôts et leurs droits sur les forêts. L'économie du Comminges se caractérise par une fermeture sur elle-même, les habitants ont donc dû subvenir seuls à l'ensemble de leurs besoins (agriculteur, éleveur, bûcheron, et parfois artisan), l'activité variant selon les saisons.

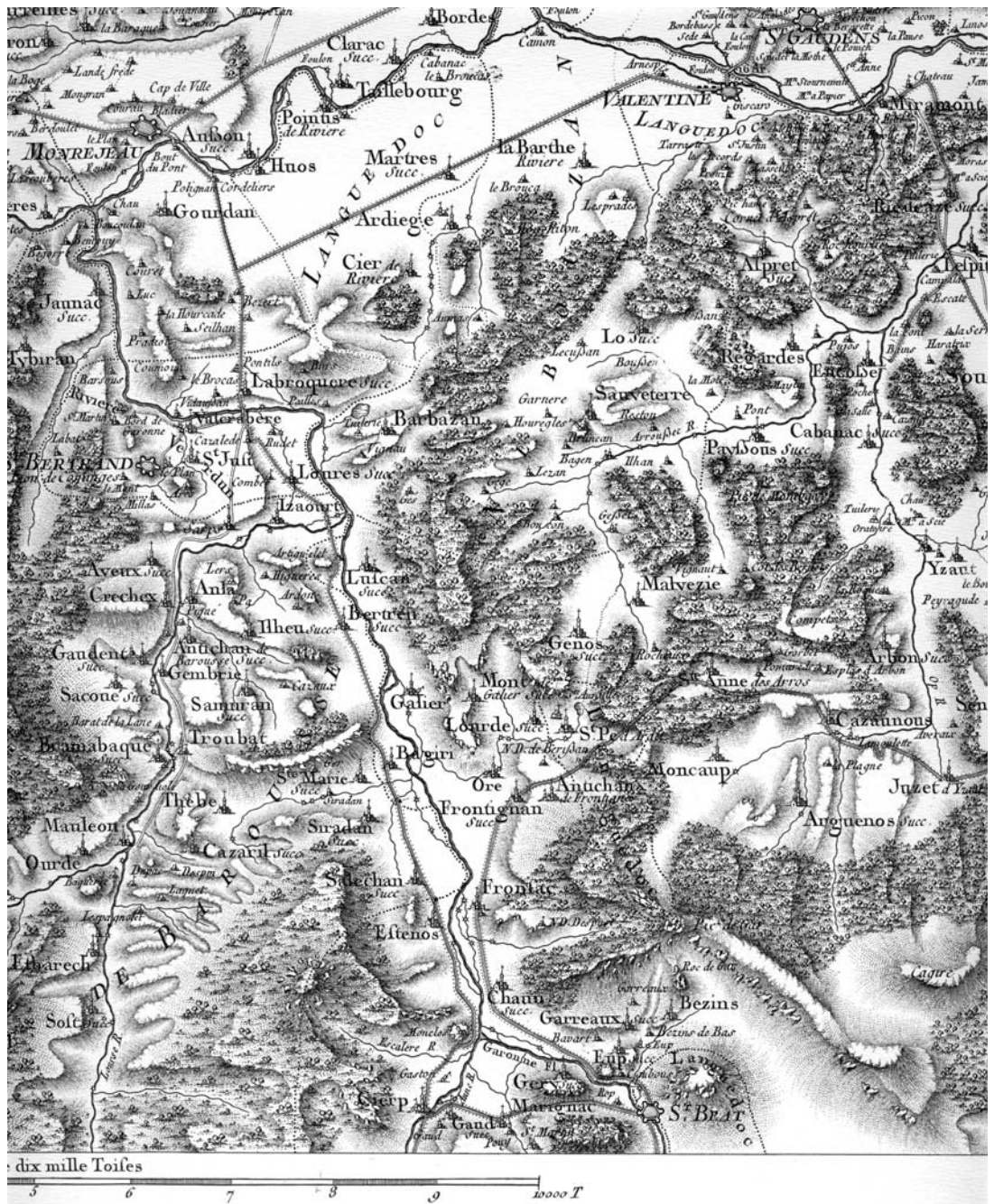
Le pays est cependant animé selon les périodes politiques par les échanges commerciaux avec l'Espagne : versants nord et sud ne sont pas toujours étanches. Pourtant les chemins dont l'entretien est laissé aux communautés riveraines sont pendant longtemps dans un état désastreux.

Les échanges fonctionnent également entre le piémont et la plaine : la plaine pour ses céréales base de l'alimentation et le piémont pour son bétail. Les marchés côté français sont à Montréjeau et Saint Bât. A ces échanges s'ajoute l'accueil du bétail de la plaine dans les estives.

1-1 Le caractère du paysage

1. 1. 3. Histoire de l'occupation humaine des Fontignes

Carte de Cassini vers 1780 : cette carte indique le tracé des routes royales. Dans la vallée de la Garonne elle se situe en rive gauche. La route du col des Ares est indiquée. Toutes deux sont accompagnées d'arbres d'alignement.



1-1 Le caractère du paysage

1. 1. 3. Histoire de l'occupation humaine des Fontignes

Le XIX^e est marqué par une apogée démographique qui conduit à un morcellement très poussé des terres . Car si jusqu'à la fin du XIX^e la protection de l'unité de production familiale à travers le droit d'aînesse fonctionne, la structure familiale s'agrandit. Comme dans beaucoup de vallées des Pyrénées, ce fonctionnement en unité familiale s'organise autour d'une maison, dotée d'un nom, celui du "fondateur" en général. Les limites de production du pays (fertilité, taille des exploitations, manque d'investisseurs) conduisent au milieu du XIX^e siècle à une première vague d'exode.



*Colporteur des
Fontignes origine fond
privé.*

Dans les Frontignes, plusieurs générations de colporteurs se succèdent. Ils s'exilent parfois jusqu'aux Etats Unis, ou en Russie, lorsqu'ils ne sillonnent pas les routes de France en vendant des produits divers.... Certains d'entre eux reviennent après avoir fait fortune et construisent en limite de village un nouveau modèle d'édifice : la villa ou le petit manoir, accompagné de ses annexes et de son parc. Ces constructions qui correspondent à un savoir-faire très spécifique ne s'inscrivent plus dans une utilisation agricole et pastorale des terres.

*Aujourd'hui, la qualité
du paysage qui résulte
de ce long façonnage
participe profondément
à l'attractivité des
Frontignes.*

L'exode est amorcée : au XX^e siècle l'émigration temporaire est devenue définitive. Elle accompagne un mouvement national de "désertion" des campagnes et de réorganisation du travail. Ce recul de l'occupation humaine dans les pays agricoles les plus "durs" se traduit par une modification du paysage et des équilibres environnementaux.

1-1 le caractère du paysage

1. 1. 4. Organisation des villages dans le paysage

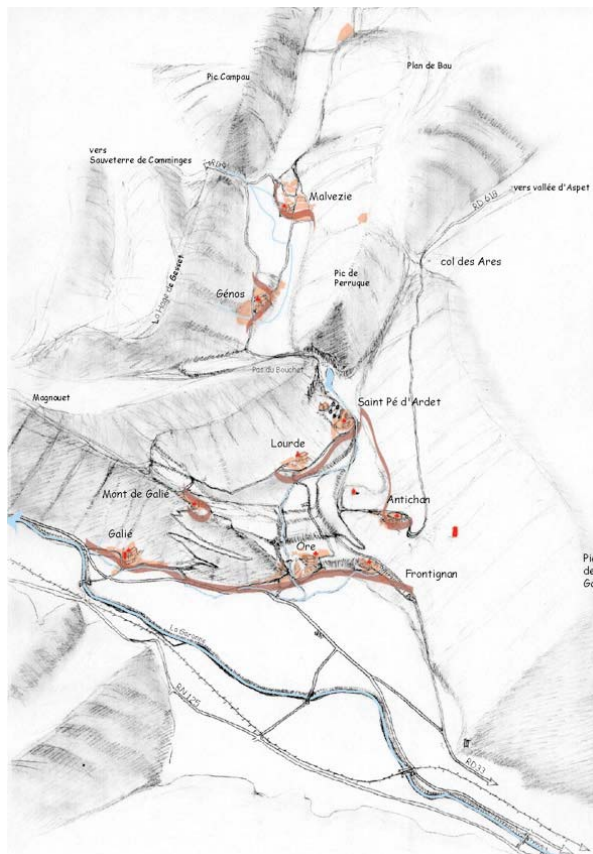
• **L'organisation des villages dans le paysage s'appuie sur la définition d'auréole agronomique qui dégage les terres agricoles et pastorales.**

En parallèle aux grandes étapes d'évolution décrites dans ce chapitre, c'est la vie autour des **économies pastorale et montagnarde** qui détermine pour l'essentiel le développement.

L'implantation des constructions et des villages s'organise en fonction des impératifs liés à l'altitude et aux besoins de l'élevage. L'habitat permanent se groupe en villages dense entre 400 et 700m, en épargnant les terres cultivables. Les granges s'étagent plus haut sur les versants en quartier ou isolées : lieu d'engrangement et de vie temporaire tout au long du cycle annuel d'exploitation de l'herbe .

La plaine où les parties horizontales sont dédiées aux céréales, les versants à l'élevage.

Le paysage des Frontignes résulte aussi de l'articulation entre contrainte géographique et mode vie. C'est d'ailleurs cette adéquation qui donne sa qualité et sa cohérence à ce paysage.

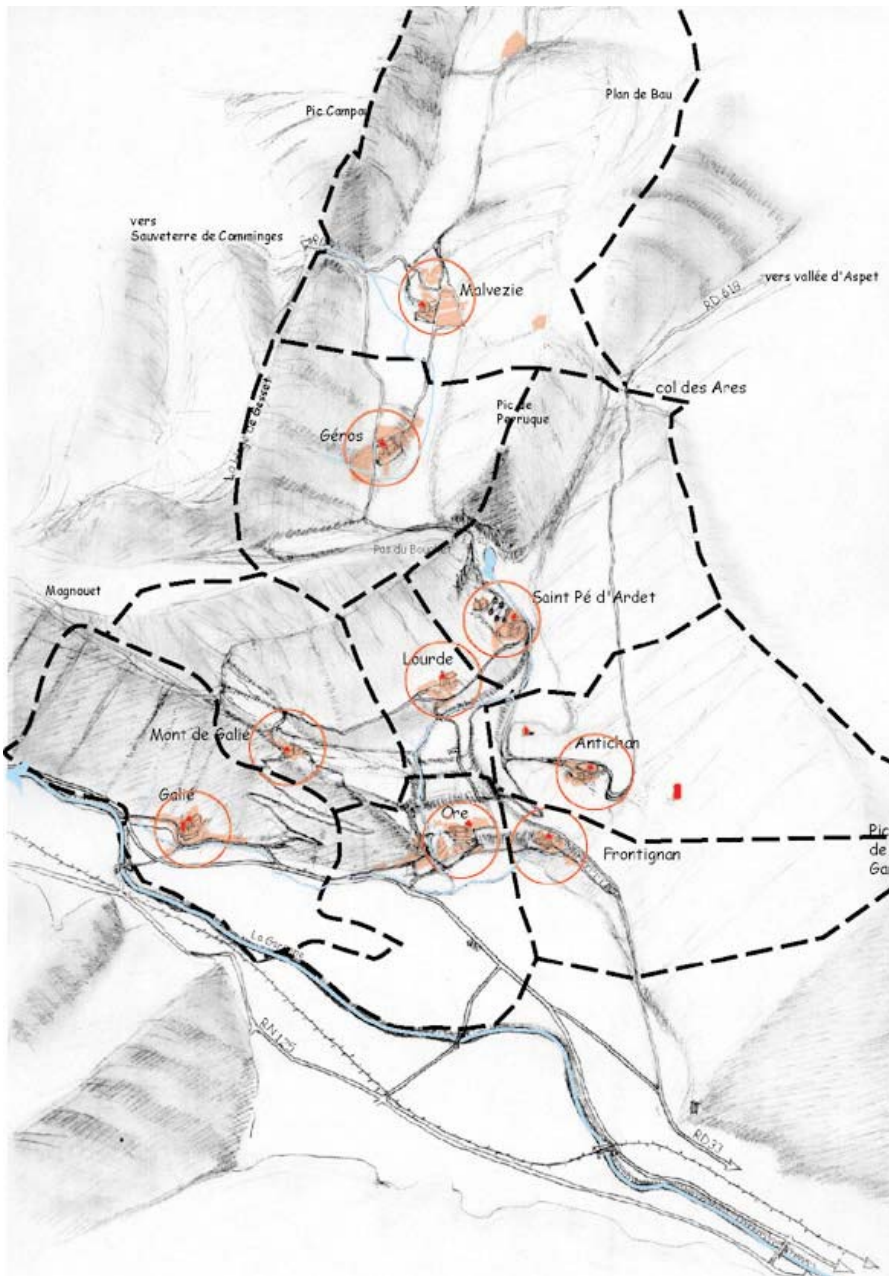


Les villages groupés et denses s'implantent en pied de versant en suivant les lignes de niveau

1-1 le caractère du paysage

1. 1. 4. Organisation des villages dans le paysage

Cette répartition de l'espace détermine des "auréoles" autour des villages. Leur taille dépend de la fertilité et de la diversité des sols. Sur les Frontignes, les "auréoles" sont à peu près équilibrées entre chaque village, ce qui définit un rythme régulier d'implantation des villages.



1-1 le caractère du paysage

1. 1. 4. Organisation des villages dans le paysage

Pour le montagnard, la première fonction d'un paysage est d'être utile. C'est la ténacité des générations successives qui l'a conçu comme un outil et l'a construit comme tel. Les prairies sont créées à force de d'épierrements et de fumures. Le creusement des rigoles horizontales permet le captage de l'eau puis l'irrigation contrôlée. La plantation des haies de frênes (arbre précieux : remarquable combustible, son feuillage peut servir de fourrage, matière première pour les outils) constitue des clôtures dans lesquelles s'intercalent les coudriers¹.



Verger à Antichan

La construction de ces paysages tient compte de la pente et de l'orientation: le système des terrasses retenues par des murs en pierre souvent montées à sec, augmente la surface des terres cultivées et limite l'érosion .

Autour des villages dans le cadre d'une économie de subsistance poussent les vignes et les noyers pour l'huile. Plus tard (sans doute au cours du XIX^e siècle) les vergers s'installeront : pommiers, poiriers.

L'apparition du maïs et des pommes de terre au cours du XVII^e siècle limite les aléas des cultures traditionnelles et diversifie l'agriculture avec le développement d'animaux de basse-cour. Cette autosuffisance en place permet ensuite une spécialisation.



Haie de frêne non émondé

La forêt a toujours été dans ce contexte une ressource essentielle, bien qu'elle soit l'objet de litiges incessants entre ses responsables et les "pasteurs". Jusqu'à une période récente, elle n'a jamais fait l'objet d'une exploitation à des fins commerciales. Son défrichement a varié selon les périodes et la pression humaine : l'intensité du pastoralisme a fait reculer la forêt au cours du XIX^e siècle. Le manque de pression pastorale conduit à sa reconquête par le boisement.



Mur de pierre, haie de frêne et rigole à Galié

¹ Chapitre les Pyrénées humaines dans "Les Pyrénées" Claude DENDALETCHÉ Delachaux et Niestlé 1^o trimestre 97.

1-1 le caractère du paysage

1. 1. 4. Organisation des villages dans le paysage

Dans ces milieux divers, **la chasse** apparaît comme une ressource supplémentaire. Elle est déjà mentionnée à l'époque romaine où l'abondance du sanglier est évoquée. Elle devient un véritable phénomène culturel quand il s'agit de la chasse à la palombe. (chasse rituelle et initiatique célébrée par de nombreux odes et poèmes...)

Les palombières du col du Ho
(extraits traduits en français)

*Bidaou, il faut se lever, il fait beau,
Le soleil est levé, mon Dieu, quelle matinée,
Levons donc les filets...
Taisez vous ! ça sonne dans la cabane du passage...
Vous ne les voyez pas mes enfants qui arrivent par la "serre"?
Au petit passage du renard, elles volent à ras de terre;
Mais Sarradon nous dit qu'elles viennent de se poser
Toutes dans un bel ensemble dans un grand champ de sarrasin
Eh! Cachez vous, diables! Saint-Jean quelle ramée!
Le soleil en est voilé, ah! Quelle prise!!....*

Le repas est décrit :

*... il cuit huit côtelettes,
Un gigot de mouton, accompagné de haricots
Trois pièces de veau, trois paires de chapons,
Un pâté de canard, farci de "buchournous".
Après, nous aurons en plus douze bouteilles
De bon vin de Fronton, marqué de quatre feuilles;
Enfin six carrafons de vin de Madiran,
De Bezins, de Garraux, de Saint pé, d'Antichan....*

Dans *les Massouquets de Sent-Biach* par Victor Cazos
(Toulouse librairie Soubiron 1893 écrits en langue d'Oc)



Chasse au loup. Miniature du Livre de Gaston Phoebus XV^e siècle Paris BNF
Illustration extrait de Histoire de Forêts Centre historique des archives nationales Editions Adam Biro oct 1997
ci-contre d'une collection privée, chasse à la palombe dans les Pyrénées (du côté de Bagnères de Bigorre)



1-1 le caractère du paysage

1. 1. 5. Evolution des parcours touristiques

• la "découverte des Pyrénées", le tourisme, la route thermale.

1. 1. 5. Evolution des parcours touristiques Au cours des XVIII^e et XIX^e siècle le "concept" de paysage s'élabore. Il permet de "valoriser" de "découvrir" la montagne, ses paysages fantastiques, écrasants et pittoresques, puis de faire la "réclame" de ses vertus autour du thermalisme notoirement. Pour être découvertes, les montagnes doivent être accessibles. Selon les modes de transport, les époques et les modes constructifs ces accès ont varié dans leur implantation, tracé, caractères et dimensions. Ce façonnage des liaisons et dessertes contribue à construire le paysage et le caractérise.



Les différentes manières de localiser les parcours selon les différentes époques.

1-1 le caractère du paysage

1. 1. 5. Evolution des parcours touristiques



Transhumance vers les estives



Le radelage, la diligence



Les routes s'incrivent dans le "pittoresque" des vallées étroites

Un premier temps d'installation correspond aux déplacements à la vitesse du pas et privilégie :

1. 1. 5. Evolution des parcours touristiques

- dans le sens nord-sud

l'utilisation de l'eau par le radelage² sur la Garonne,
des chemins : chemins antiques localisés plutôt à la rupture de pente entre plaine et versant,

- dans le sens est-ouest

des chemins muletiers qui privilégient le passage hors des terrains agricoles, les pentes les moins dures au regard de la durée des parcours.

Un second temps d'installation correspond toujours au déplacement à pied mais intègre une nouvelle notion : celle d'un territoire national en cours de constitution et de valorisation dans lequel le réseau des routes royales est l'outil pour assurer la cohésion de l'ensemble. Ces voies sont mises en œuvre par des ingénieurs, elles ont des caractéristiques paysagères et techniques qui s'appliquent avec des variantes sur l'ensemble du territoire.

Dans les Frontignes, la route royale en rive gauche de Garonne s'éloigne un peu du pied de versant. La liaison entre vallée : vallée de la Garonne, vallée d'Aspet est organisée.

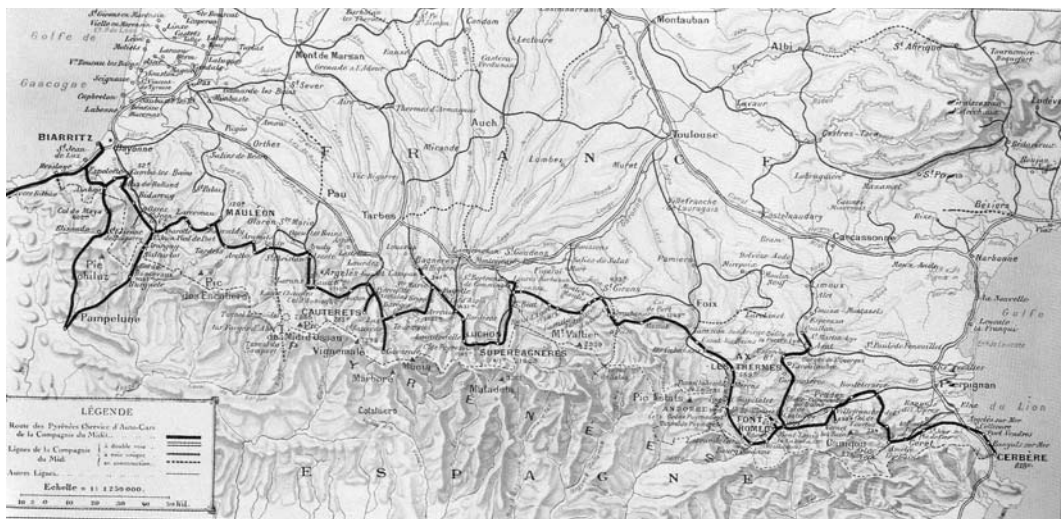
Le troisième temps d'installation se développe du XIX^e siècle au début du XX^e siècle. Après la mise en place des voies de chemin de fer et la révolution industrielle, le réseau viaire se structure en tenant compte des modes de transport : on recherche l'adoucissement des pentes, on perfectionne les revêtements. Les routes participent à la notion de découverte des paysages grâce au voyage et à l'attrait du "pittoresque".

² Les illustrations sont extraites de l'ouvrage le voyage aux Pyrénées ou la route thermale.....etc

1-1 le caractère du paysage

1. 1. 5. Evolution des parcours touristiques

C'est dans ce cadre qu'apparaît la route des Pyrénées et l'aménagement du "bastion des Frontignes"³



Le dernier temps d'installation correspond à celui de la "voiture reine".

Les infrastructures se déplacent en fond de vallée, elles s'élargissent et sont conçues de manière à se déplacer de manière sûre et rapide d'un point à un autre. Ceci implique des voies "rapides" sur lesquelles il est de plus en plus difficile de se raccorder localement : elles contournent les villages et évitent tout raccord avec les parcelles mitoyennes. Leur fonctionnement "étanche" induit souvent un paysage de rupture.

Carte de la route thermale : extraite de "le voyage aux Pyrénées" ouvrage collectif Randonnées Pyrénéennes. Institut Français d'Architecture oct 87



Image extraite d'une "réclame" pour la route des Pyrénées et vue de la RD 33 à Ore Deux conceptions différentes des voyages ?



³ Voir poème en tête de chapitre de Léopold Médan.

1-1 le caractère du paysage

1. 1. 6. Enjeux et conclusions



Lotissement entre Ore et Lourde. Cette forme d'urbanisation fait éclater les limites des villages et brouille leur perception dans le paysage.



La Garonne, des berges à préserver, des cours d'eau à entretenir en amont dans le bassin des Frontignes



La vue depuis le col des Ares, montre la descente des boisements vers les villages.

• Conclusion : le paysage des Frontignes aujourd'hui

Le paysage qui est donné à voir aujourd'hui révèle les traits essentiels de cette lente formation.

Tant que les logiques d'organisation des espaces et d'installation des villages sont lisibles, la cohérence entre géographie et façonnage humain fonctionne.

Les traits qui soulignent la géographie du site s'appuient sur l'orientation, l'installation sur les lignes de niveau à la rupture de pente, la place de l'eau et sa maîtrise...

Les traits qui permettent de comprendre la continuité du travail agricole se rattachent au rythme des implantations bâties et denses, aux limites franches de ces enveloppes bâties pour préserver les terres agricoles, à la permanence des cultures dans la plaine et de l'élevage sur les versants...

Les évolutions du paysage de ces cinquante dernières années traduisent :

- la déprise pastorale et les modifications du monde agricole. Cela se manifeste dans les 're'boisements des versants, la fermeture des vallées (remplacement des cultures par de la sylviculture par exemple), la disparition des trames bocagères contenues, le manque d'entretien des ruisseaux et canaux...

- la pression résidentielle, qu'elle soit d'ordre résidentielle ou touristique conduit à une urbanisation dont les formes et les implantations effacent les limites denses des villages. Ainsi leur rythme d'implantation, leur relation au paysage environnant s'effacent et se banalisent : création de dessertes, éclatement des enveloppes des villages...

- l'organisation de nouveaux pôles d'attractivité avec le renforcement ou la création de nouvelles voies de transit. Ces évolutions sont détaillées dans le chapitre portant sur les dynamiques et le développement local.

1-1 le caractère du paysage

1. 1. 6. Enjeux et conclusions

• les enjeux d'aujourd'hui à l'échelle du paysage:

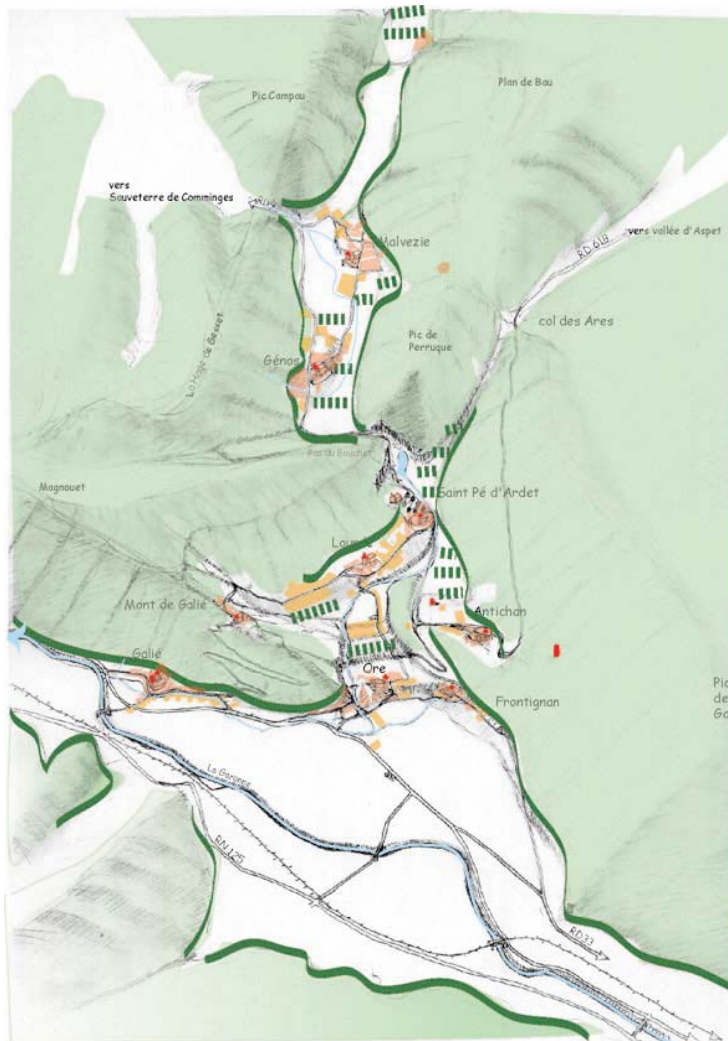
Ils reposent essentiellement sur le besoin de préserver une cohérence entre logique géographique et mode d'occupation de l'espace en prolongeant les caractères qui ont établi cette relation.

Il s'agit de :

- continuer à lire la différence d'usage des sols entre plaine et versants;
- maintenir une relation entre maille bocagère et réseau hydrographique;
- préserver une hiérarchisation et une qualité paysagère aux cheminements et liaisons;
- travailler la limite et le rythme des urbanisations pour avoir un équilibre avec les espaces "naturels".



A Galié ces deux vues révèlent en cent ans la permanence des limites et des rapports à la vallée: un rapport dicté par la présence de l'eau; une limite importante à préserver.



Croquis de synthèse sur les enjeux sur la structure du paysage : "maintenir l'ouverture et la maille bocagère des vallées contenir la frange boisée des versants pour préserver la grande structure du paysage"

1-1 le caractère du paysage

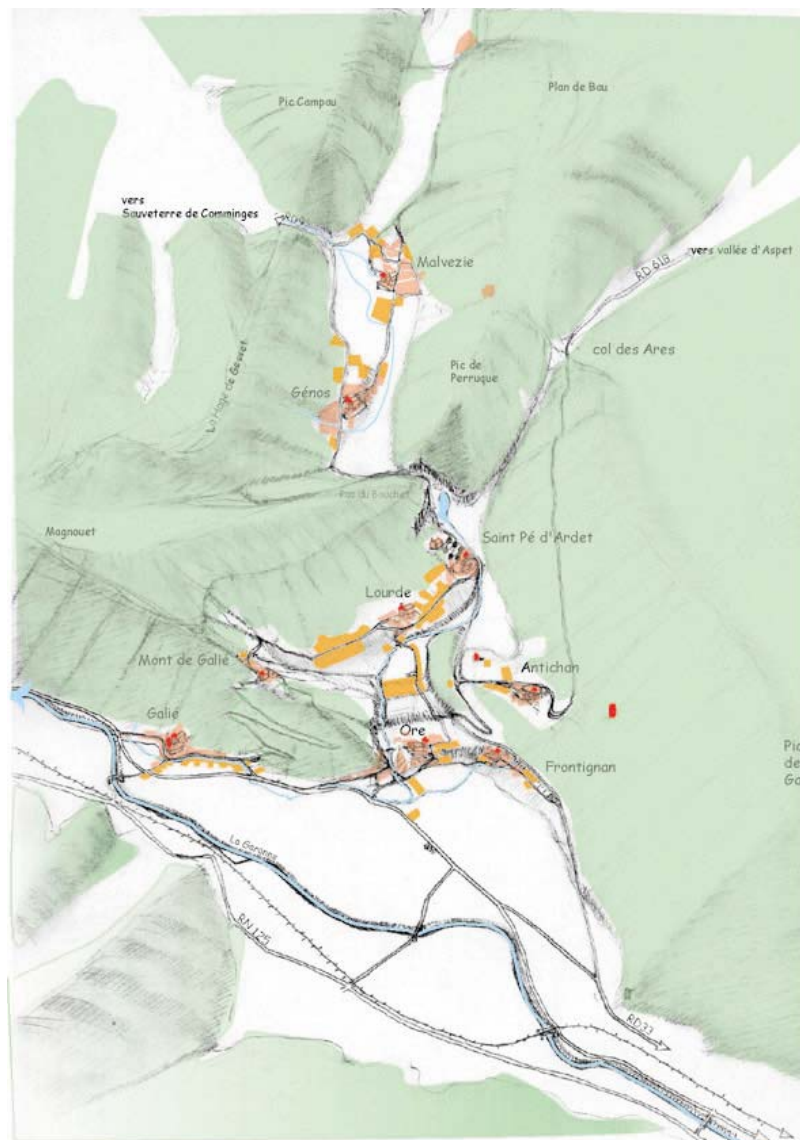
1. 1. 6. Enjeux et conclusions

Les enjeux à l'échelle du grand paysage concernent

- la préservation des espaces ouverts en fond de vallée :
 - vallée de la Garonne
 - vallée de Génos Malvezie
- la préservation de limites franches des secteurs boisés autour des villages : tendance à l'enfrichement autour des villages
- le maintien de la trame bocagère et des ripisylves de bords d'eau
- les limites et le traitement de l'urbanisation des villages
- l'intégration des infrastructures routières
- la préservation des réseaux hydrauliques de chaque bassin versant.

Croquis de principe de localisation des enjeux par rapport aux limites bâties : en rouge les unités anciennes, en orangé les extensions récentes.

L'enjeu est bien de limiter les urbanisations pour préserver la perception de chaque unité villageoise.



1-2 Les caractères urbains

1-2 les caractères urbains

1-2 Les caractères urbains

Introduction

Pour apprécier les aspects urbains propres aux Frontignes, il est nécessaire de regarder les caractères permanents : qu'est ce qui est resté stable dans une durée suffisamment longue pour que paysage et forme des villages se complètent ? Pour être renseigné sur cette permanence et cette "longévité", le recours aux cadastres et documents anciens est nécessaire.

L'occupation et l'organisation de l'espace que restituent les cadastres anciens représentent de précieuses indications. Ces états établis au début du XIX^e siècle rendent compte, la plupart du temps, d'un mode d'occupation qui s'est perpétué depuis le Moyen Age, tant il est vrai que les sociétés basées sur l'agropastoralisme ont peu bougé dans leur manière d'exploiter un territoire jusqu'au milieu du XIX^e siècle. C'est après la seconde guerre mondiale que la rupture entre "économie dictée par la terre" et construction s'installe. Ce n'est plus la logique de la terre qui dicte une installation, c'est une logique qui conduit à une banalisation en niant histoire, géographie et savoir-faire locaux. Le pari d'aujourd'hui est de comprendre cet héritage pour s'y appuyer afin de le valoriser et le prolonger de manière contemporaine.

Pour les neuf communes des Frontignes, un travail de comparaison est proposé entre cadastre actuel et cadastre ancien, relayés par l'apport en documents photographiques que chaque collectivité a pu collecter.

On peut voir l'organisation :

- des limites entre enveloppe bâtie et terrains agricoles
- des constructions dans chaque parcelle
- de l'espace public.

1-2 Les caractères urbains

Introduction

On peut ainsi évaluer par comparaison les permanences et les modifications, et en apprécier les effets.

Chaque village fait l'objet d'une documentation et d'une analyse. Le plan d'état des lieux dressé à partir du cadastre actuel, restitue l'occupation des parcelles : cour, bâti en tuile ou en ardoises, jardin, verger, pré, boisements...espaces publics, eau, murs...

Pour chaque village dans les pages suivantes sont présentés

- cadastre napoléonien
- cadastre actuel
- analyse suscitée par la comparaison de chaque document et par l'apport de l'analyse de "terrain".

A partir de ces analyses les caractères spécifiques aux Frontignes sont mis en avant :

- enveloppe et limite du bâti traditionnel,
- unité bâtie comme élément structurant du village
- espace public.

Chacun de ces caractères est documenté et mis en perspective de la charte paysagère et architecturale. Des concepts sont proposés notamment pour aborder la question du développement et de la valorisation.

En conclusion, les objectifs auxquels la charte doit répondre en termes de préconisations sont présentés.

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Antichan de Frontignes

Le village est groupé autour d'un mamelon à l'emprise presque ovale, en face duquel s'implantent l'église et le cimetière.

Le village s'organise selon deux modes :

- un îlot presque carré au nord de l'église et du mamelon, dense, dont les constructions s'implantent soit en limite de l'espace public de manière continue, soit en groupements d'unités autour du motif de la cour;
- une répartition linéaire le long des voies de passage, en utilisant le motif de la cour et en orientant les façades vers le sud.

Les espaces de rassemblement se trouvent aux articulations entre église et mamelon, sous le mamelon au point de rencontre des voies venant de la vallée, devant les façades nord de l'îlot à la manière d'un "front de ville".

Cadastré
napoléonien
T = terre labourée
P = pré
J = jardin



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Antichan de Frontignes

La forme actuelle du village, si elle conserve cette structure, est marquée sur ses limites par l'installation de la départementale. Sur celle-ci se sont organisés les équipements scolaires et le nouveau cimetière au début du siècle.

Les constructions nouvelles de forme pavillonnaire s'installent en limite nord, quelques équipements sportifs entre extension et village ancien assurent une articulation et permettent une sorte de continuité bâtie.



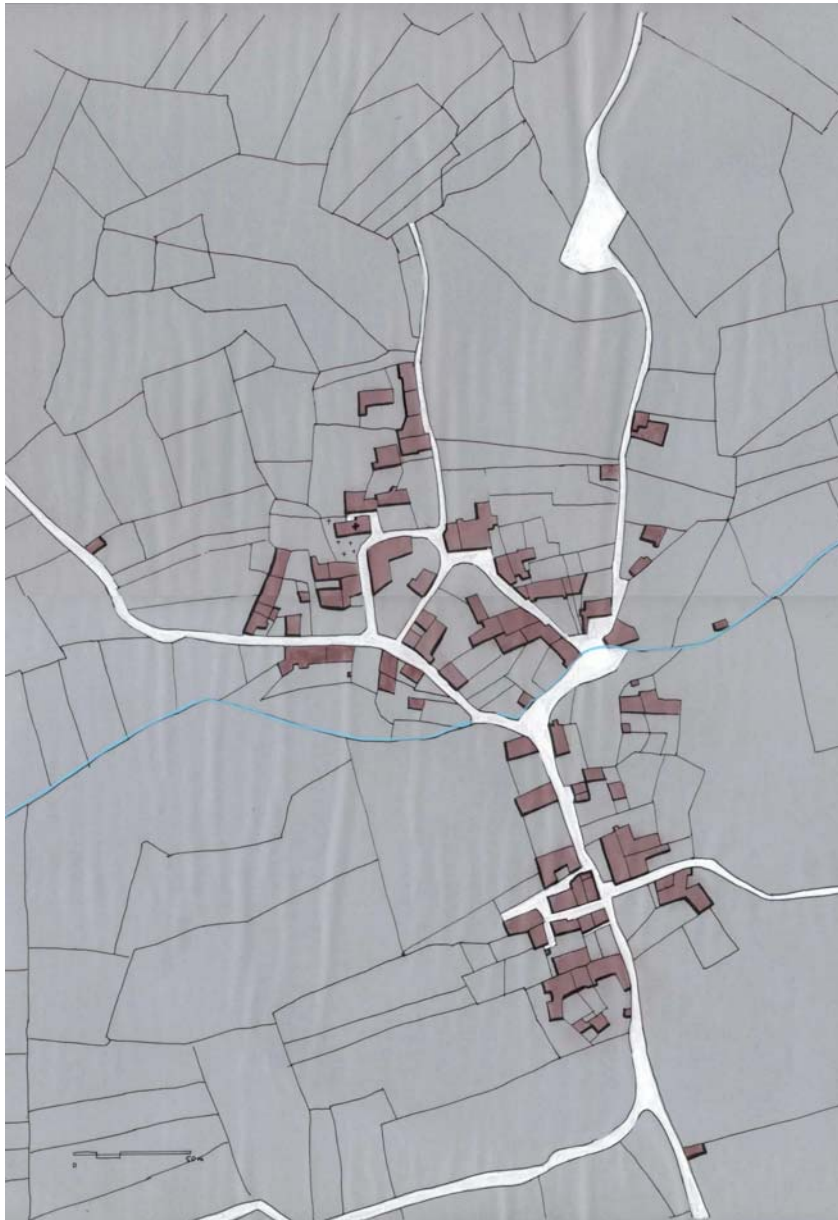
occupation de l'espace à partir du Cadastre de 2000.

1. 2. 1. *Forme, structure et évolution par village*

Frontignan de Comminges

Des îlots bâtis s'organisent en grappe autour des cheminements. L'église et son cimetière s'intègrent dans ce dispositif. A la croisée des chemins et en liaison avec la présence de l'eau s'organisent des espaces communs. Les ensembles bâtis pour la plupart appuient leur pignon sur la rue mais développent cour et façade au sud.

*cadastre
napoléonien*



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Frontignan de Comminges

La forme actuelle du village conserve cette structure. La villa de la fin du XIX^e siècle avec son parc et ses dépendances s'est articulée au village et au versant, au nord le long des chemins existants.

Les constructions récentes de forme pavillonnaire s'installent au sud et à l'ouest sur les versants.

La départementale s'est installée à flanc de versant épargnant le village mais le limitant à l'Est.



sur la base du
cadastre 2000
état de
l'occupation de
l'espace en 2001

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Galié

Le village s'organise selon deux principes :

- autour de l'église et du château, sur un mamelon plus ou moins "remparré", selon la forme d'un îlot
- en linéaire, à flanc de montagne le long de la voie principale desservant jadis la vallée.

A l'intersection des voies, au pied de l'îlot du château se développent les espaces communs.

cadastre
napoléonien



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Galié

La forme actuelle du village restitue très clairement cette organisation. Les villas du XIX^e sont venues épauler le village vers le sud en s'articulant au canal et à la voie de pied de versant. Les constructions nouvelles sont venues s'installer dans la plaine en complément.



sur la base du
cadastre
2000 état de
l'occupation
de l'espace en
2001

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Génos

Le village se structure en îlots plus ou moins denses autour des cheminements et du mamelon de l'église et du cimetière.
L'espace commun est à la croisée des chemins, au pied de l'église et au bord de l'eau.
Les îlots sont construits par assemblage d'éléments bâtis utilisant le motif de la cour pour orienter les façades vers le soleil.

*cadastre
napoléonien
partiel
il manque la
partie nord
du plan*



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Génos

La forme du village fonctionne toujours avec cette structure. Les installations des constructions plus récentes se sont faites le long de la départementale déplaçant ainsi les limites bâties du village.

La forme pavillonnaire qui se traduit par le manque d'articulation des espaces entre eux à l'intérieur de la parcelle, les ruptures d'échelles dans les constructions instaurent des coupures et une forme de banalisation.

sur la base
du cadastre
2000 état
de
l'occupation
de l'espace
en 2001



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Lourde

Le document ancien est trop partiel pour renseigner. Cependant, la forme du village s'articule en îlots plus ou moins denses parmi lesquels s'installent église et cimetière, en limite de bourg sur un mamelon.

Les constructions s'organisent dans chaque îlot en exploitant le motif de la cour et en orientant leur façade au sud, tout en jouant avec la topographie. Les villas du début du siècle s'installent avec leur parc aux limites du village ancien, le long des chemins .

*cadastre
napoléonien
partiel
il manque la
partie
centrale du
plan*



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Lourde

Les extensions les plus récentes ont tendance à s'éloigner du bourg : de forme pavillonnaire, elles s'égrènent sur les versants boisés vers Mont de Galié et Saint Pé d'Ardet, ou sur les terrasses bocagées vers Ore, aboutissant ainsi à un mitage. Leur étalement a un impact dans le paysage et modifie l'équilibre ancien entre territoire bâti et territoire exploité des Frontignes.



sur la base du cadastre 2000 état de l'occupation de l'espace en 2001

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Malvezie

Deux ensembles particuliers se distinguent en limite du village : l'église et son cimetière en proue sur un promontoire, et à proximité, en vis à vis, un ensemble bâti sur un dénivelé.

Le reste du village organise ses constructions selon un maillage d'îlots (soit grands îlots presque carrés, soit îlots triangulaires définis par la topographie et l'ensoleillement). L'organisation de ces constructions relève soit d'une disposition linéaire et continue sur la rue, soit de l'assemblage d'éléments autour du motif de la cour.

A l'articulation entre les ensembles particuliers et les îlots bâtis du village, en liaison avec la présence de l'eau, s'installent les espaces de rassemblement : les places d'aujourd'hui.

cadastre
napoléonien



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Malvezie

La forme actuelle du village conserve cette organisation et ces limites . Une villa du XIX° et son parc se sont glissés en fin de village vers le sud. Les constructions nouvelles sont venues en dehors du bourg soit sur la route de Génos, soit vers la route de Sauveterre au sud : elles s'implantent pour la plupart en milieu de parcelle.



sur la base du cadastre 2000 état de l'occupation de l'espace en 2001

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Mont de Galié

Le village se structure en îlots dont le découpage résulte de la topographie et de l'orientation. Les ensembles construits s'organisent de manière plus ou moins dense en jouant sur le motif de la cour pour ensoleiller la façade principale.

L'église et le cimetière sur l'arête du massif sont extérieurs au village.

Les espaces communs résultent d'élargissement mineur aux carrefours des voies.



re
onien

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Mont de Galié

La structure actuelle du village reste inchangée. Des îlots se dédensifient alors que les constructions fin XIX^e début XX^e s'installent au bord de la départementale dont l'affirmation conduit à une hiérarchisation des voiries.

Les formes pavillonnaires à l'extérieur du bourg, à la limite avec Lourde participent sur ce versant à un image de mitage.



sur la base du
cadastre 2000
état de
l'occupation de
l'espace en
2001

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Ore

La structure du village est complexe : elle se répartit sur les deux rives du Sarté. Elle tient compte de l'orientation et de la topographie des versants.

Le mode majeur de développement est linéaire : il prend appui sur la rue organisant en grappes plus ou moins denses et continues les ensembles bâtis. A partir de ce mode linéaire apparaissent des îlots dont une façade est "construite" sur la rue alors que les autres sont constituées de jardins, vergers et de prés. l'église et le cimetière sur la rive gauche du Sarté s'installent sur un promontoire. Les espaces communs sont à l'articulation entre les deux rives, au débouché des passages.

cadastre
napoléonien



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Ore

Cette structure a été consolidée par l'installation des villas et de leurs parcs à la fin du XIX^e siècle, début XX^e. Les grands îlots ont accueilli ces ensembles.

Les constructions les plus récentes sur le modèle pavillonnaire se sont installées

- à l'extérieur du bourg sur les terrasses bocagères vers Lourde
- à l'intérieur par découpage des parcelles des îlots les moins denses
- dans la plaine sans réelle articulation urbaine.

sur la base du cadastre 2000 état de l'occupation de l'espace en 2001



1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Saint Pé d'Ardet

Un noyau villageois enveloppe l'église. Juché sur un mamelon, l'ensemble est protégé : fossé, remparts, dénivelé naturel.

Un quartier au nord et à l'est se développe par addition d'ensembles bâtis. Quelques constructions s'installent en continu le long de l'espace de la rue. Entre ces extensions et le noyau villageois s'organise, à la porte du village, un "champ commun" : la place.

cadastre
napoléonien



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 1. Forme, structure et évolution par village

Saint Pé d'Ardet

Cette forme est conservée globalement dans le village actuel; mais elle s'est modifiée par :

- la création de voies nouvelles : au pied des remparts à l'ouest, le long du ruisseau à l'ouest,
- la réalisation des villas avec jardins de la fin du XIX^e et du début XX^e, résultat des retours au pays des exilés ayant réussi. Ces villas et leurs parcs s'organisent le long des voies nouvelles vers le lac;
- la création de constructions récentes sur le modèle pavillonnaire, à l'extérieur du village, sur les versants orientés vers le sud et offrant un panorama. Leurs parcelles sont grandes, et pour leur desserte de nouveaux chemins se créent dans la pente. Leur étalement a un impact dans le paysage et modifie l'équilibre ancien entre territoire bâti et territoire rural des Frontignes.

sur la base du cadastre 2000 état de l'occupation de l'espace en 2001



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

La comparaison entre forme du début du XIX^e siècle, largement héritée des périodes précédentes et état actuel montre pour chacun des villages les caractères urbains des Frontignes.

Ils s'appuient sur la **permanence des enveloppes bâties traditionnelles et de leurs limites** avec :

- la compacité des villages (il n'y a pas d'habitat diffus)

- leur organisation :

par enroulement autour de l'église ou d'un ancien site "fort"

linéaire le long des voies d'accès principales en tenant compte de la topographie

en îlot, en regroupant les unités bâties et leurs enclos

- la nature de la limite entre enveloppe bâtie et terrains agricoles, avec le rôle important des enveloppes de vergers et de jardins qui assurent une transition, et l'adaptation au relief de cette limite.

- l'organisation des constructions dans chaque parcelle qui tient compte de l'orientation (soleil, vent, pluie) de l'espace public (au moins un élément de la construction est en alignement sur la rue ou la place...), de la fonction agricole et de la destination de chaque édifice (maison d'habitation, grange, étable, annexes...)

- la diversité, les formes et la nature de l'espace public.

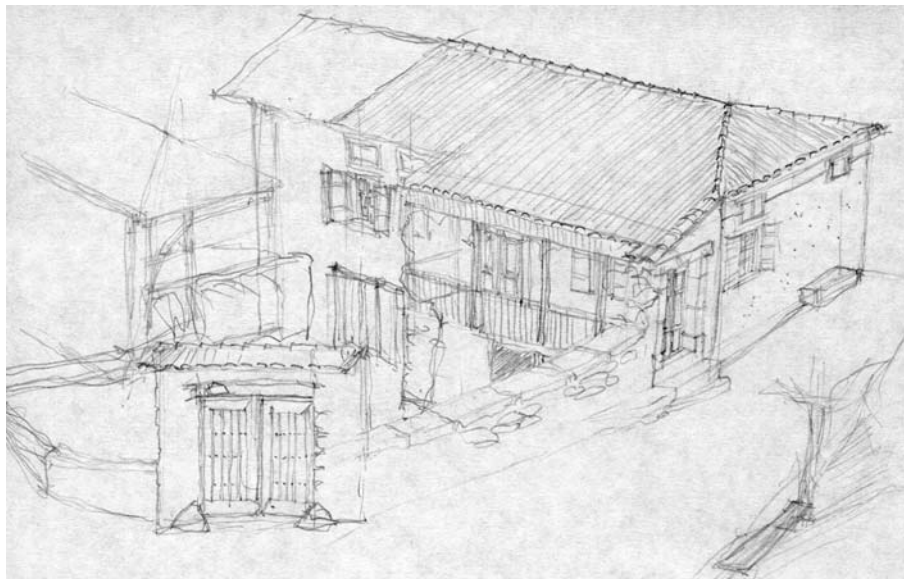
Pour préserver ces paramètres, des recommandations sont énoncées dans la partie de l'étude consacrée aux prescriptions.



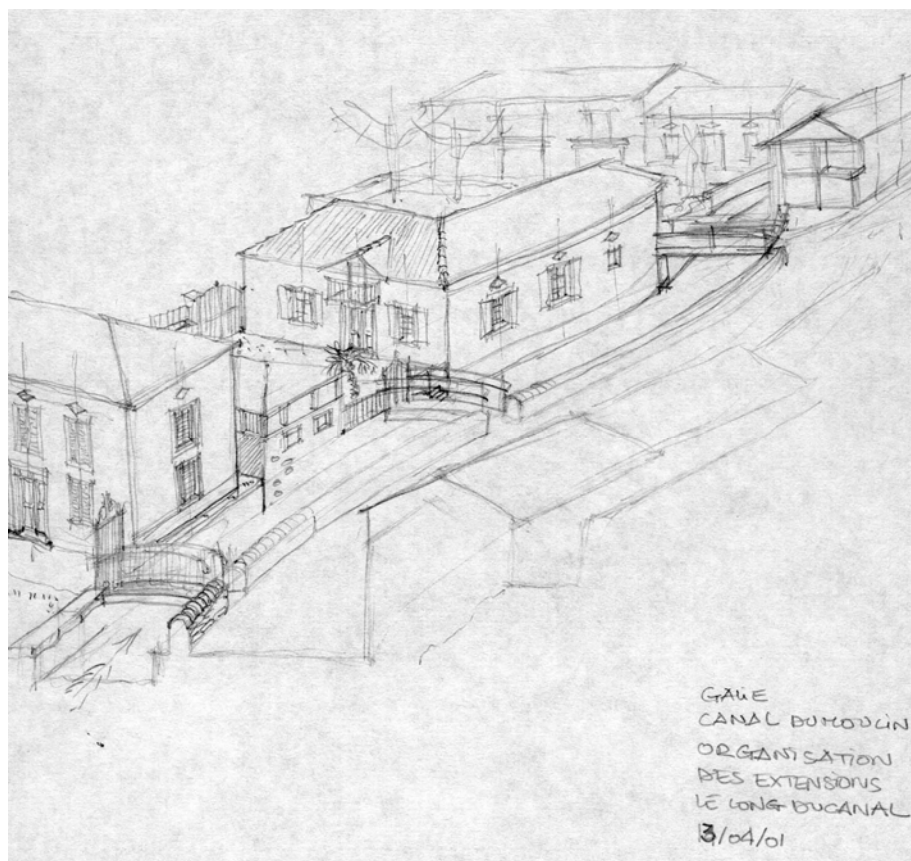
Vue des limites de l'enveloppe urbaine de Galié au début du XX^e et du XI^e siècle. La frange des jardins demeure entre plaine et front bâti constitué par les unités regroupant édifices et cours. Un tel caractère et une telle permanence méritent d'être préservés.

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

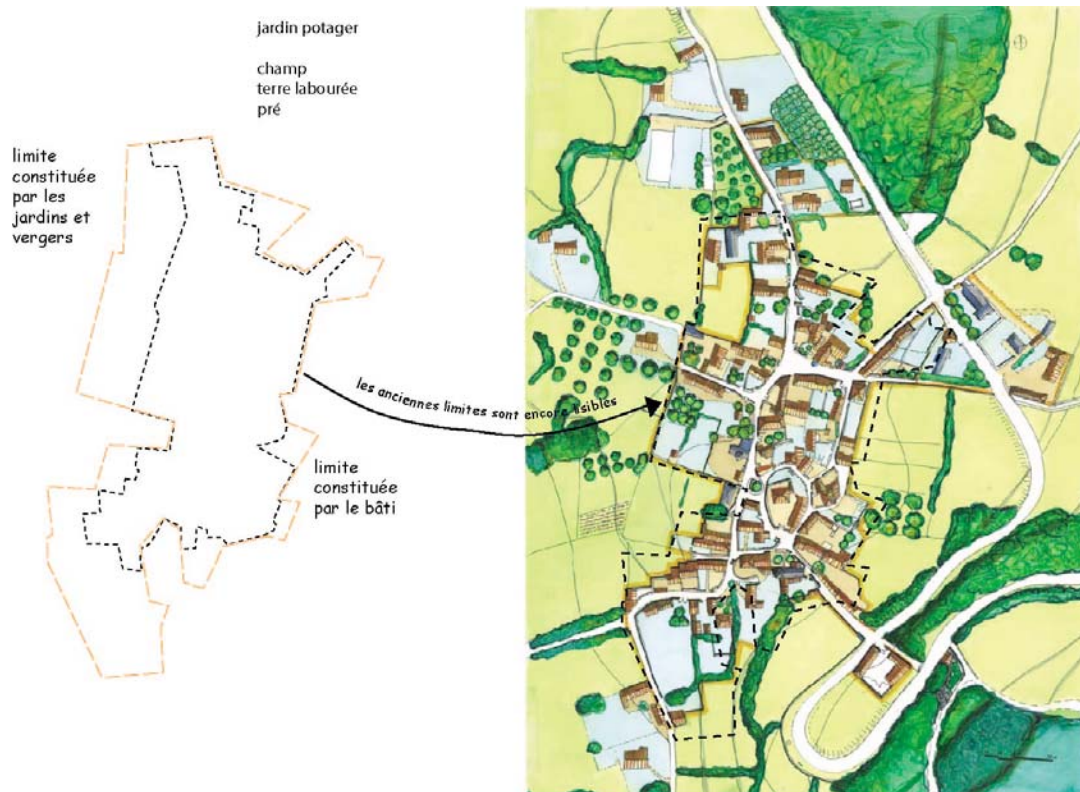


Le bâti traditionnel repose sur l'organisation des édifices autour d'une cour et de jardins , comme ci-dessus à Antichan. L'assemblage de chacune de ces unités, en ligne le long d'une voie comme ci-dessous à Galié, en grappes ou en îlot constitue chacun des villages.



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties



A Antichan, les limites du village, marquées par un front bâti continu et dense et une couronne de vergers sont restées nettement perceptibles depuis le bastion des Frontignes ou la départementale . Le report de ces limites sur le plan ci-dessus à partir de la comparaison entre document napoléonien et état actuel montre leur permanence et leur importance dans le caractère urbain du village. Une telle caractéristique mérite d'être protégée.

La délimitation d'enveloppes correspondant à cette manière dense et continue de former les villages doit permettre d'en préserver les caractères urbains.

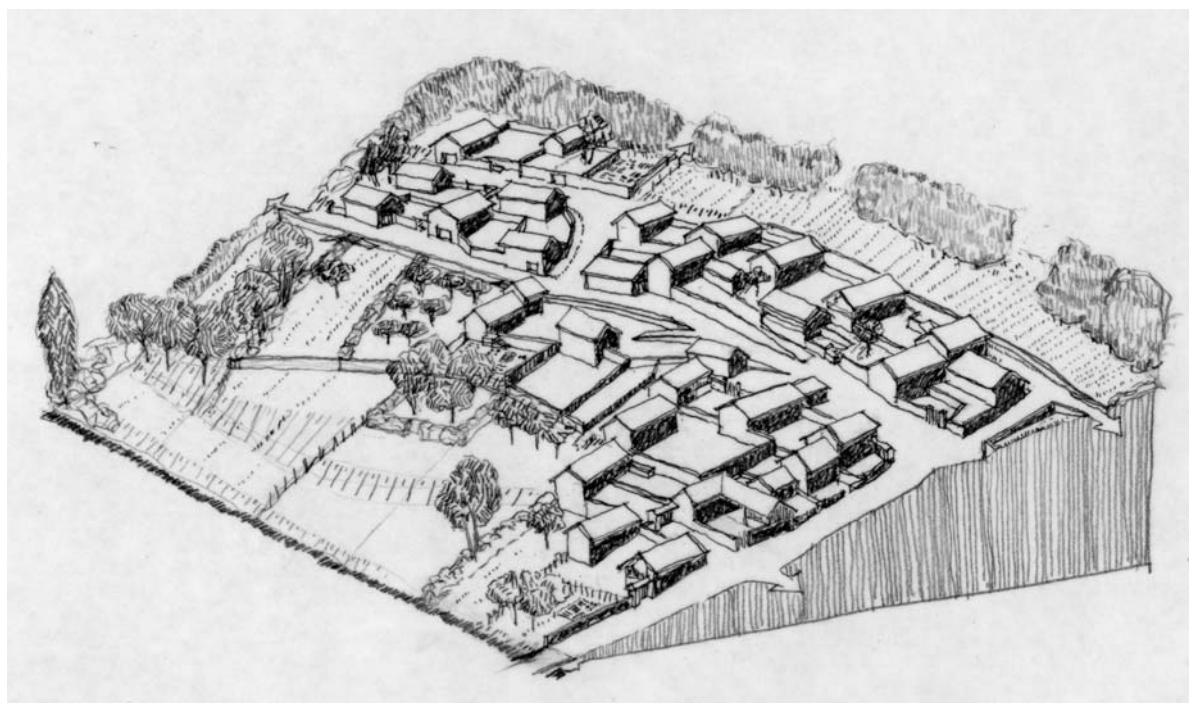
1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

Ces enveloppes intègrent la couronne de jardins vivriers et de vergers dont la vocation est de ne pas être bâtie afin de préserver les limites villageoises les plus caractéristiques.

Dans ces enveloppes, les règles urbaines doivent contribuer à continuer la densité et l'organisation des édifices dans les parcelles.

Pour les définir, si en annexe au présent document sont proposées des délimitations qui sont en cohérence avec l'étude paysagère et une urbaine, un véritable travail doit être conduit dans le cadre de mise en place de document d'urbanisme.



"Habiter dans le village" tel est le concept proposé pour illustrer la manière de préserver le caractère urbain de cette enveloppe. Le croquis ci-dessus symbolise une telle organisation, qui vient en greffe du bâti dense existant. La partie nord du village de Galié a servi à l'établissement de ce croquis. Les recommandations pour arriver à une telle organisation s'appuient sur la taille des parcelles, l'organisation des voies et dessertes, l'implantation des constructions par rapport aux voies et dans la parcelle, leur volumétrie et le traitement de leur enveloppe...

1-2 Les caractères urbains

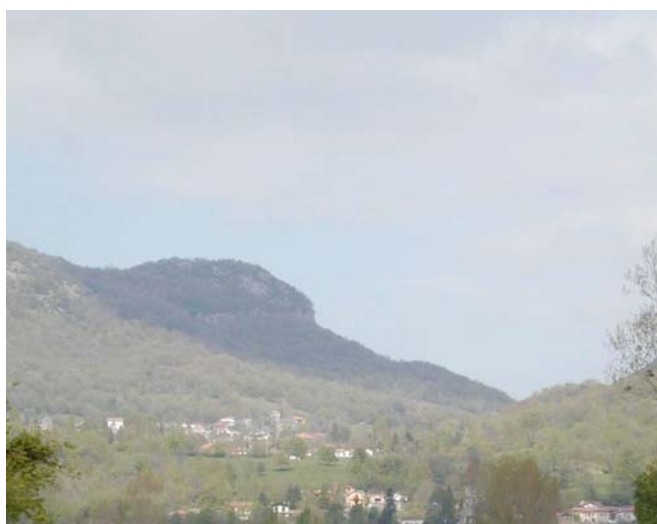
1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties



Les formes de l'extension données par les constructions les plus récentes introduisent un caractère urbain qui se développe sur le mode de la rupture :

- implantation en discontinuité des villages, introduisant l'éclatement de leurs limites,
- formes urbaines pavillonnaires, ne formant pas l'espace public, (les constructions sont en milieu de parcelles, les limites de l'espace public ne sont pas toujours constituées..)
- introduction d'une palette végétale "monofonctionnelle" et "monospécifique" (par exemple usage unique des lauriers et des thuya qui constitue une sorte de "béton vert").

Les constructions récentes s'implantent en fonction de la vue, en milieu de parcelle, sans constituer de réel espace public. Leur taille et leur traitement architectural peuvent être en décalage avec les enveloppes traditionnelles. Une organisation proche de celle du lotissement s'installe entre Ore et Lourde. Son urbanisation au coup par coup et sans traitement d'ensemble a une incidence à l'échelle du grand paysage.



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

Aujourd'hui, l'étalement de ces extensions participe au brouillage du paysage.

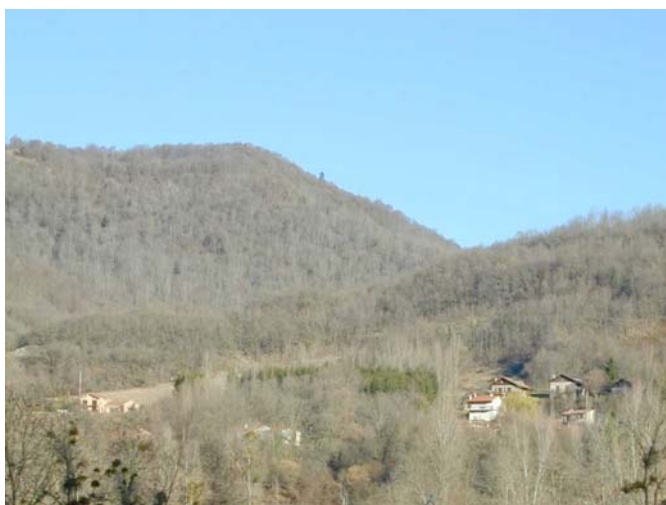
Cependant pour assurer leur pérennité et permettre une meilleure composition paysagère, l'enjeu va être de les intégrer du point de vue urbain et paysager, en s'appuyant sur les caractères essentiels fondant l'identité des Frontignes :

- localisation pour assurer un rythme d'implantation dans le paysage permettant de distinguer enveloppe des villages traditionnels et ensembles plus contemporains,
- organisation et qualification autour d'un thème urbain et paysager en référence au caractère des Frontignes, permettant un développement et une valorisation de l'existant.

Pour ces extensions situées en dehors des enveloppes du bâti dense deux concepts d'organisation sont proposés :

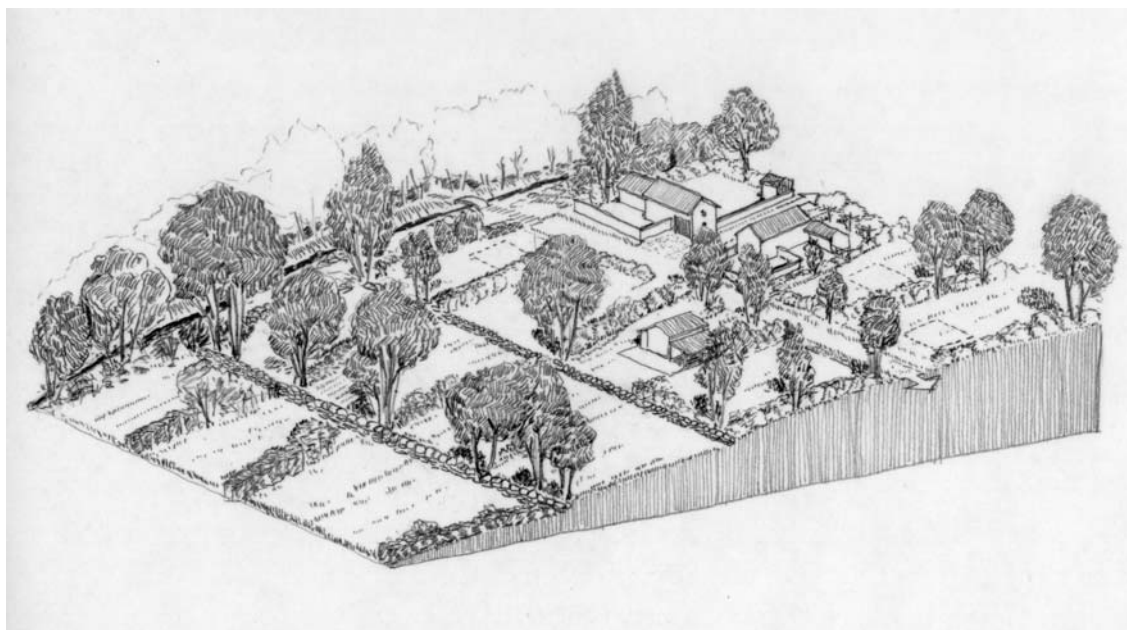
- une organisation autour du maillage bocager et des terrains relativement plans : "habiter le bocage". Cette organisation correspond aux enveloppes d'extension comme celle située entre Lourde et Ore (photo page ci-contre)

- une organisation autour de la présence des boisements sur les terrains dont la topographie est plus marquée : "habiter la forêt". Cette organisation correspond aux enveloppes d'extensions situées entre Lourde et Mont-de-Galié par exemple, illustrée par la photo ci-dessous.



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties



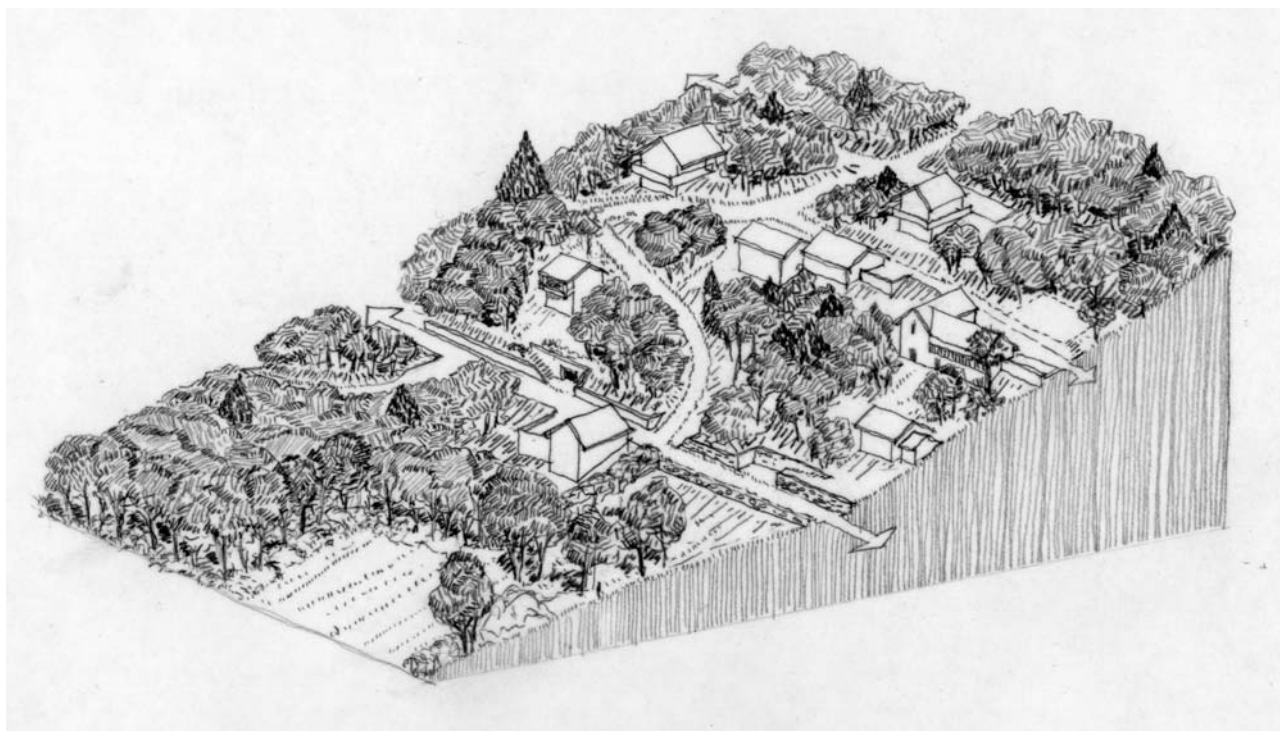
"habiter dans le bocage" un concept d'organisation et de délimitation d'enveloppe d'extension qui devrait permettre à la fois de pérenniser les extensions existantes et d'en développer de nouvelles. Ce mode s'attache aux terrains relativement plans, aux parcelles à la superficie moyenne (de 1000 à 2000m²). Les préconisations attachées à ce mode d'extension portent sur la taille des parcelles et leur délimitation par une palette végétale adaptée, l'organisation des édifices dans la parcelle, l'implantation en limite ou en retrait par rapport aux voies, le traitement des enveloppes bâties (couleur et matériau de toiture, couleur des enduits) en référence à leur environnement.

Le site ayant servi de support à ce croquis est celui des constructions situées entre Ore et Lourde. Un accompagnement des espaces publics, traitement des voies,, enfouissement des réseaux, continuité de cheminements et de promenades ,incitation à la création de verger est à mettre en place pour valoriser ces enveloppes.

Leur délimitation, comme pour les enveloppes correspondant au bâti dense nécessite un travail à conduire dans le cadre de la mise en œuvre de document d'urbanisme.

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties



"habiter dans la forêt" un concept d'organisation et de délimitation d'enveloppe d'extension qui devrait permettre à la fois de pérenniser les extensions existantes et d'en développer de nouvelles. Ce mode s'attache aux terrains relativement en pente, aux parcelles à la superficie moyenne (de 1000 à 2000m²). Les préconisations attachées à ce mode d'extension portent sur la taille des parcelles, leur délimitation, leur traitement par un couvert végétal adapté, le respect de la topographie en organisant du soutènement et en jouant sur le dénivelé, le traitement des voiries, l'organisation des édifices dans la parcelle, l'implantation en limite ou en retrait par rapport aux voies, le traitement des enveloppes bâties (couleur et matériau de toiture, couleur des enduits) en référence à leur environnement.

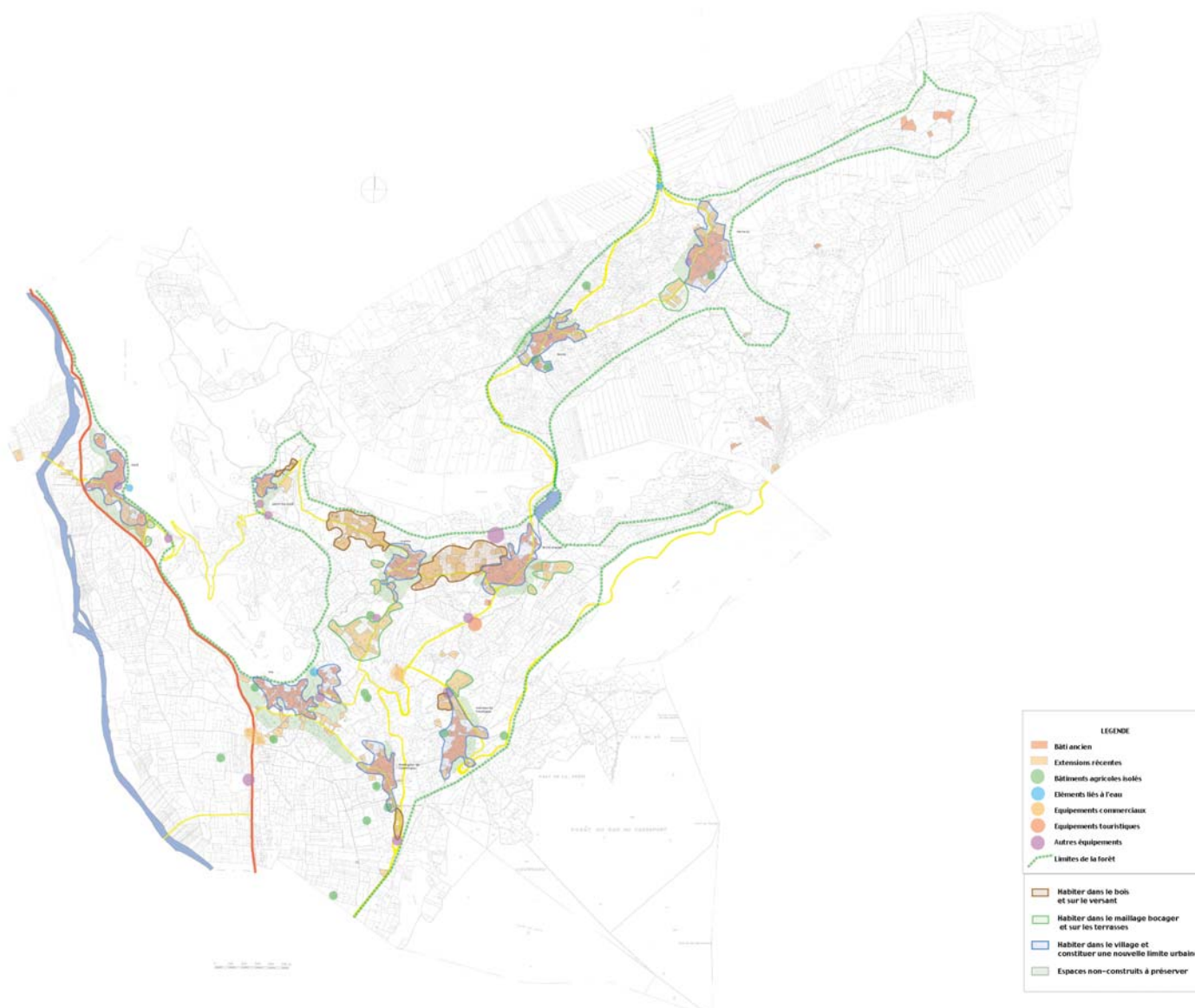
Le site ayant servi de support à ce croquis est celui des constructions situées entre Lourde et Saint-Pé-d'Ardet.

Un accompagnement des espaces publics, traitement des voies,, enfouissement des réseaux, continuité de cheminements et de promenades ,...est à mettre en place pour valoriser ces enveloppes.

Leur délimitation, comme pour les enveloppes correspondant au bâti dense ou à la trame bocagère nécessite un travail à conduire dans le cadre de la mise en œuvre de document d'urbanisme.

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties



Cette carte à l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude positionne les différentes enveloppes à localiser et délimiter pour que l'application de la charte soit entière. En dehors de ces enveloppes d'extension sont situés les bâtiments d'activité agricole et certains équipements. Une réflexion liée à la ligne de conduite à tenir dans l'enveloppe du grand paysage devrait permettre d'aborder le traitement des bâtiments agricoles.

Dans les annexes et en référence à cette carte sont proposées les limites des enveloppes à promouvoir pour chaque village.

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

Parallèlement à ces questions qualitatives des caractères urbains, une réflexion est à engager pour approfondir les aménagements à promouvoir pour chacune de ces enveloppes :

- en évaluant leurs potentiels (au regard des espaces libres et des réseaux)
- en projetant l'amélioration ou la création de dessertes, espaces ou équipements publics, maillage de voies...
pour
- définir les actions publiques à engager dans ces enveloppes : acquisition foncière, projets de réseaux, embellissement, plantations...
- mettre en place les outils de gestion de l'espace et les maîtrises d'ouvrage pertinentes selon les échelles de réalisation, les enjeux et les compétences...

Une telle réflexion ne peut se passer d'une action concrète sur le cadre fonctionnel que représentent les réseaux.

Une telle démarche est d'ailleurs partiellement engagée en matière d'assainissement :

Les communes d'Antichan, Frontignan, Galié, Génos, Lourde et Ore ont en cours un schéma d'assainissement et une carte d'aptitude des sols à l'assainissement. Ceux-ci restent à entreprendre pour les communes de Mont de Galié, Malvezie et Saint Pé d'Ardet.

Les réseaux d'alimentation et leur capacité à satisfaire besoins actuels et futurs nécessitent également une approche plus fine (eau potable, téléphone, électricité..)

Enfin, chacune des communes doit réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour financer l'urbanisation : cadre communal à travers la Participation pour Voies Nouvelles et Réseaux , cadre intercommunal ou autre à définir ou préciser.

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

L'espace public

La qualité urbaine de chacun de ces villages repose sur la qualité de l'espace public.

L'espace public est un espace qui appartient à tous. Du point de vue foncier, l'espace public correspond la plupart du temps au domaine public qui est par définition inaliénable : places, routes, rues, chemins...

Il dépend d'une puissance publique : commune, département, état par exemple selon le statut des lieux (les routes nationales par exemple ont longtemps été gérées par les services de l'Etat avant d'être pour certaines rétrocédées au Conseil Général....) La puissance publique qui le gère peut donner par arrêté ou par texte réglementaire des règles d'usage (exemple : code de la route..)

L'espace public selon sa nature implique une multitude d'usages et donc d'usagers; dans cette optique cette "multitude" d'usagers peut avoir son mot à dire en cas d'aménagement.

L'espace public est un lieu de civilité et de partage.

• **Une grande diversité** caractérise le type d'espaces public dans les Frontignes. Cette diversité est héritée des usages et des différents moments d'évolution de l'enveloppe urbaine des villages.

Chemins (Saint-Pé-d'Ardet, Malvezie)



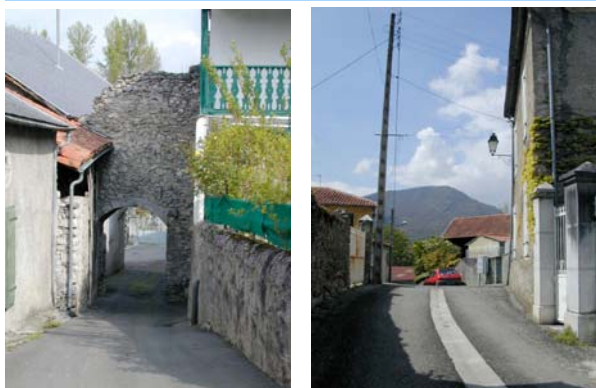
Rue (Saint-Pé-d'Ardet, Frontignan)



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

Rue étroite dans le village (Galié, Ore)



Place fontaine et lavoir (Saint-Pé d'Ardet, Génos)



Cette diversité repose sur :

- une hiérarchie de ces espaces : il existe une graduation entre les lieux majeurs et les espaces moins importants. Cette graduation est marquée par une différence de traitement des sols par exemple, ou par la largeur de l'espace...

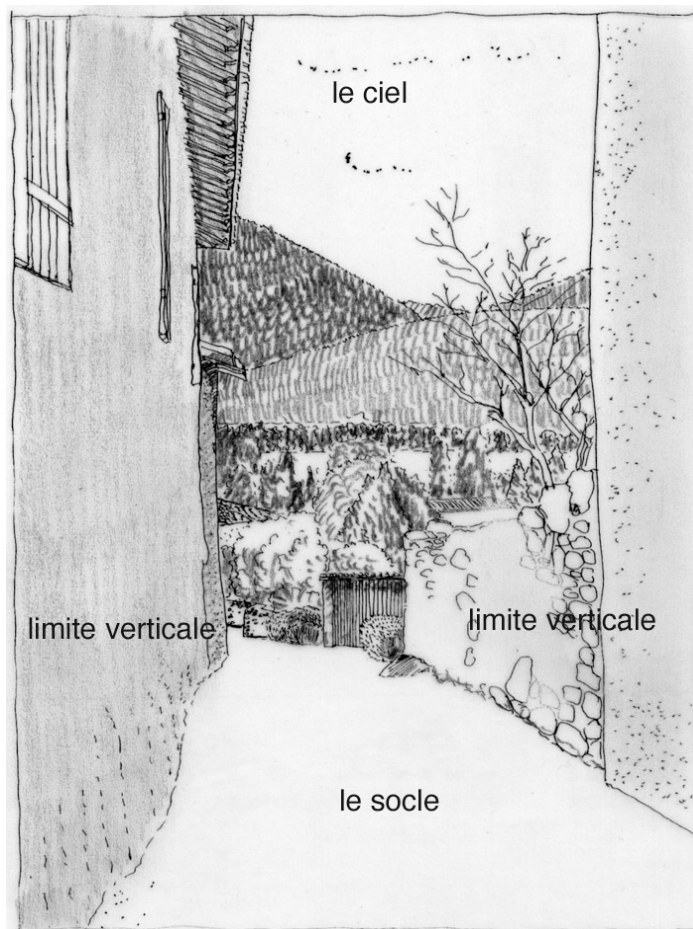
- une histoire et un usage à dominante agricole : à travers la comparaison des plans napoléoniens et actuels, on décèle par exemple l'importance de la localisation des places des villages, lieu de rassemblement, dans lesquels la présence de l'eau est importante, aux portes du village plus ou moins enclos. Les places d'aujourd'hui, sont souvent depuis longtemps des espaces non bâtis dévolus à cet usage, autour desquels les constructions s'organisent.

- la formation de ces espaces respecte la géographie : les rues, les places sont orientées par rapport aux vents, au soleil, à la topographie. Pour tenir compte des dénivelés des soutènements tiennent l'espace.

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

- L'espace public est composé.



C'est un espace délimité par :

- des limites horizontales

un socle : il s'agit du sol , avec ses composantes : topographie, géologie, présence de l'eau, de la roche
le ciel : les vues, les ouvertures, les cadrages sont définis par l'importance de sa présence...

- des limites verticales composées : des façades et de leur diversité, de maisons, granges, murs ou végétaux, les implantations peuvent varier, les seuils et les entrées peuvent plus ou moins jouer sur l'espace public...

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

- Un espace dont la forme et la variété s'appuient sur l'organisation de nombreux éléments. Ceux ci généralement entrent dans une composition qui associe nature des limites, type d'organisation et usages.



La nature des limites : plus ou moins constituées. Influe sur la composition de l'espace. (Malvezie, Frontignan..)



La composition des espaces peut tenir compte de l'axe de bâtiment important (mairie à Frontignan, église à Mont-de-Galié)



Les usages : piétons, animaux, voiture interviennent dans la définition de l'espace public où chacun doit trouver sa place (parking à Galié, troupeau à Ore)



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

• Différents éléments entrent dans la composition de l'espace public contribuant à son identité et à sa qualité :

- de petits édifices liés à l'eau, ou à un culte ou une commémoration,



Les édifices commémoratifs : Montjoie ou monument aux morts participent à l'identité des espaces publics (Saint-Pé-d'Ardet , Lourde)

Lavoirs, fontaines, abreuvoirs, canaux d'alimentation en eau courante sont un des éléments forts des espaces publics... (Saint-Pé d'Ardet, Antichan)

- de l'équipement d'information : signalétique, plaque de rue,



Panneau d'information, abreuvoir, banc, boîtes aux lettres, éclairage et réseaux aériens participent à la qualité et à la qualification de l'espace, trop d'éléments sans composition d'ensemble nuisent cependant à la qualité du tout. (Mont de Galié)

La signalétique : plaque de rue, indication informative, mérite d'être adaptée à son environnement et suivie pour éviter les "redites" (Ore)

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

- de l'équipement de sécurité ou de confort :
éclairage mâts et lanternes, réseau, barrière ..



Décliner un principe de lanterne et de mâts, préférer l'installation en façade : des principes simples pour intégrer l'éclairage à l'espace public. (Saint-Pé d'Ardet, Galié)

Adapter l'équipement de sécurité à l'espace public en intégrant les réseaux, ou en améliorant le traitement des barrières... (Ore, Lourde)

- de l'équipement lié à un usage public : poubelles, transformateur, bancs, boîtes aux lettres....



Cabine téléphonique, borne d'incendie, abri à poubelle plus ou moins travaillé, boîtes aux lettres, transformateur...chacun de ces éléments intervient dans la composition de l'espace public. Les insérer c'est comme à Antichan mettre en forme les lieux en les inscrivant dans la composition de l'ensemble..(Mont-de-Galié, Antichan, Lourde, Galié)



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties



Composer l'espace public c'est aussi lorsque comme ce "travail à ferrer" est maintenu tenir compte des abords qui ont présidé à son fonctionnement, ou comme pour ce banc savoir profiter d'une vue... (Ore)

• **les sols**, par leur nature, leur mise en œuvre participent à la qualité de l'espace public.

Trois principes sont importants dans les Frontignes:

- le traitement du sol ne concurrence pas les façades (les limites verticales) qui conditionnent l'espace public
- le revêtement du sol s'apparente à la nature géologique du socle sur lequel il se trouve (par exemple dans un pays de calcaire, le recours au granit peut être une rupture..
- la nature du revêtement se décline selon la hiérarchie des espaces (herbe, stabilisé, calade de galets, revêtement bitumineux ou sol béton..)...



Calade de galets, sur les chemins ou en pied de bâti, chemin enherbé, nez de marche en pierre.. (Antichan, Galié, Lourde..)

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 2. Caractéristiques des enveloppes bâties

- **le végétal** : arbre urbain, alignement ou arbre symbolique (arbre de la liberté par exemple..), le fleurissement (apparu de manière plus récente) participe à l'embellissement de l'espace public.

Quelques principes dans les Frontignes :

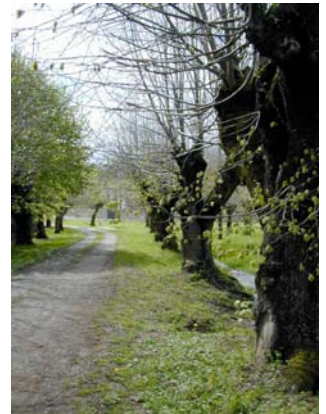
- les végétaux sont adaptés à leur milieu
- certains arbres sont symboliques : cyprès fastigiés pour le cimetière par exemple.



*Arbre remarquable participant à la composition et à "l'esprit" d'un lieu
Tilleul à Antichan et à Saint-Pé-d'Ardet*



Accompagnant la présence de l'eau, une palette végétale adaptée à Galié, tilleuls en alignement à Saint-Pé-d'Ardet..)



Lieux dont la vocation est d'intégrer majoritairement du végétal : à Saint-Pé d'Ardet : les abords du lac de et le chemin de croix



Les cimetières constituent un vrai patrimoine notamment celui d'Ore. La palette végétale utilisée est symbolique.



1-2 Les caractères urbains

1. 2. 3. Les enjeux urbains - conclusion

• aujourd'hui des enjeux sur l'espace public

Les lieux publics sont en cours d'évolution, ils subissent des pressions.

Les besoins techniques ont tendance à prendre le pas sur "l'identité" des espaces : la voiture, les réseaux, certains mobiliers...

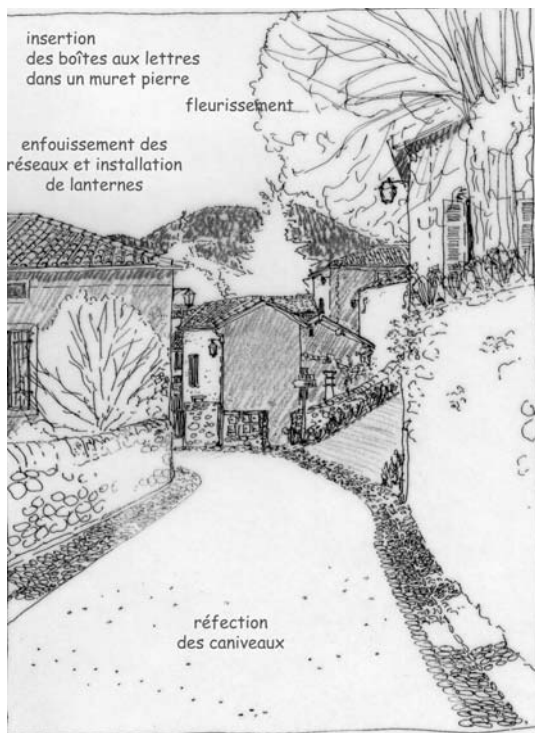
L'urbanisation récente crée des espaces de desserte sans réelle qualité.

- un enjeu sur les espaces existants :

- éviter leur banalisation par l'invasion de matériels
- permettre une valorisation des cœurs de village par une affirmation de la qualité des espaces en soignant leur traitement.

Des actions légères sont à prévoir sur l'existant en termes de

- nettoyage
- équipement
- embellissement



Croquis de principe simulant une intervention de "nettoyage" à Frontignan.

Des actions plus lourdes sont à prévoir

- en cas de recomposition
- en articulation avec les quartiers en devenir.

1-2 Les caractères urbains

1. 2. 3. Les enjeux urbains - conclusion

- un enjeu sur les lieux à créer :

Il s'agit d'assurer la création de nouveaux espaces publics capables de participer à la qualification des enveloppes contenant le bâti nouveau

- en travaillant sur la composition de l'espace public : nature des limites, géométrie, nature des sols, plantations, organisation de petits équipements
- en réfléchissant à la création de "nouveaux" espaces publics : terrain de jeux, de promenade, espaces liés à de nouveaux équipements publics..

• en conclusion pour les espaces publics.

En complément des espaces bâtis, l'espace public occupe une place importante dans l'image des Frontignes.

Qu'il s'agisse de toilettage ou d'intervention plus "lourde" intervenir sur l'espace public relève d'un projet. De sa programmation, à sa mise en forme, il est important de faire intervenir un professionnel de ce type de projet : architecte paysagiste ou architecte...

Pour la réalisation s'appuyer sur des artisans ayant à la fois le savoir-faire et le goût pour des mises en œuvre où l'art de bâtir traditionnel peut être requis est également important.

Enfin, l'espace public étant au service de tous, la programmation, comme la mise en place du projet et sa réalisation doivent laisser une place aux usagers et habitants.

Au niveau de la charte des recommandations sont déclinées en s'appuyant sur ce qui fait la valeur des espaces publics des Frontignes dans le chapitre concerné.

1-3 Les caractères architecturaux

*1-3 les caractères
architecturaux*

1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. Introduction

Le type de construction et son caractère diffèrent : Maison, édifice public, grange ou annexe...Antichan, Génos et Malvezie

Le caractère et la qualité architecturale de chacun des villages des Frontignes reposent sur :

- la période de construction des édifices,
- le type de construction : grange, habitation, édifice public.



Maison récente à Antichan, maison XIX° à Saint-Pé-d'Ardeu, maison traditionnelle à Génos

On distingue trois grandes périodes de constructions qui se caractérisent par:

- un bâti "traditionnel" dont le caractère est encore majeur aujourd'hui
- un bâti XIX° exceptionnel (avec ses annexes, ses parcs et jardins)
- un bâti récent plutôt banalisant.



1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. Introduction

Chacun de ces édifices met en œuvre un art de bâtir. Pour préserver, valoriser, développer ou corriger leurs caractères il est important de reconnaître et tenir compte de ce savoir faire.

Ces caractères et les objectifs auxquels la charte doit répondre sont mis en avant pour chacune des périodes mentionnées ci-dessus.

Pour analyser chacun de ces arts de bâtir le plan suivant est appliqué. Il distingue :

- la maison
- les annexes
- le jardin, la cour, le parc.

Il "décortique" le bâti en suivant les grands éléments caractéristiques qui composent son enveloppe :

- la toiture et ses ouvrages
- les murs et façades
- les percements : les portes et les fenêtres et leurs menuiseries.

Pour les jardins, les cours et parcs il observe :

- la manière d'enclorre
- la manière d'entrer
- la manière d'organiser les espaces et les palettes végétales utilisées.

Selon les spécificités des périodes et des arts de bâtir des variantes d'analyse peuvent être introduites.

Les recommandations de la charte architecturale s'organisent selon ce plan dans le chapitre correspondant. Elles s'appliquent aux caractéristiques principales.

1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. 1. Le bâti traditionnel

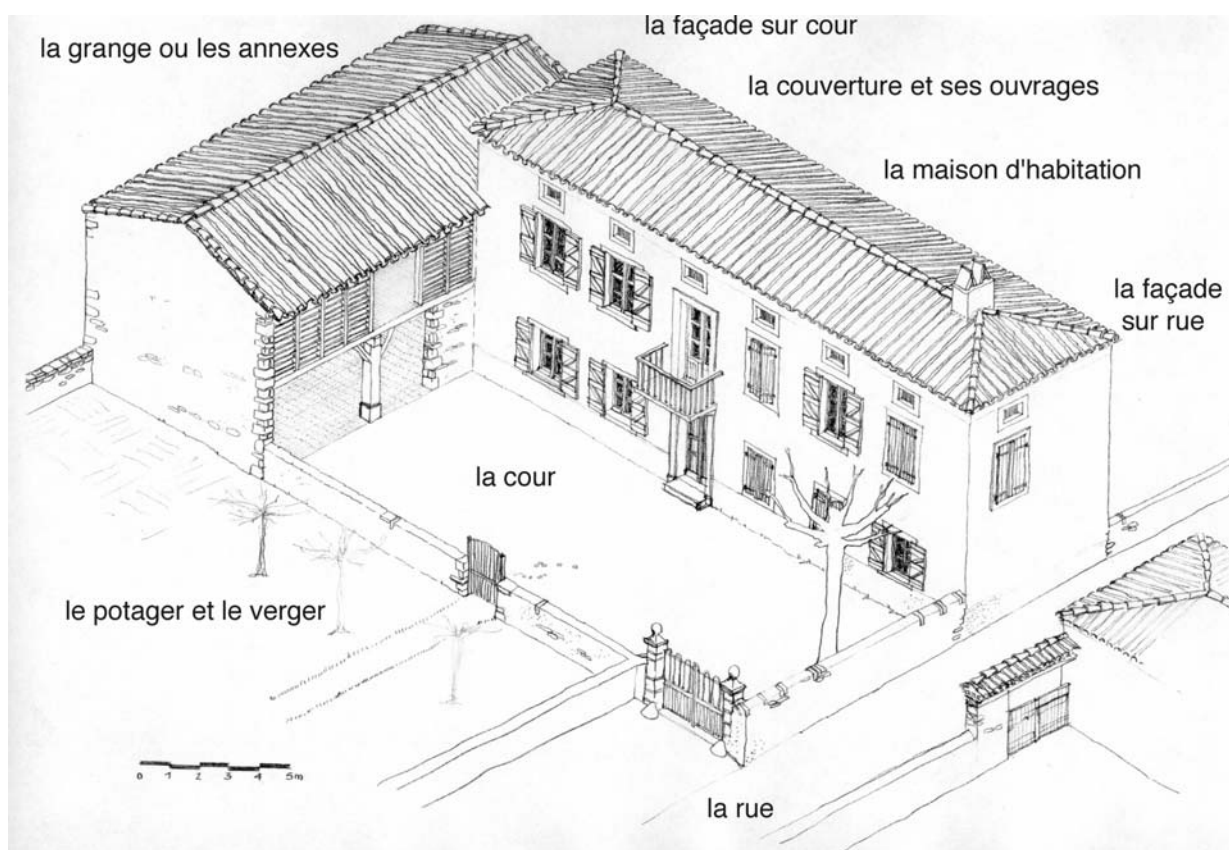
Il s'organise par unité bâtie autour d'une cour, d'un jardin vivrier, d'un verger. Il s'installe en tenant compte de la topographie, du soleil, de la pluie et du vent.

Il utilise des matériaux présents sur place : terre, pierre, sable et chaux, bois.....

Il est issu d'une pratique agricole, les annexes en témoignent qui abritaient bêtes et récoltes.

Pourtant ce bâti a la capacité de s'adapter aux exigences de confort et aux modes de vie plus contemporains. Ces constructions, en tant que telles sont un "produit" recherché.

Ces constructions représentent aujourd'hui encore une part importante du bâti des Frontignes. C'est leur présence et leur art de bâtir qui contribuent à caractériser ce territoire et plus particulièrement les cœurs de village.



1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. 1. Le bâti traditionnel

La maison

La couverture et ses ouvrages : éloigner l'eau des murs.

- La couverture est en tuile canal et en terre cuite.
- Elle a une pente comprise entre 30 et 35%, elle est pourvue selon sa situation urbaine de deux à quatre versants.

- Des dispositifs éloignent l'eau des murs : corniches, génoises.

Elles constituent autant d'éléments de décors et de distinction dans une architecture plutôt modeste. La qualité est démonstrative : elle est au service de la façade "la plus en vue".

Avant la mise en place des gouttières, le pied des édifices était couvert de calade de galets, parfois accompagné de plantation d'iris. Cette disposition permettait le filtrage de l'eau, la respiration des sols et l'assainissement des murs.

- La cheminée est bâtie et maçonnée. Des briques foraines en bâtière peuvent en protéger le couronnement.

- Les percements sont rares dans la toiture : trou d'homme et petit châssis pour en assurer le suivi.



Toits à Frontignan



Génoises à Saint-Pé d'Ardet

Corniche à entablement de pierre à Malvezie, corniche et décor à Galié, cheminée et versants de toiture à Malvezie



1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. 1. Le bâti traditionnel



La maison

- **les murs, la façade : construire et protéger les murs, composer et organiser les percements.**

- **les façades sont composées.**

Selon leur exposition, leur rapport à l'espace public, les façades ne sont pas traitées de la même façon.

La façade principale est celle qui ouvre l'accès à la maison avec la porte principale. Cette façade est composée en fonction de la place de cette entrée.

Selon la hauteur de la construction les différents niveaux s'organisent de manière hiérarchisée : un soubassement marque la transition entre le sol et la façade, un corps de bâti se développe ensuite, puis un couronnement marque le passage du mur à la couverture. Les ouvertures peuvent avoir des proportions moins importantes lorsqu'il s'agit des combles.



Les ouvertures se superposent et ont des proportions plus hautes que larges.

Ce type de composition assez régulière s'attache aux constructions de la fin du XVIII^e et du XIX^e, début XX^e siècle. C'est le motif le plus courant dans les Frontignes. Auparavant la symétrie, "l'ordre" étaient davantage réservés à une architecture savante.

Si des édifices cachent dans leurs murs des pierres provenant d'édifices plus anciens (des réemplois) et même si les villages se sont reconstruits sur eux-mêmes la majorité des constructions a été remaniée au cours des deux derniers siècles.



Façade composée à Frontignan, importance de la porte à Malvezie, réemploi linteau portant les ciseaux des tailleurs de toison à Frontignan, traces d'une composition décorative à Génos

1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. 1. Le bâti traditionnel

La maison

- **le motif de la galerie** se développe en fonction de l'orientation et de la disposition par rapport à l'espace public : elle est rarement sur une façade sur rue. Elle démontre d'un véritable savoir faire sur l'utilisation du bois, qui est destiné à être peint.

Galeries à Galié, détails d'une galerie à Ore, coloration et traitement du badigeon, détail de la structure verticale



- **les façades sont enduites.**

Les murs construits en maçonnerie de pierre, galets parfois sable et chaux sont enduits. Car la maçonnerie parfois grossière a besoin de plusieurs couches d'enduits à la chaux pour être protégée des intempéries.

- l'enduit peut recevoir un badigeon pour être décoré.

L'architecture est "civile" : pour les façades principales un décor tient compte du rapport à l'espace public. Sur les façades des Frontignes plusieurs badigeons témoignent de ce souci : chaînage des angles soulignés en blanc, bandeau en couronnement sous la corniche, ...

La couleur intervient dans ce badigeon : les terres locales ocrées subsistent, même si la dominante est plutôt marquée par des gris.



Enduit et bandeau en badigeon plus clair à Génos, façade sur rue à Génos, façade d'une maison sur cour à Ore



1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. 1. Le bâti traditionnel



La maison

• **les ouvertures, les percements : les équiper pour se protéger et filtrer la lumière.**

Les fenêtres :

Les encadrements des fenêtres sont le plus souvent en bois. L'usage des jambages et linteaux en pierre est rare. Le bois des encadrements est peint. Il a pu être enduit. Dans ce cas un décor de badigeon a pu simuler un effet d'encadrement.



Elles sont hiérarchisées : la fenêtre du comble n'est pas la même que la fenêtre courante. La fenêtre de l'étage peut avoir des proportions plus réduites que la fenêtre du rez-de-chaussée.



Les menuiseries sont en bois et destinées à être peintes. Le découpage et la partition des carreaux dépend de la période de construction. Les menuiseries de fenêtres datent en majorité du XIX^e siècle : elles sont à deux vantaux et comportent pour chaque vantail de trois à quatre carreaux..

Les volets sont en bois, en planches et sont peints.

Leurs ferronneries sont parfois intéressantes.

La couleur des volets varie de gris coloré à des déclinaisons de verts. Les oxydes étaient utilisés pour colorer les peintures alors mises en œuvre.



Volet et encadrement à Mont de Galié, encadrements et volets bleus à Malvezie, volets et hiérarchie de traitement à Malvezie, volets verts et hiérarchie à Saint-Pé d'Arde, traitement à Malvezie, fenêtre et combles à Saint-Pé-d'Arde.

1-3 Les caractères architecturaux

1. 3. 1. Le bâti traditionnel

La maison

Les portes d'entrée :

Elles sont l'objet d'un soin particulier, car c'est un élément significatif de l'édifice.

Lorsque cela est possible, elles ont un encadrement en pierre des Pyrénées.

La forme de cet encadrement, son linteau peuvent permettre de dater si ce n'est la construction, tout au moins la porte, ou le remaniement.

Elles sont en bois, parfois décorées et sculptées. Le nombre de vantaux et la mise en œuvre des planches, de leur assemblage, des clous forgés peuvent permettre de les dater.

Parfois des menuiseries anciennes ont été réemployées. Leur serrurerie et ferronnerie participent à leur décor.

Elles sont peintes. Leur couleur peut être différente de celle des volets. Elle est plus "forte".



Porte ouvragée à Malvezie, porte travaillée à Saint-Pé-d'Ardet, encadrement et porte à Malvezie, porte datée à Mont-de-Galié, à Galié porte au linteau daté de 1612 et porte au linteau daté de 1803



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les annexes



Les annexes, granges et abris pour récoltes et animaux...

La grange, l'étable sont articulées sur la même parcelle à la maison d'habitation. Outil de travail, par leur traitement architectural elles signalent la bonne tenue de la maison. Même si le niveau de finition ou de décor n'est pas identique que celui de l'habitation, ces édifices sont particulièrement soignés et mettent en œuvre le même art de bâtir que pour les habitations.

• la couverture et ses ouvrages : protéger bêtes et récoltes de la pluie.

- Les toitures sont couvertes en tuile canal de terre cuite.
 - La pente des versants est comprise entre 30 et 35%.
 - Selon la position urbaine de l'édifice, la toiture peut avoir de deux à quatre versants.
- Pour éloigner l'eau des murs plusieurs dispositifs existent : volées de toiture avec débord de chevrons, plus exceptionnellement génoises et parfois corniche.



Annexe et effet de lambrequins de bois découpé en planche de rive à Galié, débords de toiture et versants pour cette grange à Mont-de-Galié, Abri à cochon à Saint-Pé d'Ardet "corniche" en lauze pour cette grange au Vignaut (Malvezie) charpente de grange à Mont-de-Galié.

1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les annexes

- **construire et protéger les murs, abriter et conserver les récoltes...**

- Les annexes se développent souvent sur deux niveaux. Le principe constructif adopté joue i sur des murs maçonnés de pierre, de chaux, de sable et un travail de charpenterie qui permet de supprimer une partie des murs en remplissage en rez-de-chaussée et/ou à l'étage. La partie supérieure dévolue aux récoltes est souvent pourvue d'un système de claustra de bois qui garantit la ventilation et le séchage.

Un véritable savoir-faire s'est développé dans le Comminges autour de ce mode constructif utilisant le bois en panneau de façade.

Toute une déclinaison de panneaux de claustra sur la base de l'assemblage de liteaux , ou même d'ensemble persienné se trouve sur les Frontignes.

Dans certain cas, les panneaux peuvent être constitués par des planches verticales, avec un couvre joint assurant la jonction des planches entre elles.

- La partie des murs maçonnés est le plus souvent enduite au moins à pierres vues. Selon la situation urbaine et l'orientation, la façade a pu recevoir plusieurs couches d'enduit.

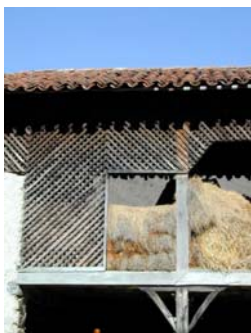


Murs et enduits à Malvezie et à Saint-Pé d'Ardet. Mont-de Galié, abri à cochon et poulailler, annexe à Galié, grange à Génos, pigeonnier à Antichan, grange sans panneau à Malvezie. panneau bois à Frontignan.



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les annexes



• les ouvertures

Elles sont composées et dépendent du mode constructif.

- Dans un mur plein en maçonnerie de pierre elles sont lorsqu'il s'agit des fenêtres plutôt étroites avec un linteau de bois. Leurs proportions sont plus larges que hautes. Les fenêtres sont munies de barreaudage en bois ou en fer.



- Pour les portes, afin de limiter le poids sur le linteau, on superpose généralement l'ouverture de l'étable et celle du fenil.

Dans le cas d'une structure en bois, les percements sont rythmés par l'entre-axe de la charpente et du système de poteaux..

- Elles sont en bois. Si elles ont été peintes peu de traces subsistent sur les portes ou les fenêtres aujourd'hui.

- Les encadrements sont maçonnés et enduits sans effets de décor.



Rythme des ouvertures donné par la structure bois : grange à Génos et à Ore; porte et étage du fenil recouvert de bois à Mont-de-Galié, ouverture dont l'encadrement et le barreaudage sont travaillés en bois à Frontignan, porte XVIII° exceptionnelle pour cette étable à Galié, fermetures persiennées à Saint-Pé d'Ardet



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les jardins, les cours

Enclore les jardins et les cours

L'unité bâtie dans laquelle s'articulent habitation et bâtiments à usage agricole fonctionne autour

- d'une cour qui dessert tous les édifices
- de jardins vivriers, vergers qui enveloppent partiellement l'unité bâtie.

Pour les défendre des animaux, mais aussi pour délimiter et niveler les sols, ceux-ci sont entourés de murs maçonnés en pierre. Ceux-ci prolongent les édifices et délimitent l'unité foncière sur l'espace public, vers le voisinage et parfois sur les parcelles agricoles. Leur hauteur est variable, mur à hauteur d'homme, puis mur plus bas que dans le courant du XIX^e siècle on a terminé d'une grille.

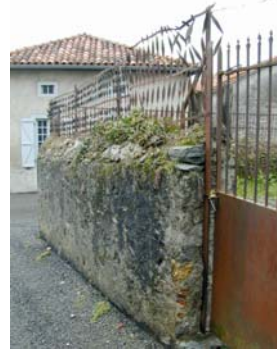
Pour accéder à la cour espace de transition entre l'espace public de la rue et l'espace plus "intime" de la maison, un portail plus ou moins monumental marque le passage.

La présence de ces enclos, préserve deux espaces de qualité :

- l'espace public ainsi délimité
- l'espace "intermédiaire" des cours et jardins...

Leur présence est une des caractéristiques architecturale et paysagère des Frontignes, savoir les préserver, les prolonger et les réinterpréter est donc un des objectifs de la charte.

Mur et clôture à Antichan, mur et grille à Saint-Pé d'Arde, chemin et murs bas à Saint-Pé d'Arde, chemin de l'église à Galié, mur pierre à couronnement arrondi à Génos, mur fleuri et mur maçonné à hauteur d'homme à Saint-Pé-d'Arde,



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les jardins, la cour



L'entrée dans la cour dans les jardins : le portail, les portillons

Le passage entre l'espace public et l'espace privé s'opère par un ensemble de dispositifs de transition :

- portail ou portillon entre rue et cour,
- traversée de la cour, dont le sol par une mise en œuvre particulière de calade de galets a pu conduire vers l'entrée de la maison
- porte de la maison, dont on a vu qu'elle était parfois ouvragée, là le traitement du seuil se révèle aussi important.

Le portail symbolise donc sur la rue, la maison. Il révèle par le savoir-faire et la mise en œuvre des matériaux une certaine opulence.

Deux types se rencontrent :

- un type bâti et maçonné, compact, avec un dispositif de toiture protégeant les portes en bois. Ce type s'apparente au bâti traditionnel. Peu de dispositifs restent en place aujourd'hui dans les villages. Ils sont de véritables témoignages et constituent en tant que tels un patrimoine qu'il serait nécessaire de préserver.

- un type plus récent, plutôt apparenté au XIX^e siècle, qui met en œuvre des colonnes de pierres des Pyrénées travaillées et surmontées de sculpture et des portes de ferronnerie.



Le motif du portail traditionnel se retrouve à Antichan, Frontignan, Mont-de-Galié...il est couvert en tuile, sa charpente peut être apparente, il s'appuie sur des éléments maçonnés et enduits. Les génoises et le nombre de rangs qui les constituent sont un élément de décor.

Motif XIX^e pour ce portail à Antichan, portillon à Antichan et Saint-Pé d'Ardet..



charte architecturale et paysagère des Frontignes



p 88



26/11/07

1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les jardins, la cour

Du point de vue de la charte paysagère et architecturale, s'il s'agit d'une part de préserver en respectant l'art de bâtir, on peut aussi s'inspirer de ce principe de clôture plus ou moins opaque et de l'ensemble des motifs qui assurent le passage entre espace public et espace privé.

Beaux exemples de traitement maçonnés et de menuiseries : ensemble exceptionnel à porte ouvragée à Lourde, à Saint-Pé d'Ardet (portillon et portail)

A Galié une réhabilitation...



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les jardins, les cours, les végétaux



L'organisation des espaces, la palette végétale, le sol de la cour..

Les espaces s'organisent permettant d'établir une hiérarchie du plus "public" au plus "privé" : la cour reste l'espace intermédiaire entre rue et maison, les jardins peuvent être plus "cachés".

Ainsi à l'intérieur de l'entité foncière, chaque espace est délimité..

Le traitement des sols peut rendre compte de cette hiérarchie : sol pavé de galets des cours, terre battue et herbe pour les jardins...

La palette végétale reste "indigène" et attachée à ses fonctions

- plantes potagères dans les jardins vivriers
- variétés locales de fruitiers (pommiers et poiriers), qui sont adaptées et méritent une attention spécifique. Un conservatoire et des actions particulières sont mises en place dans les Pyrénées. Une action de ce type est engagée dans le canton d'Aspet.



Cour de devant à Génos, Galié, Cour devant les annexes à Galié, accès à la maison entre deux jardins à Génos, Cours de devant à énos, Galié et Frontignan.



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti traditionnel : les jardins, les cours, les végétaux

La composition des végétaux est fonction du lieu :

- arbre isolé de haute tige dans la cour : le tilleul est régulièrement utilisé, plus exceptionnel le palmier depuis son acclimatation à la fin du XIX^e.

Dans les cours des ensembles traditionnels peu de variétés d'exception ou de variétés horticoles trop "sophistiquées".

Sur la façade de la maison et dans le souci d'avoir un peu d'ombre en été une grimpante peut courir .

Des haies peuvent être mises en place pour séparer les jardins entre eux, elles sont souvent taillées et utilisent le buis.

Dans la charte, l'objectif est de privilégier organisation des espaces et adaptation de la palette végétale aux espaces.



Vigne courant sur la façade sud à Galié, potager à Génos, accompagné de fruitier, tilleul devant cette maison de Malvezie séparant la cour du verger, jardins de Galié, de Lourde et de Saint-Pé avec leurs murs mitoyens et leurs fruitier, Potager et verger en limite du village à Génos.

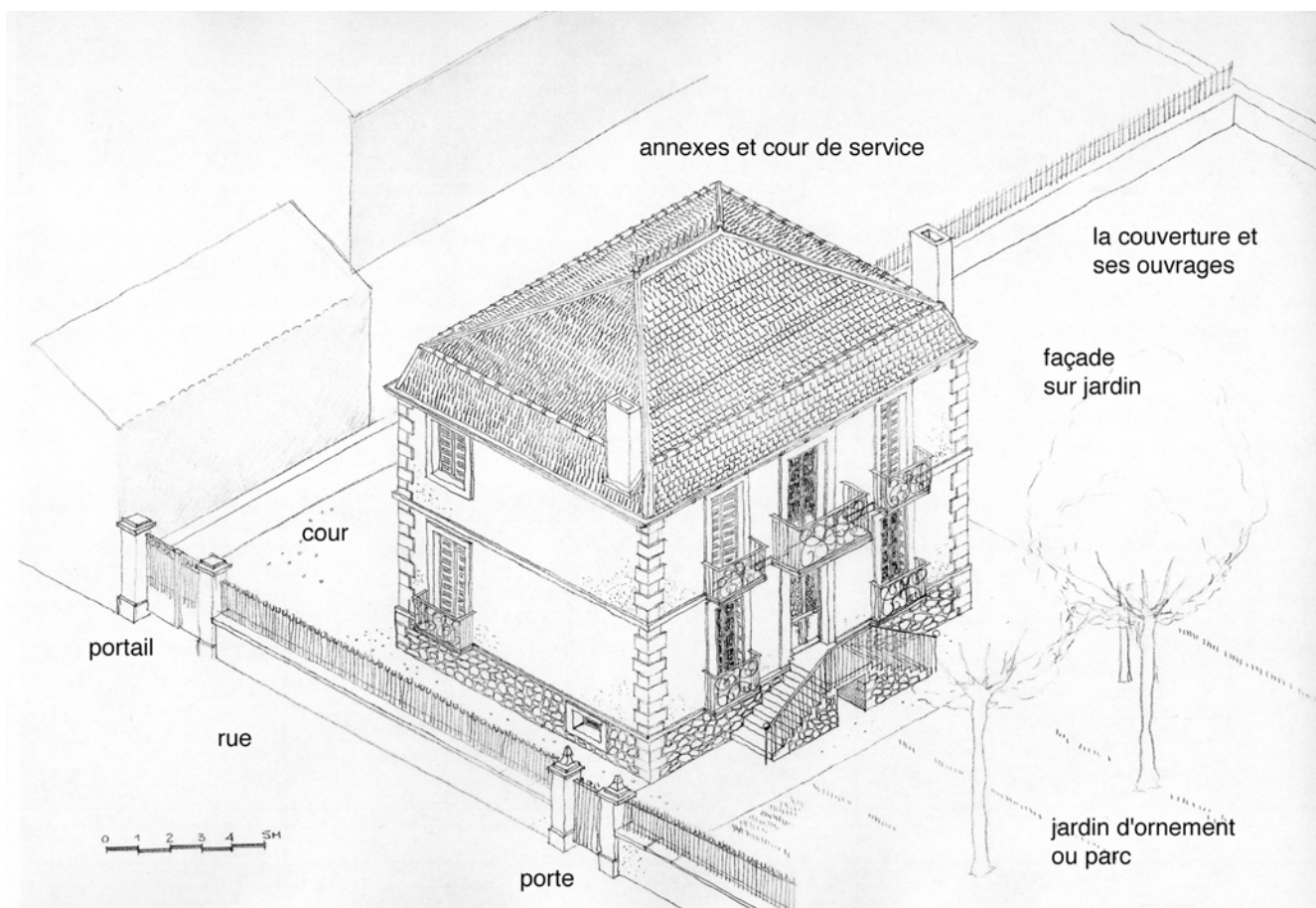


1-1 les caractères architecturaux

Le bâti XIX°

Les constructions de villa de la fin du XIX° et du début du XX° introduisent une rupture dans l'architecture des Frontignes. Elles sont intégrées culturellement car elles témoignent pour la plupart du retour et de la réussite des habitants qui sont partis à l'étranger pour travailler et commercer.

Ces constructions, on en dénombre au moins une par village - sauf à Mont-de-Galié – mettent en œuvre un nouvel art de bâtir qui correspond, avec le développement du chemin de fer à la diffusion de nouveaux produits de constructions : garde-corps en fonte, menuiseries et fermetures en bois ou en métal, zinguerie, store et lambrequins de store, petites briques de terre cuite, grilles et portails.



Le type de logement qu'elles abritent marque aussi un changement d'échelle et de fonctionnement social. Grand logement sur plusieurs niveaux comprenant pièces de réception, logement des domestiques. Là aussi, dans les intérieurs de nouveaux produits ou élément de confort sont installés.

Les parcelles occupées sont plus vastes, la nécessité du verger et du jardin vivrier moins importantes que celle du parc d'ornement.

L'élargissement de la palette végétale des parcs est aussi permise par la diffusion de résineux ou de feuillus dont l'effet de mode s'élargit à la fin du XIX^e siècle : cèdres de l'Himalaya, Séquoïa...

Les édifices de cette période construits dans les Frontignes présentent une variété dans le modèle qui s'étend de la grosse maison et son jardin au véritable petit château avec son parc et ses dépendances.

Pour préserver leur originalité, ces constructions et leurs abords doivent rester "exceptionnels" et être valorisés et préservés pour ce qu'ils sont.

Aujourd'hui ces constructions peuvent être attractives, mais leur taille, la richesse des mises en œuvre (toiture complexe en ardoise, nombreux ouvrages de zinguerie..), l'état de vieillissement des compositions arborées et arbustives des parcs nécessitent des investissements relativement importants pour valoriser et préserver leur qualité. Pour en assurer la réhabilitation, voir la reconquête des programmes adaptés doivent être imaginés, à la manière de la transformation en "chambres d'hôte" d'un ensemble de ce type à Frontignan.



*Deux exemples de cette variété, situés tous deux en limite des villages :
- à Ore l'ensemble aujourd'hui désaffecté des "œuvres laïques" algériennes, dont les bâtiments, parc et dépendances sont d'un grand intérêt et témoignent d'un programme ambitieux
- à Malvezie villa plus modeste.*



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti XIX^e: la maison



La couverture et ses ouvrages : éloigner l'eau des murs.

- La couverture de l'habitation est en ardoise naturelle.
- Elle a une pente variable selon le traitement du comble. Si celui-ci est à la Mansart la pente est comprise entre 45 et 50% pour les parties les plus courantes et 120% à 140% pour les parties presque verticales. Si le comble est "traditionnel" alors la pente se situe entre 45 et 50%.

La plupart du temps la couverture est pourvue de quatre versants.

- Des dispositifs de zinguerie récupèrent les eaux de pluie ; gouttières, chéneaux en zinc.

Ils peuvent être combinés avec des corniches bâties ou en pierre qui sont intégrées dans la composition démonstrative de la façade.

Ils peuvent être ouvragés.

Les descentes d'eau sont composées en tenant compte de l'organisation de chaque façade.

- Des zingueries décoratives ornent les couvertures : épis de faîtage, arêtières, noues....

- La cheminée est bâtie et maçonnée de briques.

- Les percements sont rares dans le plan de la toiture : trou d'homme et petit châssis pour en assurer le suivi.

- Des lucarnes, notamment dans le cas des combles à la Mansart participent à la composition de la façade la plus représentative.

Elles peuvent être en pierre, ouvragées, leurs jouées couvertes d'ardoises, elles peuvent être en bois et peintes, ou revêtues de zinc travaillé.

On le voit la toiture élément vu de loin dans ce pays de montagne, marque la différence et la richesse du traitement symbolise la distinction.



Toiture à 4 versants à Antichan, détail de cheminée, toiture, planche de rive à Galié, combles à la Mansart et traitement des lucarnes à Oee, épi de faîtage et autre traitement de lucarne à Lourde.

Le bâti XIX^e: la maison

• les murs, la façade : construire et protéger les murs, composer et organiser les percements.

• les façades sont soigneusement composées en référence à un vocabulaire classique.

Selon leur exposition et leur rôle social, les façades peuvent ne pas être traitées de la même façon.

Deux façades sont particulièrement soignées : celle qui reçoit l'entrée principale, celle à partir de laquelle s'organise le parc ou le jardin.

Ces façades sont le plus souvent composées dans un souci d'axialité et de symétrie. Les différents niveaux sont hiérarchisés.

- Il n'est pas rare que la maison soit "détachée du sol", le soubassement permet d'intégrer une cave en demi-niveau.

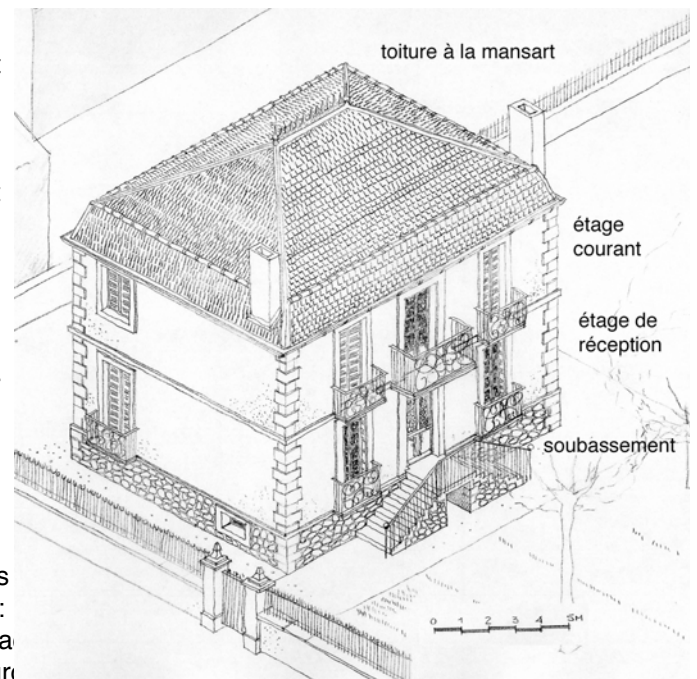
- l'étage de réception en se détachant du sol permet d'organiser des perrons et des vues dominant parc ou jardin.

- la composition de l'étage courant (généralement 1 étage dans les Frontignes) s'organise en fonction du niveau inférieur de manière plus "discrète".

- l'étage des combles est plus ou moins marqué selon la présence ou non d'une toiture à la Mansart.

Selon la hauteur de la construction, les s'organisent de manière hiérarchisée : marque la transition entre le sol et la façade, le bâti se développe ensuite, puis un court passage du mur à la couverture.

Les ouvertures se superposent et ont généralement des proportions plus hautes que larges.



Photos : maisons à Galié et à Lourde

1-1 les caractères architecturaux

Le bâti XIX° : la maison



• le traitement des murs et maçonnerie.

• Les murs peuvent être maçonnés et enduits. Selon la période d'édification soit à la chaux, de manière traditionnelle, soit au ciment (début XX°). Des constructions comme à Ore peuvent être à pierre apparente : pierre des Pyrénées parfaitement dressées, ou en "opus incertum" comme la construction de Lourde qui a servi de support au croquis illustrant ce chapitre.

Face à cet éclectisme, il est important en cas de réhabilitation d'identifier l'art de bâtir d'origine et de s'y conformer afin d'éviter modifier les équilibres de la construction.

• Le principe du décor est donc important dans ces constructions : bandeaux de pierre aux étages, chaînages de pierre aux angles, corniches, encadrement de portes et de fenêtres sont destinés à rester apparents et soignés sur un enduit dont la finition est généralement lisse, même si d'autre type de finitions apparaissent début XX°.

• La pierre est particulièrement utilisée pour les perrons et les seuils, les décors. Exceptionnellement de la terre cuite apparaît, comme à Lourde, dans la mouvance toulousaine autour de briquetiers Virebent...

Les traitements architecturaux développés aux Frontignes ne sont d'ailleurs pas très éloignés de quelques motifs de l'architecture balnéaire générés par les thermes de Bagnères de Luchon.

• L'usage de la couleur en badigeon ou en peinture semble peu répandu. Un travail resterait toutefois à entreprendre à partir entre autre d'archives familiales concernant ces constructions.

Villas XIX° à Lourde, Malvezie, Ore avec une façade "arrière" sur rue, Saint-Pé-d'Ardet.

• les ouvertures : fenêtres, portes fenêtres, portes d'entrée...

• Les menuiseries de fenêtres sont en bois. Les encadrements, les appuis sont le plus souvent en pierre et ouvragés surtout sur les façades représentatives. Les fenêtres sont équipées : apparaissent barre d'appui en ferronnerie, lambrequins en métal peint ou en bois pour cacher les stores.

Les volets sont soit :

- pleins en bois et peints
- repliables en tableau en bois ou en métal, peints.

• Les portes fenêtres se développent au premier étage, le plus souvent dans l'axe que l'on souhaite souligner (au dessus de la porte d'entrée, du perron vers le jardin..) Elles sont accompagnées du motif du balcon, dans œuvre ou léger débord.

Leurs menuiseries comme celles des fenêtres sont en bois et peintes.

Elles aussi peuvent être équipées de lambrequins et de store. Les garde-corps en fonte achetés souvent sur catalogue, contribuent au décor et à la composition.

Les volets sont traités comme pour les fenêtres.

• Les portes d'entrée sont soignées, en bois et peintes. Leur serrurerie s'intègre dans le décor. Elles peuvent être accompagnées de marquise.

Les encadrements des fenêtres sont le plus souvent en bois. L'usage des jambages et linteaux en pierre est rare. Le bois des encadrements est peint. Il a pu être enduit. Dans ce cas un décor de badigeon a pu simuler un effet d'encadrement.

• La couleur des volets varie de gris coloré à des déclinaisons de verts. Les oxydes étaient utilisés pour colorer les peintures alors mises en œuvre. Comme pour les enduits, un travail sur le XIX° serait à faire pour retrouver les palettes mises en œuvre.



Différentes constructions XIX° : à Antichan, dont l'ancienne école, à Lourde (photo du bas)

1-1 les caractères architecturaux

Le bâti XIX^e : les annexes et constructions de jardin



Les annexes sont la plupart du temps traitées dans un esprit d'homogénéité avec l'habitation. Toutefois elles peuvent en différer particulièrement dans le matériau de couverture.

Selon la taille de la propriété et les moyens du maître d'ouvrage différents programmes peuvent être mis en œuvre : écurie bien sûr, remises, mais aussi pigeonnier, moulin, serres, réservoir.....

Certains de ces éléments véritables "folies" sont de vraies prouesses de savoir-faire. À ce titre, ils constituent de véritables patrimoines d'exception qu'il serait dommageable de voir disparaître, ainsi que leur environnement de parc et jardin.

Compte tenu de l'originalité de certains éléments, il est nécessaire de bien reconnaître avant toute intervention le mode constructif et l'art de bâtir qui ont présidé à l'édifice.



• Les toitures.

- Elles sont le plus souvent à deux versants et leur pente dépend de la pente de la couverture d'habitation.
- En général, cette pente oscille entre 40 et 50%.
- Le matériau de couverture est de l'ardoise, mais il arrive de trouver de la tuile plate de Marseille.
- Les volées de toiture qui permettent d'éloigner l'eau des murs sont courantes. Elles peuvent être décorées de planches de rives en bois découpé.

Tous les éléments en bois apparents sont peints.

- Les dispositifs de recueil d'eau pluviale (gouttière, chéneau) peuvent exister. Dans ce cas, ils sont intégrés à la composition et sont en zinc.

*Annexe à Antichan,
moulin à Galié, réservoir
à Ore, serre et abreuvoir à
Frontignan*



Le bâti XIX^e : les annexes et constructions de jardin

Les façades, les percements :

- Elles sont l'objet d'un soin particulier quelque soit le type d'annexe.
- Elles répondent le plus souvent à l'éclectisme des maisons d'habitation. Cependant le traitement peut être plus sobre.

Elles sont très généralement enduites comme les habitations. Quelques rares exemples d'édifices à pierre vue, comme à Galié pour le moulin existant.

Des éléments décoratifs peuvent exister comme les têtes de chevaux en terre cuite sur les écuries.

- Elles sont composées, généralement sur deux niveaux, un niveau de remise ou d'abri pour les animaux, un niveau de stockage ou de logement pour le personnel.

- Les encadrements des ouvertures et les décors, s'ils ne sont pas en pierre, sont suggérés par le traitement de l'enduit.

- L'utilisation du bois en référence au traitement des annexes traditionnelles est courante. Bois persienné, ouvragé et peint.

- Les menuiseries des portes, des fenêtres, des volets et occultations sont en bois et sont peintes.

- La ferronnerie peut être utilisée : grilles, barreaudage treille, tonnelle par exemple. Elle est peinte.



Rocaille à Frontignan, pigeonnier à Ore, écuries à Galié et Frontignan.



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti XIX^e : les parcs et jardins, les cours



L'enclos, l'entrée

- Parcs et jardins sont enclos, de murs de pierre maçonnés. Ces murs sont généralement surmontés de grille de ferronnerie, peinte. Leur couronnement est assuré par une pierre plate et taillée des Pyrénées. La clôture, l'enclos sont aussi soignés sur l'espace public que la façade principale de l'édifice.
- A l'intérieur de la parcelle, les différents espaces sont délimités : par des murs, des grilles ou des haies qui participent à la composition de l'ensemble.
- Les portails et portillons sont en ferronnerie, ils sont ouvragés et peints. Les colonnes qui les soutiennent sont en pierre des Pyrénées et surmontées d'une sculpture.
- La composition des espaces s'organise à partir de l'allée d'arrivée. Il peut y avoir une allée d'arrivée majeure et une entrée de service directement par la cour des communs. Toutes les constructions participent à la composition et à l'organisation des différents espaces
- A l'intérieur des parcelles, si le terrain est nivelé il est retenu par des murs de soutènement.



Allée d'arrivée et portail à Lourde, portail à Lourde, clôture et végétaux à Ore, clôture et glycine à Saint-Pé-d'Ardet.



Le bâti XIX° : les parcs et jardins, les cours

• l'organisation des espaces, la palette végétale, le sols....

Certains parcs ont du être doté de plan de composition et plantation. Lorsqu'ils existent, se référer à eux peut être d'une grande aide.

De manière générale la palette végétale déploie les végétaux, arbres, arbustes, et la manière de les organiser en vogue au XIX°. Un parc paysager exceptionnel se situe à proximité des Frontignes est le parc de Valmirande, où sur près de 40 hectares, les frères Bühler, pour le baron de Lassus, ont atteint le sommet de leur art. En référence à ce parc où de nombreuses essences ont été mises en scène toute une palette a pu se développer et se retrouve dans les années suivantes dans des parcs plus modestes: de nombreux résineux (l'image de la montagne) séquoïa, cèdres, pins et de manière plus classique des feuillus tilleuls, frênes, chênes... plus rarement des hêtres. La palette arbustive utilise les viornes, les buis, le laurier du Portugal le fusain... Alignées, en groupes, en isolé les masses végétales font la composition.

Cependant les végétaux mis en œuvre dans les parcs des Frontignes arrivent pour la plupart à maturité. Certains ont souffert des dernières tempêtes ou de tailles intempestives. Ils sont le cadre complémentaires des édifices du XIX° et à ce titre doivent être préservés.

Beaux et grands résineux à Saint-Pé, Cèdre à Lourde, pins et composition du parc de Galié très marqués par la tempête, alignement de tilleul autour du moulin de Galié. L'arrêt des tailles de conduite a laissé les arbres se développer. Les reprendre aujourd'hui n'est pas une entreprise facile.



1-1 les caractères architecturaux

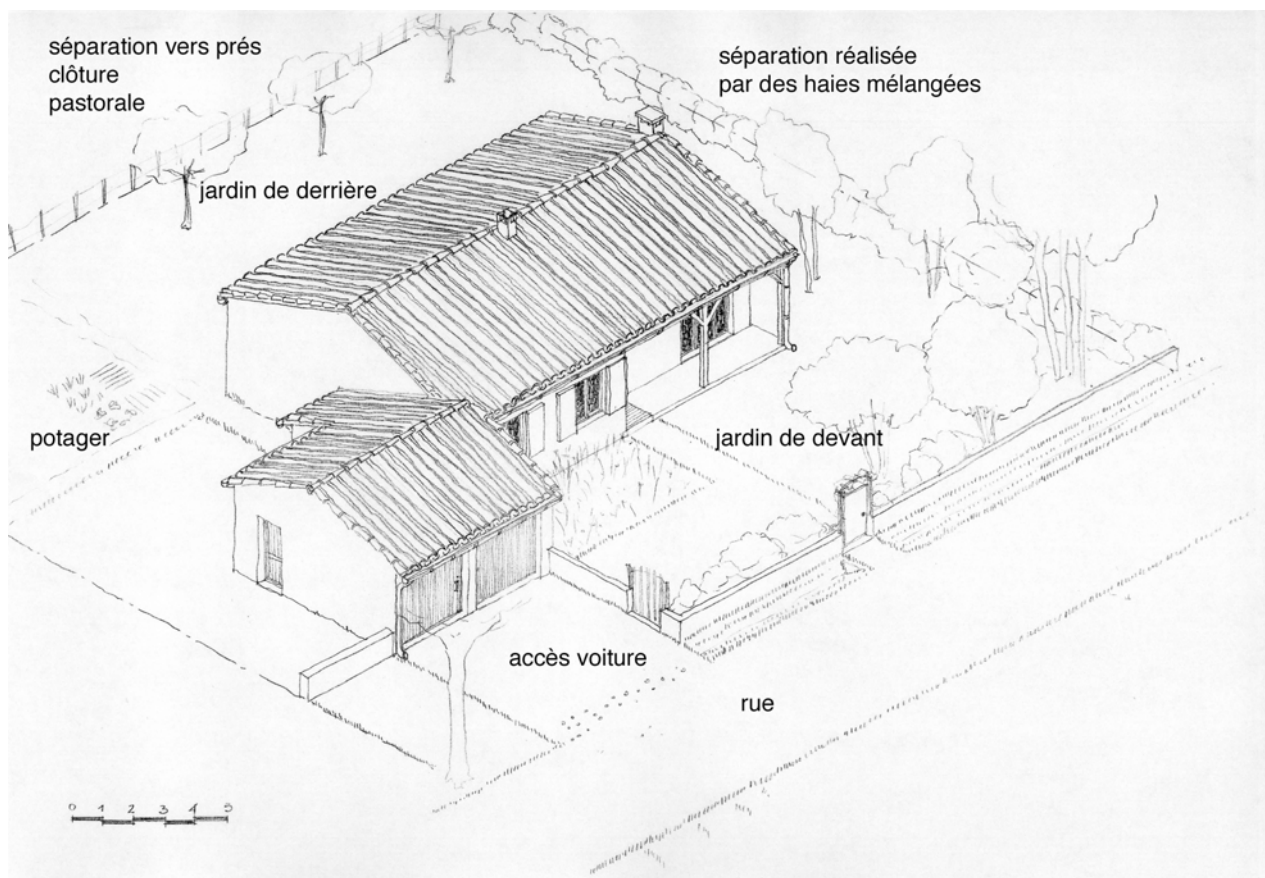
Le bâti contemporain

Les constructions contemporaines se traduisent pour l'essentiel par de la construction de maison d'habitation. Quelques rares édifices à vocation agricole se construisent, ainsi que quelques annexes (garages pour l'essentiel).

Ces constructions se situent :

- de manière réduite dans l'enveloppe du village dense
- à l'extérieur de cette enveloppe pour la majorité.

De manière générale, elles ne s'implantent pas en fonction de l'espace public, leur façade ne sont pas orientées pour en tenir compte, mais en fonction de la vue. Le croquis ci-dessous montre comment un pavillon courant contemporain pourrait être articulé à son environnement dans les Frontignes.



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti contemporain

Elles se distinguent par une diversité d'aspect de constructions : en cinquante ans les implantations, l'architecture se sont développées sans continuité selon les modes, les types de logements, les programmes et le contexte réglementaire.. La construction de type chalet côtoie le pavillon des années soixante.

Par la taille des parcelles qu'elles occupent, par l'éloignement du cœur du village, par leur traitement souvent "banalisant", par les techniques constructives qui les ont érigées, leur capacité à devenir le patrimoine de demain reste une question.

Dans le cadre de la charte, la proposition qui est faite est de valoriser et réinscrire dans le grand paysage les espaces qu'elles ont colonisés : soit en les inscrivant dans la maille bocagère, soit dans des boisements. Agir au niveau du paysage, mais aussi des implantations, pour créer un espace public réel, telles sont les lignes de conduite proposées.

Les points essentiels à réussir font l'objet de préconisations et sont explicités dans les pages suivantes.



Construction récentes à Antichan, à Génos, garages à Mont-de-Galié, construction des années 1970, à Antichan, construction récente à Frontignan : la prise en compte de l'environnement et de l'espace de la rue est pratiquement inexistante. Seul le chemin d'accès s'impose.



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti contemporain



Dans les Frontignes, une des raisons à l'implantation des constructions contemporaines est la vue vers les Pyrénées et les pics de 3000m qui dominent le fond de la vallée de Luchon. A l'inverse, depuis la vallée, chaque implantation de construction nouvelle participe à la création d'un nouveau paysage. Ainsi, chacun des nouveaux constructeurs fabrique le paysage des "autres". C'est parce que ce paysage tend à perdre son originalité et son caractère que la démarche de charte paysagère est engagée, afin de trouver des solutions pour que le paysage de chacun participe réellement à l'enrichissement du paysage de tous.



• implantation et organisation à l'intérieur de la parcelle.

La mode pavillonnaire a généré une série d'implantations de construction en retrait des espaces publics et plutôt en milieu de parcelle.

Ce type d'implantation ne permet pas toujours d'organiser et de structurer des espaces autour de la construction, mis à part l'accès voiture qui reste une dominante.

Reconquérir un paysage passe par un traitement différencié des espaces organisés autour de la construction et des limites parcellaires.

Organiser les différents espaces peut se faire autour de :

- la localisation de la construction
- ses accès
- son orientation
- la topographie
- la diversité des vues ...

Les différents espaces qui peuvent être ainsi qualifiés peuvent être :

- une cour d'accès dévolue à la voiture,
- une terrasse,
- un jardin d'agrément ou un jardin potager dont l'entretien est régulier,
- un jardin demandant moins d'entretien, prairie ou verger par exemple...

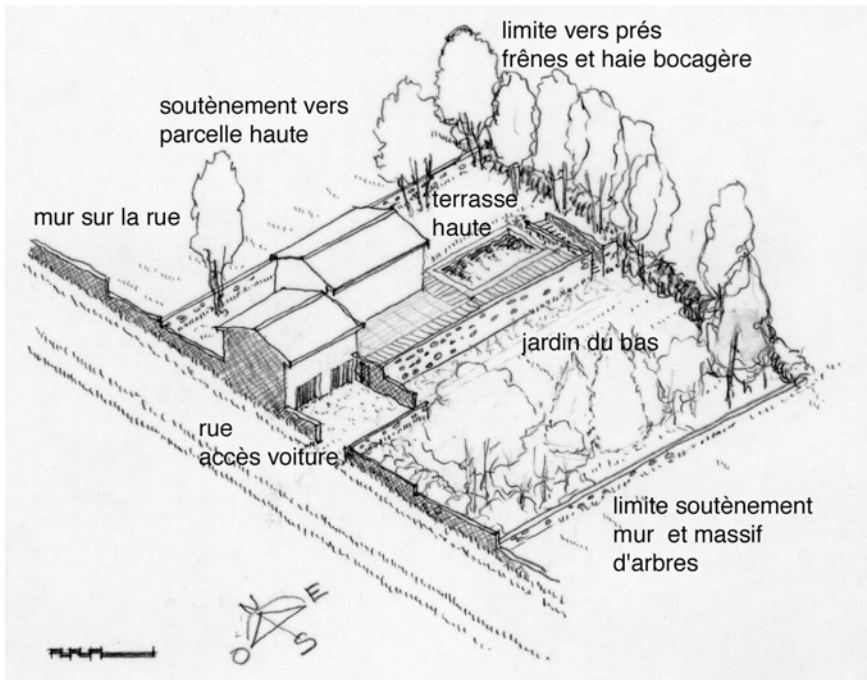


Constructions entre Lourde et Mont-de-Galié, à Lourde, entre Lourde et Ore.

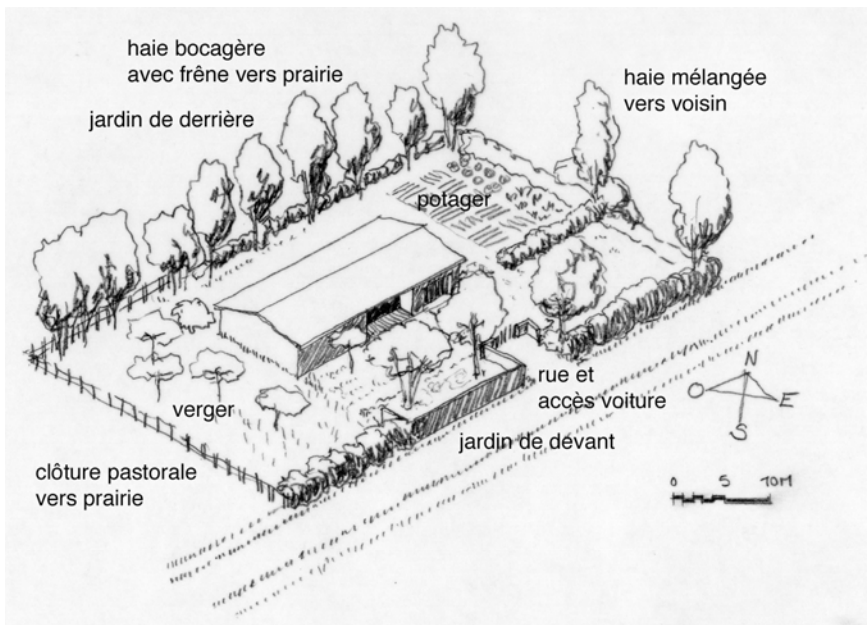
1-1 les caractères architecturaux

Le bâti contemporain

Ces exemples permettent d'intégrer bassins, piscine et construction d'annexes...
Les croquis ci-dessous, élaborés à partir de situation concrète (photo ci-contre) simulent une possibilité.



Construction à Ore, dans le village et à proximité de l'îlot de l'église



Construction à Malvezie à l'entrée Ouest du village

1-1 les caractères architecturaux

Le bâti contemporain



La couverture et ses ouvrages : éloigner l'eau des murs.

• les couvertures des constructions contemporaines sont hétérogènes : ardoises, tuiles en béton, tuiles romanes, shingle pour les habitations... bac acier et tôle ondulée pour les annexes.

Cette hétérogénéité est perturbante : elle brouille le paysage. C'est rassemblées dans l'enveloppe des villages que les constructions ont une cohérence et non disséminées et individualisées par des traitements "exceptionnels" multipliés.

Le traitement des toitures est donc un réel enjeu pour le paysage, il concerne autant les constructions à venir que la gestion des "exceptions" contemporaines.



L'objectif est de continuer à accompagner l'architecture courante des villages; la couverture à privilégier est donc une couverture en tuile canal de terre cuite.

Pour les couvertures existantes et en fonction des pentes des versants deux matériaux sont à utiliser :

- pente entre 30 et 35% : tuiles canal de terre cuite
- pente supérieure à 45% : ardoises naturelles

Enfin la question de l'homogénéité des traitements des constructions sur une même parcelle demeure. En cas de construction d'une nouvelle annexe sur une parcelle déjà construite, se tenir à l'une ou l'autre des solutions en fonction de la couverture existante et de sa "future" régularisation en l'une ou l'autre des solutions.



De haut en bas différents matériaux mis en œuvre sur les couvertures : Tuiles mécaniques plates en béton à Ore, Lourde, tôle ondulée en ciment à Lourde, tuiles romanes à Malvezie, tuiles canal à Mont-de-Galié.

1-1 les caractères architecturaux

Le bâti contemporain

• **les murs, la façade : les enveloppes verticales sont perceptibles dans le paysage.**

• L'objectif est d'assurer une insertion paysagère aux constructions contemporaines (récentes et à venir). La couleur des enveloppes est une préoccupation à avoir, ainsi que son inscription dans la topographie.

• Elle dépend des matériaux qui enveloppent le bâtiment:
- la pierre si elle est assemblée pour rester "brute"
- les enduits
- le bois, qui selon les dispositions constructives est à peindre ou à laisser brut.

• Elle doit être adaptée à l'enveloppe dans laquelle se situe la construction :

- dans l'enveloppe du village, c'est la relation à l'enveloppe colorée générale du village d'une part, et la relation aux harmonies des façades voisines d'autre part qui doivent compter.
- dans les enveloppes paysagères : "habiter dans le bocage" ou "habiter dans la forêt" c'est une harmonie avec la couleur du sol qui est à rechercher : pierre, sable, terre sur lesquelles la construction s'installe donnent des nuances auxquelles se référer.

Le Service Départemental d'Architecture a mis au point une palette de matériaux et de couleurs de référence pour élaborer des harmonies et des choix cohérents.¹

L'usage du bois y compris pour assurer l'enveloppe de l'ensemble du bâtiment se répand : garage et petite maison à Antichan Pour traiter sa couleur et sa logique constructive peut-être pourrait-on s'inspirer et "moderniser" les dispositifs constructifs traditionnels des Frontignes.

Couleur bleu ciel pour cet enduit à Génos, couleur rouge brique pour ces façades à Saint-Pé-d'Ardet, même si elle remédiable, la couleur s'installe pour quelques temps.

¹ Des affiches sont distribuées en mairie et les palettes de matériaux sont déposées dans les subdivision de l'Équipement.



• les annexes.

• Les annexes sur une parcelle où se trouve déjà une construction participent à la valorisation de l'édifice existant. Ni mieux, ni moins bien traitées, elles doivent être en harmonie :

- même type de couverture : matériaux, pente de couverture
- même traitement de l'enveloppe et des menuiseries, avec une hiérarchie possible cependant dans les proportions. Les couleurs, les matériaux doivent être cohérents avec le bâti principal.



À Ore, la densification des annexes dans le village se réfère à plusieurs matériaux
À Frontignan, ce hangar destiné à l'abri d'une caravane est traité en bois et sa couverture est en tuile canal posée sur des panneaux ondulés. À Ore, les extensions d'annexes se développent au pied du village.



1-1 les caractères architecturaux

les bâtiments d'exception

• les édifices publics...

Seuls les édifices publics parce qu'ils sont des équipements spécifiques et symboliques peuvent être amenés à se différencier : église, mairie..

Pour ces bâtiments, la démarche de valorisation doit s'appuyer sur une bonne connaissance de leur mode constructif. Celui-ci dépend de la période de production et pour certains bâtiments (les églises notamment) un travail documentaire est sans doute à entreprendre.

La règle de base est donc de rester cohérent avec l'art de bâtir propre à chacun des bâtiments.



Les églises des Frontignes qui ne sont pas toutes protégées au titre des Monuments historiques méritent un travail de documentation pour adapter les interventions aux intérêts rencontrés : église de Lourde ,avec ses pierres en réemploi, fresques de l'église d'Ore, appareillage médiéval de l'église de Génos



Style "chalet" pour la mairie de Lourde, composition plus sobre et organisant l'espace public pour la mairie salle des fêtes de Frontignan, réhabilitation et insertion pour la salle de Galié : des périodes et arts de bâtir différents.



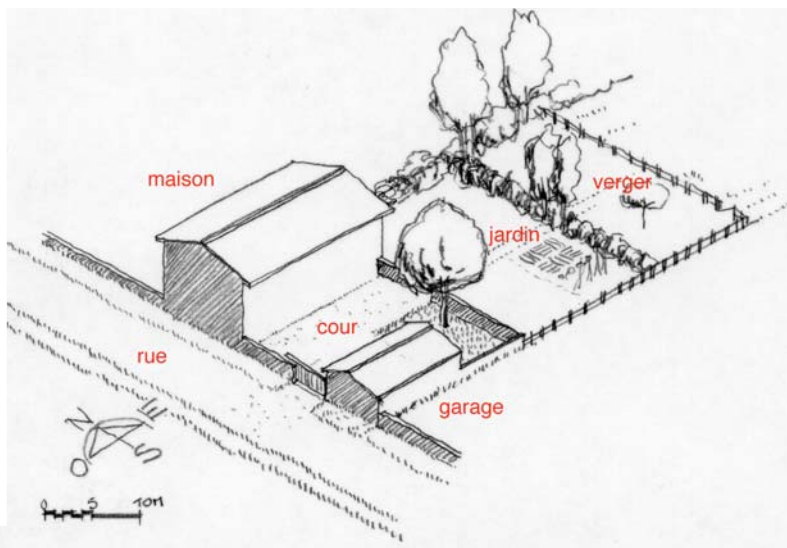
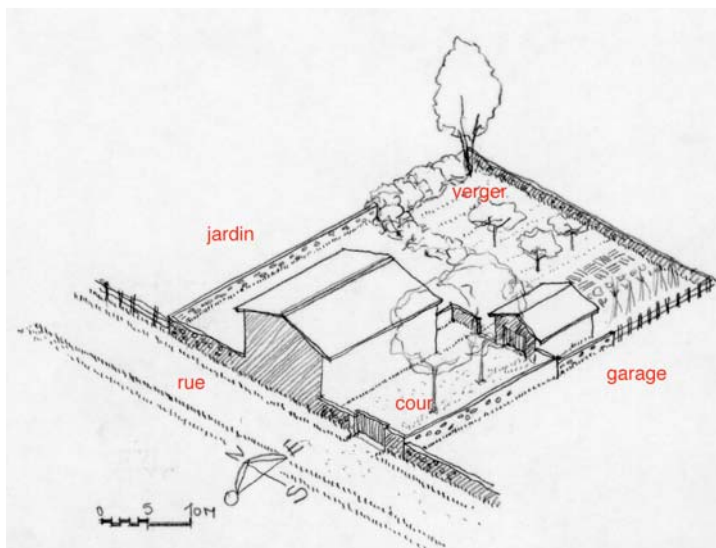
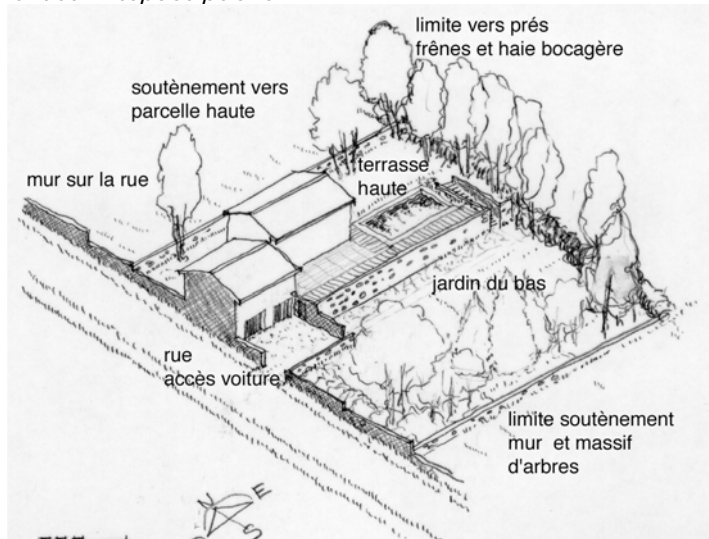
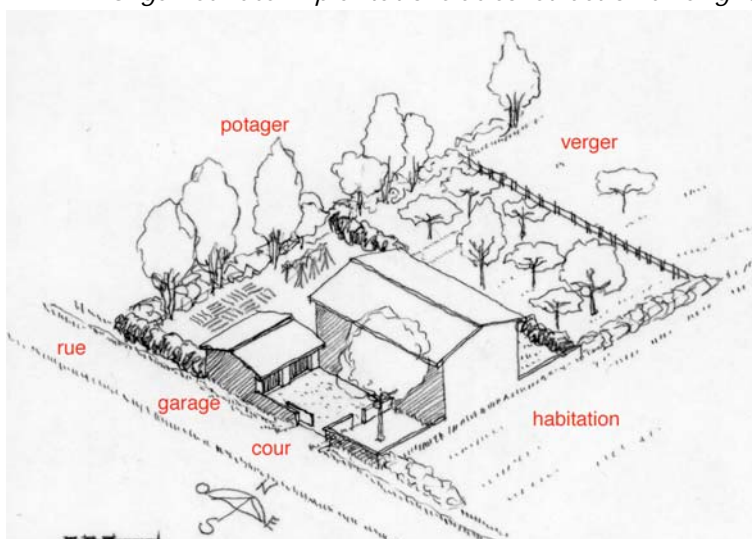
1-1 les caractères architecturaux

Intégrer les édifices contemporains : réussir leur implantation

- donner des principes d'implantation et d'organisation dans la parcelle pour assurer une meilleure insertion des constructions

Selon les enveloppes de construction, les édifices doivent tenir compte de principe de plantation pour constituer un espace public et un paysage dont les qualités se réfèrent aux caractères des Frontignes.

1 - Organiser des implantations de construction en alignement sur l'espace public.



1-1 les caractères architecturaux

Intégrer les édifices contemporains : réussir leur implantation

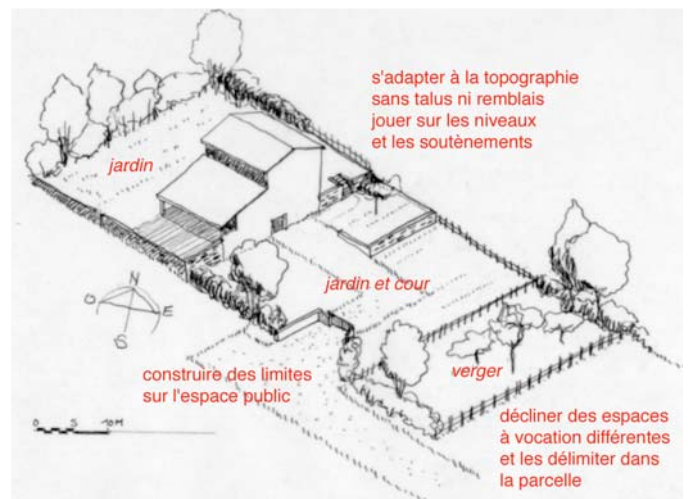
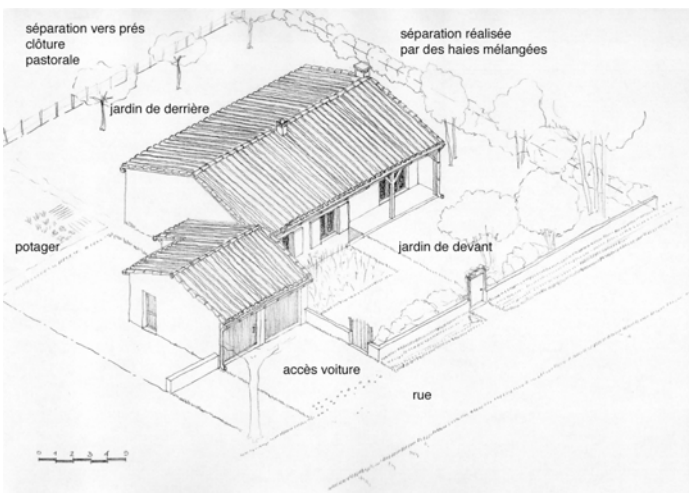
1 - Construction avec un alignement sur l'espace public:

- s'appuyer sur le bâti pour continuer à construire des limites sur l'espace public
- organiser des espaces différents dans la parcelle
 - autour des accès
 - de la nature des lieux intérieurs de l'habitation (remise, cuisine, séjour..)
 - des contraintes de fonctionnement et d'entretien
 - de la topographie
- s'adapter à la topographie sans talus ni remblais
- utiliser des murs de soutènement pour gérer les différences de niveau ou les nivellements partiels de terrain.

2 – construction en retrait par rapport à l'espace public

- construire des clôtures pour formaliser des limites sur l'espace public
- organiser des espaces différents dans la parcelle
 - autour des accès
 - de la nature des lieux intérieurs de l'habitation (remise, cuisine, séjour..)
 - des contraintes de fonctionnement et d'entretien
 - de la topographie
- s'adapter à la topographie sans talus ni remblais
- utiliser des murs de soutènement pour gérer les différences de niveau ou les nivellements partiels de terrain.

2- Organiser les constructions en retrait mais constituer des limites sur l'espace public



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti agricole

• les bâtiments agricoles

Comme pour le bâti contemporain, la question de leur insertion passe par :

- une bonne implantation
- un travail sur l'enveloppe du bâti

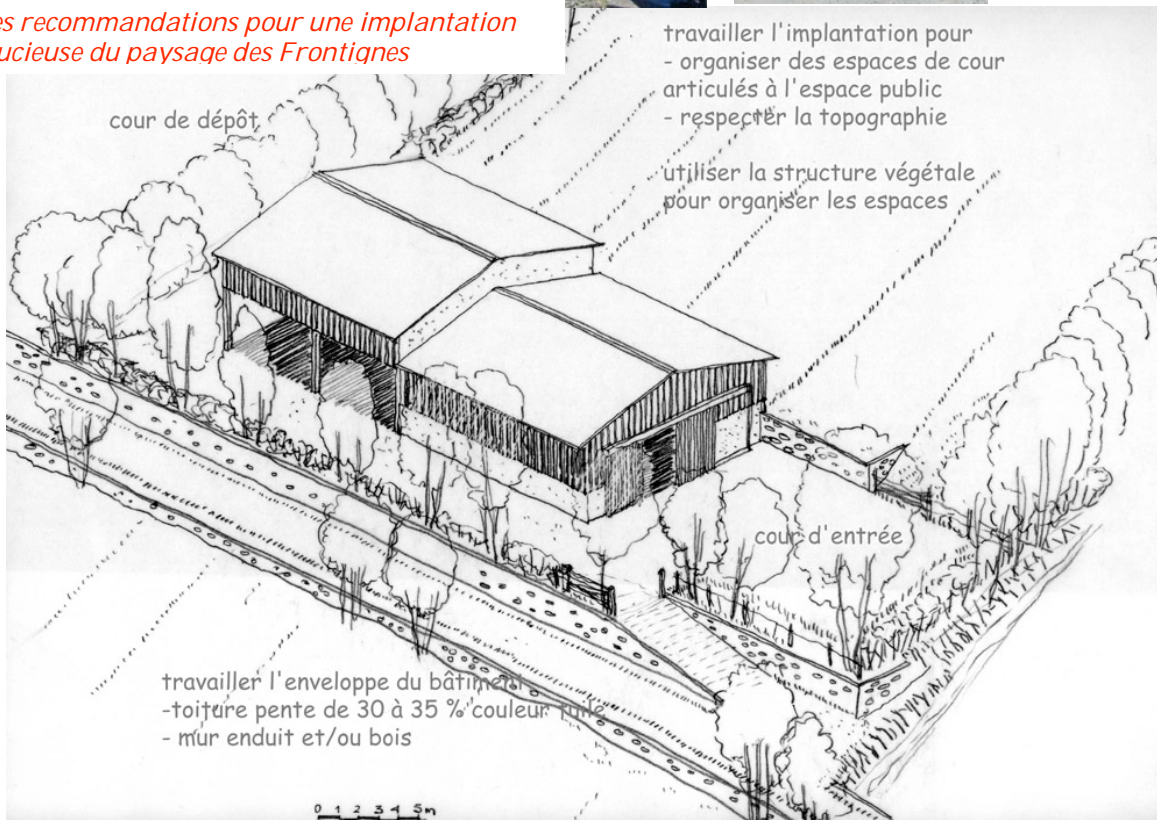
Lorsqu'il s'agit de construction existante, c'est en fonction de l'art de bâtir propre à chaque édifice qu'il sera cohérent d'agir.



L'art de bâtir et donc l'action de valorisation ne seront pas les mêmes sur ce bâti traditionnel et sur ces constructions récentes à Génos



Des recommandations pour une implantation soucieuse du paysage des Frontignes



1-1 les caractères architecturaux

Le bâti agricole

Pour l'insertion des constructions agricoles, la charte énonce des recommandations sur l'implantation de l'édifice, le traitement de ses abords et de son enveloppe.

Leur implantation doit nécessiter à l'échelle de chaque commune un réflexion car :

- soit il est possible de renforcer des bâtiments existants compris dans des enveloppes déjà bâties et habitées
- soit les questions de cohabitation et d'hygiène obligent à un éloignement des enveloppes bâties. C'est dans ce cas, qu'un travail fin sur la localisation doit être réalisé.

Des actions sont donc à imaginer :

- pour accompagner les démarches afin qu'elles soient véritablement des démarches de programmation et de projet en faisant appel à des professionnels du projet
- pour localiser les enveloppes paysagères destinées à recevoir ces édifices.

Des démarches de type guide méthodologique ont été entreprises dans d'autres départements avec CAUE et Chambre d'Agriculture. Des revues (ci-dessous séquence bois) présentent quelques exemples



Les objectifs de la charte pour la valorisation des caractères architecturaux

- **les objectifs de la charte pour valoriser et préserver les caractères architecturaux.**

Ils s'attachent à la reconnaissance de :

- **un bâti de caractère traditionnel** qui donne son identité architecturale et paysagère aux Frontignes.

Il s'agira :

- pour les édifices existants de préserver ses qualités en respectant cet art de bâtir

- pour les constructions contemporaines et à venir de ne pas faire concurrence à ce bâti traditionnel et donc de l'accompagner par des traitements d'enveloppe de construction et des implantations adaptés.

- **un bâti de caractère exceptionnel** qui s'attache

- au patrimoine des villas et des parcs et jardins du XIX^e siècle

- aux édifices publics à caractère symbolique : église mairie.

Ces édifices exceptionnels doivent rester des exceptions.

Il s'agira de les valoriser pour ce qu'ils sont, c'est à dire en tenant compte de l'art de bâtir qui a contribué à les construire.

- **problématiques** spécifiques liées à l'implantation

- des **constructions contemporaines** . L'aspect extérieur du bâti , ses rapports à l'espace public, à l'espace de la parcelle au paysage doivent mieux tenir compte du caractère du paysage et du bâti des Frontignes

- des **constructions à usage agricole.**

Les objectifs de la charte pour la valorisation des caractères architecturaux

Les recommandations distingueront donc :

- un bâti "traditionnel" dont le caractère est encore majeur aujourd'hui. L'objectif de la charte est de valoriser et préserver ce bâti et l'art de bâtir qui l'a érigé.

- un bâti XIX^e exceptionnel (avec ses annexes, ses parcs et jardins) L'objectif de la charte est de préserver l'aspect exceptionnel de ces édifices et de leurs parcs et jardins, en respectant l'art de bâtir qui a présidé à leur construction.

- un bâti récent plutôt banalisant. L'objectif de la charte est de limiter et d'intégrer de manière urbaine et paysagère ces édifices. Selon les enveloppes dans lesquelles ils se trouvent c'est le paysage urbain qui sera le critère déterminant de l'insertion.

Les enjeux sur ce bâti impliquent pour réussir cette insertion de s'appuyer sur des critères paysagers : localisation, implantation, respect des dénivelés, maintien d'une relation espace public/espace privé... couleur et selon les cas matériaux...

1-2 Dynamique et développement local

2 dynamique et développement local

1-2 Dynamique et développement local

Le chapitre suivant permet d'apprécier les tendances urbaines et paysagères, ainsi que les données chiffrées qui motivent la présente étude.

Après le maximum démographique du XIX^e et l'exode rural du XX^e, les Frontignes ont retrouvé une population stable légèrement en hausse du fait d'un solde migratoire positif. La qualité du cadre de vie des Frontignes pourrait attirer de nouveaux habitants dans le futur.

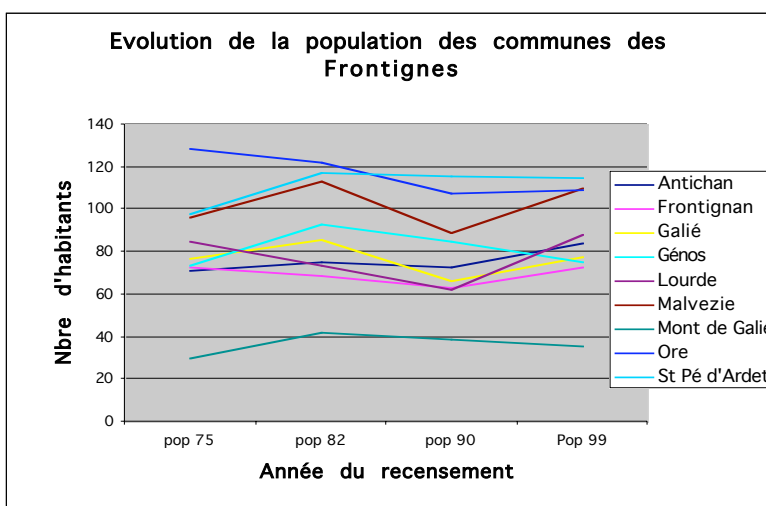
• **Population : une stabilisation récente 769 habitants** en 99 pour une superficie totale du territoire de 3 164 hectares.

Comme dans la plupart des zones de montagne ou du piémont pyrénéen, le maximum démographique a été atteint entre le milieu et la fin du XIX^e siècle.

Depuis lors et jusqu'à la fin du XX^e siècle, la population n'a cessé de décroître.

Une inversion de tendance semble s'amorcer depuis une dizaine d'années, liée à l'installation de personnes qui travaillent sur l'agglomération de Saint-Gaudens essentiellement, ou de retraités qui ont passé leur vie professionnelle ailleurs (agglomération toulousaine notamment).

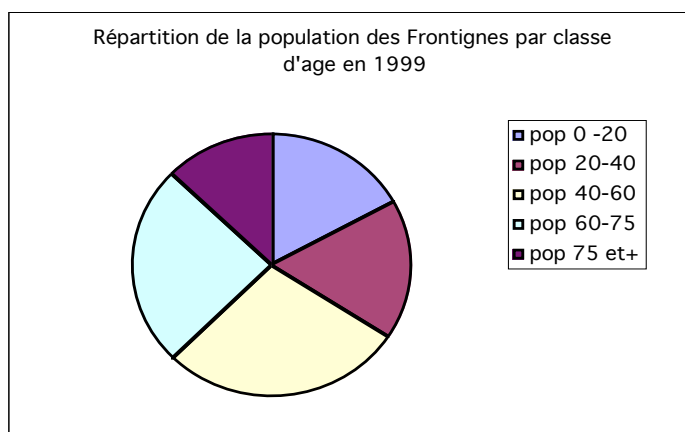
En même temps, les concentrations de populations dans chacun des villages sont réduites, ce qui représente un atout en termes de qualité de vie, et un inconvénient en termes de maintien d'équipements et de services.



Le solde migratoire des Frontignes est légèrement positif sur la période 90-99.

Le solde naturel est généralement soit nul soit négatif. L'apport récent de familles a permis de "rajeunir" la structure de la population des Frontignes.

1-2 dynamique et développement local



Ce solde migratoire positif assure l'augmentation sur les dernières années. Sociologiquement un changement de population s'opère lentement : aux populations présentes "depuis la nuit des temps", s'ajoutent des populations résidant ici par choix.

Étant donnée l'amélioration générale des conditions de déplacement (rail et route) et la tendance à la recherche d'un cadre de vie de qualité en s'affranchissant des distances, il est très probable que l'attractivité des Frontignes aille en augmentant dans les années à venir.

Cette augmentation a pour conséquence des modes d'occupation de l'espace fondamentalement différents de ceux des siècles précédents.

L'enjeu pour le territoire des Frontignes est bien de recevoir de nouvelles populations résidentes et de leur offrir, comme aux habitants actuels, qualité de cadre de vie et services. Dans cette optique, les questions du logement et de la construction sont au cœur d'une démarche de charte paysagère et architecturale.

• Le logement : une part équivalente entre résidence principale et résidence secondaire.

Le nombre total de logements dans les Frontignes est de 754 en 1999 (720 en 1990) soit une augmentation de 34 logements dans cette décennie.

Le nombre de **logements vacants** est de 44, principalement répartis dans quatre communes (Galié, Génos, Malvézie, et Saint Pé d'Ardet). Cette proportion, inférieure à 6%, n'est pas vraiment préoccupante. Pourtant en fonction de leur localisation dans le village, de leur nature et de leur état de dégradation, les

1-2 Dynamique et développement local

constructions vacantes peuvent être un réel enjeu, nécessitant la mise en place d'action spécifique.

Le reste des logements est composé pour moitié de résidences principales et de résidences secondaires.

Cette répartition est plus problématique.

La **pression touristique** incite à une élévation des coûts de terrain ou des constructions anciennes et concurrence parfois le maintien de la résidence principale. En même temps, le mode d'occupation des résidences secondaires (il s'agit en majorité de propriétaires) est important dans la vie locale : une résidence occupée tous les temps libres de manière régulière est différente d'une résidence ouverte une semaine par an. De même l'accueil en locatif est susceptible de générer des ressources et des emplois localement. C'est une tendance qui se développe ponctuellement grâce à des initiatives privées (gîtes, auberges) ou publiques : centre de vacances ou de plein air..

La part de logements et d'équipements dédiés à l'accueil saisonnier se répartit autour de : un centre de vacances de la ville de Toulouse à Antichan, un centre de plein air à Ore, une auberge à Frontignan, un camping à Saint Pé d'Ardet, des gîtes à Malvézie, Génos et

Pour cette population accueillie, le maintien des services et des équipements est aussi importante que pour la population résidente à l'année.

Assurer une diversité de l'accueil touristique, avec la mise en place de locatif saisonnier de qualité est aussi un des enjeux de diversification et de développement du territoire des Frontignes.

Le mode d'occupation du **logement permanent** devient aussi un enjeu. Il est peu diversifié : le statut des occupants est très majoritairement la propriété, les locataires sont très peu nombreux. Aujourd'hui, pour recevoir de nouvelles familles, la présence de logement locatif de qualité et au niveau de loyer raisonnable reste nécessaire. Le rôle des collectivités est ici important. Après de l'incitation auprès des propriétaires bailleurs par le biais d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat, des actions publiques restent à mener.

Les logements sont principalement anciens (66% de logements construits avant 1945). C'est leur présence dans des constructions pour la plupart traditionnelles qui garantit l'image et la vie des villages.

La part du parc ancien reste relativement dominante. La tendance à l'augmentation des résidences principales et des constructions neuves au cours de la dernière décennie est nettement marquée. Cette tendance est "consommatrice d'espace" et produit un brouillage du paysage des Frontignes.

1-2 dynamique et développement local

La construction : une évolution récente importante

Les constructions récentes (1990-1999) représentent en moyenne près de 7% (12% pour Lourde) du parc de logements. Certaines communes ont ainsi près d'une nouvelle construction par année depuis une décennie.

Le nombre de résidences principales augmente nettement dans toutes les communes au cours de la dernière décennie.

Cette double tendance : augmentation des résidences principales - augmentation des constructions neuves est une caractéristique partagée par de nombreux territoires ruraux bien desservis en axes de communication.

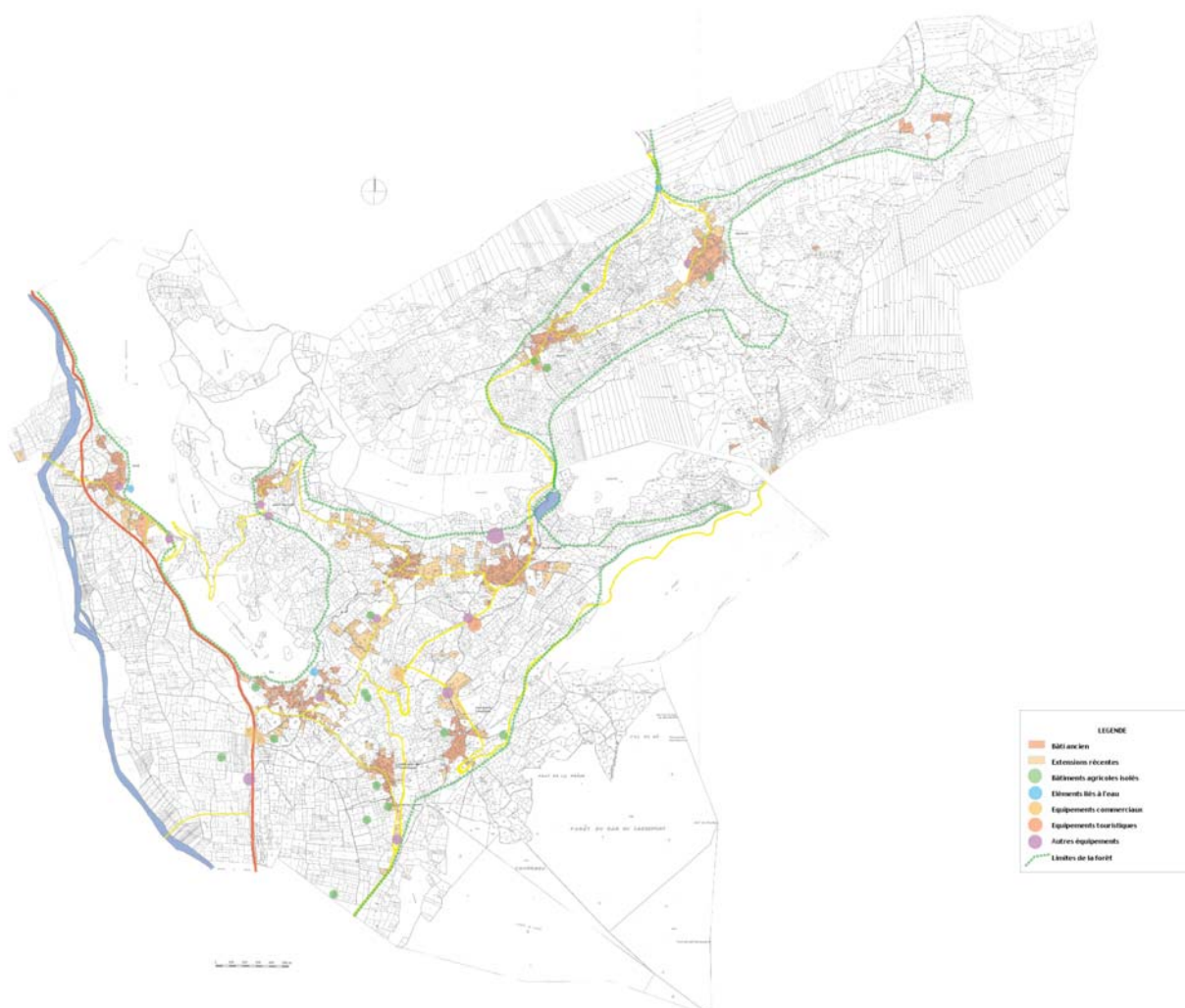
La construction de bâtiment agricole ou d'annexes (garages) si elle reste marginale, est néanmoins problématique compte tenu de l'environnement dans lequel ces constructions dont les qualités ne sont la plupart du temps ni architecturales ni urbaines s'inscrivent. A ce titre, l'insertion des bâtiments à vocation agricole est un réel enjeu.

Cette évolution récente est nettement visible sur le territoire des Frontignes : constructions hors des enveloppes des villages, implantation de la maison au milieu de parcelle, utilisation de matériaux, de formes et de couleurs standardisés...

Le nombre de demandes de permis de construire pour de nouvelles constructions est actuellement stable, et génère une augmentation régulière de la part de constructions nouvelles.

La charte paysagère et architecturale a pour vocation de préserver un équilibre entre constructions anciennes et récentes en définissant des "manières" de s'implanter et de bâtir sur ce territoire, et des préconisations pour la valorisation des constructions existantes. Par contre, la reconquête d'un bâti vacant fragilisant le cœur d'un village, la diversification de l'accueil qu'il soit résidentiel ou saisonnier, la mise en place de document de gestion des sols ou de leur maîtrise, le maintien ou la création de services à la population demeurent des actions dans lesquelles les communes doivent s'engager collectivement au-delà de la charte.

1-2 Dynamique et développement local



Cette carte montre l'importance des secteurs qui se sont étendus récemment au regard des enveloppes plus anciennes des villages. En parallèle sont localisés les équipements et les bâtiments agricoles qui pour la plupart se développent en dehors des enveloppes urbanisées.

1-2 dynamique et développement local

• l'activité : une activité agricole déclinante mais en cours de restructuration .

Une superficie totale de 3164 hectares :

- > 359 hectares exploités en 1994
- > 1706 hectares de bois dont une grande partie domaniale (Ore) ou communale gérée par ONF
- > 207 hectares de pacages dégradés ou en friches
- > 150 hectares de plantations (sylviculture s'affirme dans la plaine de la Garonne)
- > 850 hectares de fauche (452 hectares) et de pacage (403 hectares)

Le terroir a fortement diminué au cours du siècle passé.

Une agriculture actuelle tournée vers l'élevage.

Un manque de maîtrise foncière qui handicape les démarches de lutte contre la déprise et l'enfrichement des parcelles sensibles.

Au-delà des chiffres c'est le paysage produit qui nous importe ici.

Si l'activité agricole et pastorale a généré sur plusieurs centaines d'années le paysage dont les Frontignes hérite, la diminution notable de cette activité sur le terroir engendre des modifications importantes.

Cependant malgré ces modifications, une certaine cohérence entre structure géographique et usage des sols demeure. C'est cette cohérence que la charte paysagère cherche à préserver :

- lecture des versants et de leur topographie avec une occupation de boisements,
- lecture des fonds de vallée, ou des terrasses, avec des limites nettes entre versants et vallée, un bocage entretenu soulignant le découpage parcellaire, des prairies avec un réseau de drainage et de fossés conservés en bon état,
- lecture d'auréoles de vergers ou de parcelles plus "anthropisées" autour des villages.

Cette préservation si elle peut s'appuyer sur quelques préconisations, passe aussi par des actions (correctives, incitatives, d'accompagnement, de gestion) qui ne sont pas forcément du ressort de la charte.

Enfin, cet entretien des sols sur une longue durée produit aujourd'hui des milieux dont la dynamique recèle un intérêt naturaliste. Pour partie, intérêt naturaliste et qualité du paysage se rejoignent, c'est pourquoi les actions de gestion à intégrer dans la démarche promue par "natura 2000" devraient compléter la ligne de conduite proposée par la charte paysagère.

Quelques troupeaux d'ovins subsistent sur le territoire des Frontignes



1-2 Dynamique et développement local

Les exploitations des Frontignes, comme dans l'ensemble du piémont Commingeois sont majoritairement tournées vers l'élevage.

Les 14 exploitations¹ recensées en 2001 sont des élevages de vaches allaitantes, de brebis, et de chevaux.

Quelques chiffres :

- Taux de terres boisées ou inutilisées par l'agriculture : environ 70%
- Surface fourragère de la SAU: 71%
- Cultures en sec ou irriguées de la SAU : 29% (dont 78% de maïs grain)

La surface agricole utile est largement constituée de prairies permanentes.

La surface exploitée ne représente que 30% des terres des Frontignes, mais ce sont les parcelles situées sur les zones accessibles ou à proximité des villages qui sont encore utilisées. Les versants sont soit boisés de longue date soit issus de la reconquête forestière du siècle passé.

En effet, la baisse de la pression pastorale, la difficulté à exploiter ces terroirs, ont conduit à un enrichissement puis un reboisement naturel des parcelles les moins accessibles.

Cependant, de nombreuses parcelles (ayant parfois une valeur agronomique forte) sont actuellement insuffisamment exploitées par manque de maîtrise foncière.

Il n'est en effet pas possible pour l'agriculteur de contractualiser (mesures agri-environnementales, CTE...) sans avoir une maîtrise du foncier. La pratique d'accords oraux, de droits de pacage traditionnels est encore fréquente, et ne permet pas une réelle maîtrise du foncier.

Les dispositifs récents ne semblent pas adaptés à ce type de territoires : les mesures agri-environnementales, et plus récemment les Contrats Territoriaux d'Exploitation n'ont pu inverser la tendance à la déprise, notamment par manque de maîtrise foncière, et par un caractère incitatif insuffisant.

Parallèlement, une diversité de pratiques se développe : production biologique à Malvézie, miellerie à Génos, commerce et production avicole autour de Frontignan et d'Ore.



Depuis Saint-Pé d'Ardet et vers le flanc du pic de Gar, les limites bocagères non entretenues tendent à refermer l'espace.

¹ Pour 36 exploitations en 1980 et 17 exploitations en 1997 – chiffres communiqués par le chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.

1-2 dynamique et développement local

En termes de paysage quelles sont les incidences ?

- les prairies planes à proximité des villages sont encore entretenues,

- les boisements des pieds de versant descendent au pied des villages, participant à une image de fermeture du milieu. A l'origine anciennes parcelles cultivées plutôt petites avec multiplicité des propriétés, elles manquent de qualité des boisements et nécessitent pour leur reconquête une véritable action.

- la structure du bocage est peu maintenue ce qui produit une image d'enforestement et conduit en parallèle au manque d'entretien du réseau de drainage et de fossés. Là aussi une action corrective est nécessaire pour la remise à niveau des haies avant d'intervenir sur leur gestion; il en va de même pour les réseaux de drainage et de fossés. Cette action est également à mettre en place par les collectivités. Les moyens de la mise en œuvre de la gestion font partie de l'action.

- Modification de l'usage de la plaine de la Garonne : importance du maïs et de la sylviculture (peupliers ou autres essences) qui produisent une fermeture de ce milieu. Certaines plantations venant à maturité, ce paysage est appelé à bouger. Les raisons environnementales liées à la gestion de la ressource en eau peuvent conduire avec une limitation des plantations de peupliers à un rétablissement de la qualité paysagère de la plaine.

La recherche de mode de production différent, la valorisation du terroir, la diversification des ressources sont autant de pistes timides susceptibles d'être le support des actions à entreprendre pour accompagner de manière raisonnée les tendances qui se dessinent.



Ces vues de la plaine prises à 100 ans d'écart montrent à la fois les évolutions et les permanences du paysage.



1-2 Dynamique et développement local

- **Les sites Natura 2000 : un enjeu de valorisation**

- **Garonne Ariège, Neste, Pique et Salat**
- **Zones rupestres xéothermiques du bassin de Marignac**
- **Chaînon calcaires du piémont Commingeois**

Le territoire des Frontignes est riche de plusieurs sites exceptionnels sur le plan environnemental. Un document d'objectifs doit être rédigé pour chaque site présentant les mesures de gestion adaptées à la conservation de leur qualités naturalistes.

La directive Habitats vise à mettre en place au niveau européen un réseau de zones protégées destiné à assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire, des habitats naturels d'intérêt communautaire et des éléments de paysage qui sont essentiels aux déplacements ou échanges de certaines espèces.

Cette directive s'applique sur le territoire des quinze Etats membres de l'Union Européenne.

Les Etats membres doivent prendre les mesures de conservation appropriées pour chaque site. En France, un document d'objectifs mis au point dans un cadre de concertation avec les partenaires locaux doit définir les mesures de protection propres à chaque site.

Ce document d'objectifs doit permettre de mettre en œuvre les différents outils disponibles pour atteindre les objectifs de conservation sur les sites désignés.

Les sites proposés au titre de la directive habitats sont au nombre de trois sur le territoire des Frontignes.

- **Garonne, Ariège, Neste, Pique et Salat**

Il s'agit d'un système linéaire rassemblant la Garonne et ses principaux affluents. Un total de 9520 ha constitue cette zone sur une longueur de environ 540 km.

Cette zone concerne le lit mineur de la Garonne soit les communes de Galié, Ore. Ce zonage ne tient pas compte cependant des berges et ripisylves qui constituent le milieu complémentaire à la qualité du lit mineur. Sur le territoire de ces communes, une réelle protection et gestion devraient accompagner cette reconnaissance.

Huit habitats dont 2 prioritaires et 19 espèces sont répertoriées sur ce site, principalement mis en place afin de favoriser les déplacements de poissons migrateurs.

- **Zones rupestres xéothermiques du bassin de Marignac**

Il s'agit d'un site de 7680 ha qui constitue un des rares sites de Midi-Pyrénées comprenant des formations à genévrier thurifère. Cette zone concerne 17 communes dont Antichan des Frontignes et Frontignan de Comminges (partiellement).



La Garonne à Ore

1-2 dynamique et développement local

L'Office National des Forêts est désigné comme étant l'opérateur responsable de la rédaction du DOCOB de ce site.

- **Chaînon calcaires du Piémont Commingeois.**

Il s'agit d'un site de 6200 ha. constitué principalement de landes et pelouses sèches, de pentes rocheuses, mais aussi de tourbières et de prairies humides. 17 habitats dont 4 prioritaires et 8 espèces dont deux prioritaires sont répertoriées sur ce site. Cette zone concerne 18 communes dont Galié, Génos, Lourde, Malvezie, Mont de Galié, Ore, et St Pé d'Ardet.

Chacun de ces sites proposés doit faire l'objet d'un Document d'objectif (DOCOB) qui a pour but de présenter et d'expliciter les particularités du site, les modalités de gestion et les objectifs visés.

Aucun de ces trois sites n'est limité au seul territoire des Frontignes, leur logique de fonctionnement dépasse largement le cadre local, et correspond à des ensembles écologiques bien plus larges (la Garonne et ses affluents pour les questions liées aux poissons migrateurs par exemple).

Ainsi, les DOCOB répondront à des logiques territoriales plus vastes que le territoire des Frontignes, mais seront à prendre en compte localement (modalités de gestion sylvicole, protection de la ripisylve, maintien de l'ouverture de certains pâturages...). La rédaction doit se faire en concertation avec les acteurs locaux qui interviennent sur les milieux concernés (fédération de pêcheurs, éleveurs, entreprises d'exploitation forestière...). Les actions à promouvoir et les lignes de conduite à tenir sont complémentaires de celles de la charte architecturale et paysagère, même si elles s'adressent à des territoires plus vastes que celui des Frontignes.

1-2 Dynamique et développement local

L'association des villages des Frontignes, objet de la charte, s'appuie sur une habitude de travail en commun, mais ne se retrouve pas aujourd'hui dans les regroupements de communes aptes à s'engager dans le développement local. Ce paradoxe risque d'être un frein dans la mise en place des actions, car selon leurs compétences, communes ou établissements publics, n'ont pas les mêmes moyens financiers ou logistiques d'action.

La superficie du territoire concerné par la charte, comme le nombre d'habitants sont relativement réduits au regard des actions de développement local à entreprendre. Les chapitres précédents le montrent : actions sur le paysage, l'urbanisme, le logement, les équipements, les services nécessitent des moyens et la prise en compte d'une échelle pour leur programmation, qui peut dépasser celle du territoire d'étude.

• Une habitude de travail en commun .

Le territoire des Frontignes ne correspond pas entièrement à la Communauté de Communes du Haut-Comminges.

La communauté de Communes, du Haut Comminges rassemble 14 communes (voir page suivante), dont cinq qui sont engagées dans la démarche de Charte Paysagère et architecturale.

Le SIVOM du Haut-Comminges rassemble l'ensemble des 24 communes du canton de Barbazan. Il gère et entretient par exemple un réseau de chemins de randonnée pédestre et VTT sur l'ensemble des communes du canton.

L'identité des Frontignes qui existe aujourd'hui est basée sur une unité géographique qui n'est pas concrétisée dans une structure de coopération intercommunale.

Toutefois, plusieurs démarches intercommunales ont été engagées à l'échelle des Frontignes :

- Une étude sur l'entretien et la mise en valeur des cours d'eau des Frontignes a été réalisée à l'échelle du bassin versant en 1997 (Gestion concertée des bassins versants des Frontignes : Problématiques et solutions. Nils PASSEDAT, 1997 ; Ecole Nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg). Cette étude sert de support à la définition d'actions concrètes sur le bassin versant pour la gestion de la qualité et de la

Une habitude de travail en commun à l'échelle des communes des Frontignes basée sur des démarches qualitatives et non au sein d'une structure intercommunale officielle. Les Frontignes constituent une entité de coopération intercommunale informelle basée sur une communauté d'intérêts.

1-2 dynamique et développement local

ressource en eau qui sont reprises au niveau de la charte.

- Sur les thématiques architecturales et paysagères, un travail a été réalisé à l'échelle des Frontignes avec l'aide du CAUE de la Haute Garonne. Ce "Diagnostic architectural et paysager" a permis de mettre sur pied la démarche de charte.

La mise en place de démarche comme la Charte architecturale et paysagère à l'échelle des Frontignes, donne une cohérence de projet à ces communes qui confirme l'identité du territoire. Toutefois, les outils privilégiés de la coopération intercommunale restent les Communautés de Communes et les Pays.

1-2 Dynamique et développement local

• La Communauté de Communes .

La Communauté de Communes du Haut Comminges a été mise en place en décembre 1997.

Cette structure intercommunale rassemble 14 communes du Canton : Pointis de Rivière, Martres de Rivière, Huos, Labroquère, Saint Bertrand de Comminges, Valcabrière, Barbazan, Luscan, Sauveterre de Comminges, Galié, Génos, Lourde, Ore, Frontignan de Comminges.

Dix autres communes du canton ont choisi de ne pas adhérer à cette structure intercommunale parmi lesquelles Antichan, Malvézie, Mont de Galié et St Pé d'Ardet dans les Frontignes.

Cette Communauté de communes rassemble 3840 habitants sur 14 communes.

Les compétences que les communes ont transférées à la communauté de communes sont :

- l'aménagement de l'espace et le développement économique (de manière obligatoire),
- la protection et mise en valeur de l'environnement,
- la voirie,
- la gestion des équipements collectifs (compétences optionnelles)
- l'action sociale,
- l'action touristique et les actions en faveur des communes membres (compétences facultatives).

Cette Communauté de Communes a choisi d'avoir une Taxe Professionnelle Unique pour l'ensemble des communes membres. Elle dispose ainsi d'un pouvoir fiscal en votant partiellement ses propres taux d'imposition.

Cet impôt représentait 39% des ressources de la Communauté de Communes en 1999, le budget étant principalement complété par les dotations de l'Etat et le produit de services (Collecte des Ordures ménagères).

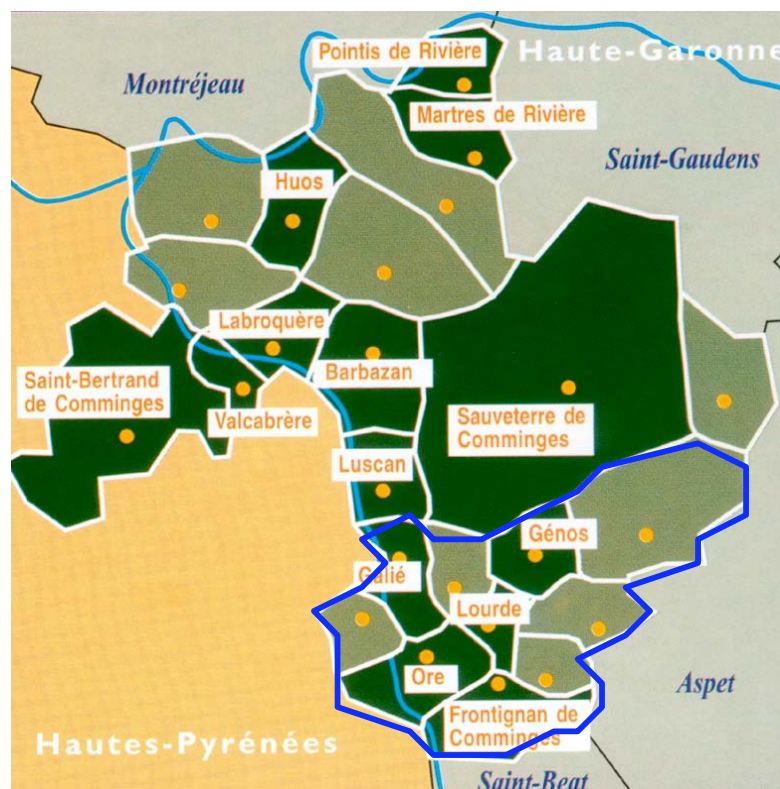
Le Canton de Barbazan et ses structures intercommunales :

- L'ensemble des communes compose le SIVOM du Haut Comminges
- Les communes en Vert clair constituent la Communauté de Communes du Haut Comminges

La communauté de communes mise en place depuis 5 ans est cohérente spatialement. Elle ne rassemble pas la totalité des communes du canton. Les compétences choisies ainsi que l'existence d'une TPU placent cette structure au cœur des questions du développement du territoire.

1-2 dynamique et développement local

- Les communes entourées de Bleu composent les Frontignes et le territoire de la charte paysagère et architecturale.



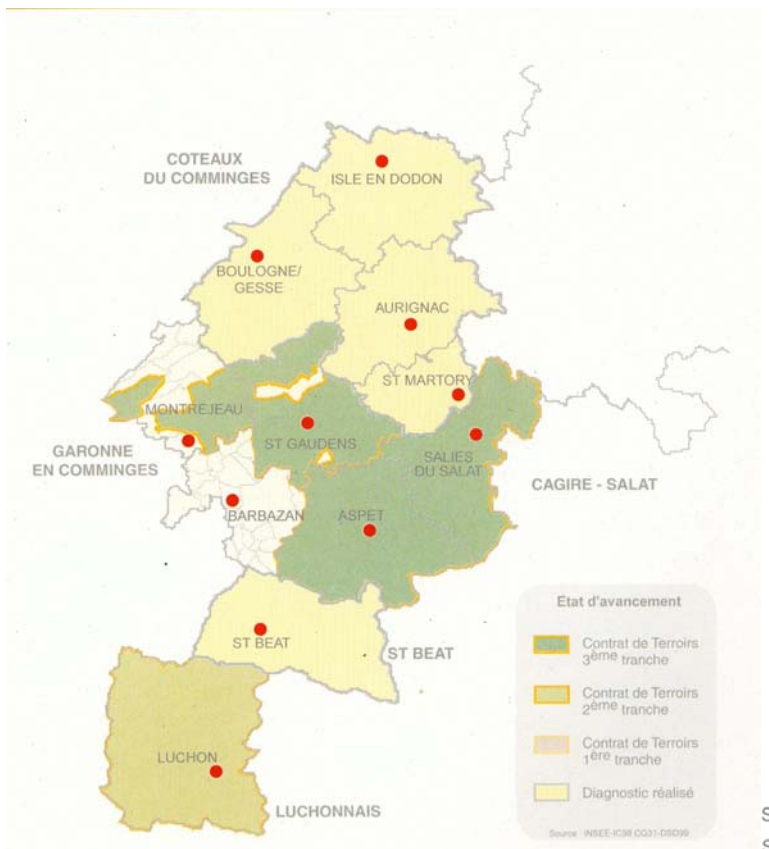
Source : Bulletin d'information de la communauté de Communes du Haut Comminges n°1 - 2000

1-2 Dynamique et développement local

• Le Pays de Comminges .

Le Pays de Comminges dont la charte a été approuvée en CRADT (Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire) rassemble 72 000 habitants répartis dans les 236 communes qui composent le Pays. Les grandes orientations du pays sont arrêtées, en revanche les actions sont encore à bâtir.

Les Frontignes sont une des entités du **Pays du Comminges** qui rassemble 236 communes autour d'un projet de développement commun. La charte du Pays constitue son document d'objectif à une échéance de dix ans.

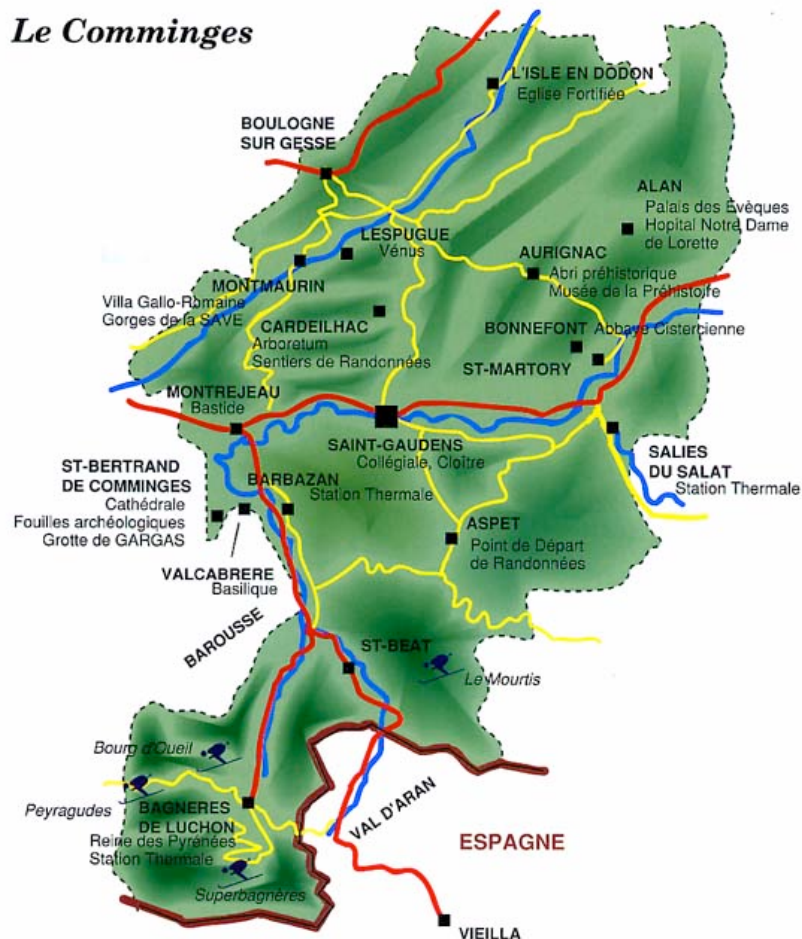


d'amorcer une dynamique de développement local à l'échelle cantonale.

1-2 dynamique et développement local

Ainsi le Pays de Comminges se constitue sur une diversité d'expériences locales, les différentes démarches n'ont pas le même état d'avancement.

Certaines communautés de communes sont engagées dans une démarche de développement local depuis trois ou quatre ans, d'autres débutent dans cette direction.



Le Pays du Comminges

Source : Charte du développement du Pays de Comminges

La charte du pays a pour objectif de définir les axes prioritaires pour le territoire à un horizon de dix ans. Elle constitue le fil conducteur des actions du pays en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et de l'environnement et d'organisation des services.

1-2 Dynamique et développement local

Les orientations de la charte de Pays s'articulent autour d'un objectif : « **Fédérer le territoire pour mieux vivre et travailler en Comminges** »² décliné en trois axes.

- *Fédérer le territoire*
- *Maîtriser le développement pour mieux valoriser la qualité de vie*
- *Développer nos formations et nos activités pour plus d'emploi.*

La charte architecturale et paysagère des Frontignes en tant que ligne de conduite reste à appliquer à l'échelle de chaque commune. Par contre, pour qu'elle soit applicable et qu'elle "vive", une démarche d'actions est nécessaire :

- mise en place de documents d'urbanisme qui définissent entre autre point, en cohérence avec la charte architecturale et paysagère, les enveloppes de constructions nouvelles à favoriser,
- mise en place d'actions correctives ou incitatives sur le paysage, l'espace public,
- mise en place d'actions et de programmation sur le logement locatif, les services et équipements
- mise en place d'actions favorisant la maîtrise foncière.....

Ces actions sont à articuler aux maîtrises d'ouvrage qui dépendent de l'inscription de chaque commune dans un regroupement de développement local : compétence communale ou intercommunale. D'autre part l'existence du pays génère une participation financière et logistique à concrétiser.

² Source : Charte de développement du pays 11/2001

*2° partie : les recommandations de la charte
architecturale et paysagère*

préalable et quelques points de méthode.

Les recommandations de la charte portent sur les questions d'aménagement et d'occupation de l'espace; elles sont organisées autour de trois modes distincts :

- habiter et densifier les villages,
- habiter et créer les quartiers nouveaux en extension des villages intégrés dans le paysage,
- entretenir et valoriser les structures du paysage .

Ces recommandations sont une aide à l'élaboration d'un aménagement. Tout aménagement, tout projet demande une méthode qui s'appuie sur :

1 - faire un état des lieux : dans quel "grand" paysage se trouve-t-on ? Comment s'organise et fonctionne le site dans lequel se situe l'aménagement ? Quelle végétation, quelle architecture environnent et composent le site ?

L'état des lieux permet de construire une partie de l'aménagement : on doit s'appuyer sur ce qui caractérise et structure le site.

2 - élaborer un programme et son projet paysager et architectural. Le programme exprime ce que l'on va mettre dans l'aménagement : c'est une maison, c'est un lieu de travail... Il faudrait "x" pièces. Le programme doit tenir compte de l'état des lieux, qu'il s'agisse de réhabilitation de bâti existant, ou d'installation sur un site défini par son environnement et sa structure paysagère : au rez-de-chaussée, en contact avec le jardin telle pièce serait mieux qu'une autre par exemple.

Quelques notions sont alors importantes :

- l'entrée : comment rentre-t-on, comment trouve-t-on l'entrée,
- les limites : comment vont être les limites du site ou de la parcelle : des murs existent-ils, de la végétation ..
- les vues : que souhaite-t-on montrer, que souhaite-t-on cacher, que souhaite-t-on voir ?
- les espaces de convivialité : de quels espaces souhaite-t-on bénéficier entre intérieur de la maison et extérieur : terrasse, petit jardin, belvédère ?

Bref, il faut composer en sachant tirer parti du site dans lequel on s'installe.

3 - choisir les matériaux et les végétaux en accord avec le site.

Lorsque l'on réhabilite une construction existante, celle-ci procède d'un art de bâtir qui dépend de la période à laquelle elle a été construite. Il est essentiel, surtout pour le bâti traditionnel de continuer à intervenir sur ce bâti avec des matériaux compatibles avec cet art de bâtir. Par exemple, préférer l'usage de la chaux naturelle garanti la respiration et la "souplesse" des murs, éviter l'usage de hourdis béton à la place des systèmes plus "souples" de poutres, chevrons, planchers permet de ne pas rigidifier partiellement une structure. Comme pour le corps humain certaines greffes ne marchent pas toujours, si elles n'ont pas été et dans leur mise en œuvre et dans leur matériau réfléchies pour être compatibles avec l'existant.

Ces recommandations proposent un cadre de compréhension du paysage et du bâti des Frontignes. Elles rendent compte des différents niveaux de complexité pour réaliser un aménagement. Aussi, avant tout projet, il est recommandé de prendre contact auprès des professionnels de l'aménagement : architectes, paysagistes....

préalable et quelques points de méthode.

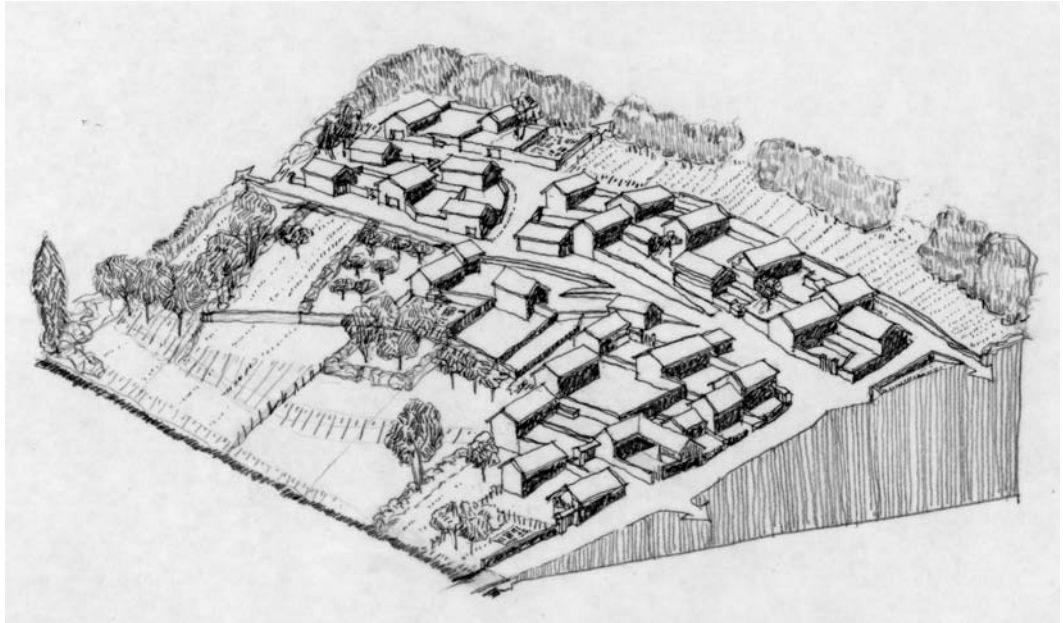
Il en va de même pour la palette végétale. Une grande diversité de végétaux est adaptée localement aux conditions environnementales. Si nécessaire, plutôt que dans l'exotisme d'une palette, c'est dans la manière de composer et d'aménager qu'il est important de se distinguer. L'exception doit pouvoir le rester. De même, l'emploi d'essence unique en grande masse (par exemple haie de thuya ou de laurier) au-delà d'un appauvrissement environnemental, d'un risque plus important de maladie, et d'une banalisation (on pourrait parfois parler de béton vert !) est souvent regrettable. Exploiter la végétation en place est une vraie richesse pour un aménagement réussi. Enfin, le traitement des sols extérieurs nécessite également une attention. Le plus logique consisterait à tenir compte de la nature géologique du socle sur lequel on se tient : plutôt du calcaire dans un site calcaire, plutôt du granite dans un site granitique, des galets dans des sites formés dans les moraines de glaciers ou à proximité des gaves . Ensuite ce matériau peut être décliné selon l'usage, l'importance du lieu et de son sol : sable, gravillon, pavé, dalle..

Pour le mobilier des espaces extérieurs, attention à la banalisation et au "remplissage". Intégrer chaque élément dans la composition de l'ensemble est important, ce qui compte c'est la qualité (d'usage, de vue., d'espace.) que la présence de tel et tel élément va apporter.



2-1 Préserver les qualités de l'existant dans l'enveloppe des villages

Définir les limites à préserver absolument et les limites qui peuvent être à déplacer est une des missions du document d'urbanisme dont il serait préférable que toutes les communes soient dotées.



Le maintien d'une enveloppe bâtie dense pour chaque village est une des garanties du caractère paysager, urbain et architectural des Frontignes. Cette enveloppe s'appuie en grande partie sur les limites correspondant à la permanence de la construction de chaque village, elle est à préciser pour chaque village. Qu'il s'agisse de réhabilitation ou de construction neuve l'objectif est de rester dans et/ou de constituer l'enveloppe du village.

Chaque village dans son enveloppe bâtie offre de nombreuses possibilités :

- **densification** : il reste parfois des parcelles au cœur du village qui pourraient recevoir une construction nouvelle,
- **réhabilitation - reconversion - restructuration** : il s'agit de réutiliser des constructions existantes, en les changeant ou non de destination. Lorsqu'il s'agira de transformer une étable en habitation et de l'étendre avec une partie nouvelle il s'agira à la fois d'une reconversion et d'une restructuration. Surtout s'il est nécessaire de démolir de petits édifices (hangar sous forme d'auvents par exemple) et de modifier le fonctionnement à l'intérieur de la parcelle.
- **nouveaux espaces à construire grâce au déplacement de la limite bâtie** : chaque village se distingue par sa limite entre l'espace construit du village et l'espace de la campagne environnante. Certaines de ces limites sont spectaculaires et méritent d'être préservées à ce titre les limites d'Antichan ou les jardins de Galié sont exemplaires ¹

Selon les villages et leur implantation dans le "grand paysage" certaines limites peuvent être à compléter en harmonie avec le village existant : exemple Galié vers le nord le long du chemin du Goutil.

¹ voir chapitre 1 les caractères urbains.

Construire dans l'enveloppe du village implique de :

- préserver le bâti existant situé dans cette enveloppe: traditionnel ou XIX^e, en tenant compte de son usage et parfois de ses qualités exceptionnelles,
- intégrer à l'occasion de travaux le bâti récent
- respecter des règles urbaines d'alignement, de gabarit, d'organisation de parcelle pour des bâtiments neufs

A- Conserver, restaurer et mettre en valeur le bâti existant

Pour conserver, restaurer et mettre en valeur le bâti ancien il conviendra de respecter les recommandations suivantes :

1 - CONSERVER LES CARACTERISTIQUES URBAINES DE CHAQUE CONSTRUCTION DU VILLAGE :

1-1 Conserver le rythme parcellaire lisible dans le rythme des façades, conserver l'organisation des unités bâties à l'intérieur de chaque parcelle.

1-2 En cas de regroupement d'immeubles, respecter et valoriser par le traitement architectural :

- les traces du parcellaire ancien,
- les différences de volumétrie,
- les particularités de la composition de chaque façade,
- les particularités des dispositifs d'adaptation à la topographie,
- les murs de soutènement qui organisent les jardins
- l'organisation des espaces à l'intérieur de chaque unité bâtie.

1-3 Conserver les alignements sur la limite avec le domaine public pour le bâti ou les murs de clôture.

2 - RESTAURER, REHABILITER, AMENAGER, METTRE EN VALEUR LES FAÇADES

2-1 NETTOYAGE

- Est interdit : le sablage.
- Laver les maçonneries, comme la modénature et les décors à l'eau, sans brosse métallique. La pression de l'eau doit être supportable sur la main.

2 - 2 LES MURS

2-2-1 maçonnerie enduite au mortier de chaux

- Enduire au mortier de chaux naturelle (NHL, CL anciennement XHN et CAEB) et de sable de carrière locale, non tamisé, les maçonneries courantes des bâtiments d'habitation.
- Assurer une finition de cet enduit en accord avec l'architecture de l'édifice et sa période de production. (par exemple finition lissée à la truelle, taloché fin, jeté recoupé....)

- Éviter le rejointoiement. S'il est nécessaire alors il sera au mortier de chaux naturelle, à pierre vue, sans creux ni saillie, en utilisant des sables de carrière locale non tamisés.
- Utiliser une palette de terres naturelles pour colorer l'enduit. Se référer à la palette établie par le service Départemental d'Architecture de la Haute-Garonne.
- Effectuer des essais préalablement à la réalisation de l'ensemble.

2-2 -2 *la pierre*

- Est interdit de peindre les appareillages de pierre.
- Est interdit le sablage des pierres.
- Est interdit le placage de pierre.
- Rejointoyer et/ou reboucher et/ou reficher au mortier de chaux grasse, les façades appareillées en pierre de taille.
- Employer de la pierre de taille de même teinte, de même texture que celles existantes. Pour un remplacement ponctuel, son coefficient de dureté sera analogue à l'appareillage conservé.
- Changer toute pierre malade par une pierre identique de 15cm minimum d'épaisseur par refouillement, remplacement et agrafage. Les ragréages seront strictement limités aux parements dans la mesure où la profondeur de la reprise ne dépasse 30mm Le matériau de ragréage doit être à base de chaux naturelle et offrir des caractéristiques proches de la pierre.
- Etre en cohérence pour la taille de la pierre (parement et moulure) avec l'époque de construction des ouvrages réhabilités (*par exemple layée, gradinée, ravalée, bouchardée selon les époques*)
- Sont autorisées sur les appareillages de pierre, les eaux de chaux ou eaux fortes qui contribuent à la recalcification des parements.
- Effectuer des essais préalablement à la réalisation de l'ensemble..

2-2-3 *la terre cuite*

- Est interdit de peindre les appareillages et les décors de terre cuite.
- Est interdit le sablage de la terre cuite.
- Préserver, restaurer tout décor en terre cuite existant.
- Employer de la terre cuite de même teinte, de même texture que celles existantes pour le remplacement.
- L'usage d'un badigeon ou d'une eau forte à base de chaux naturelle peut être autorisé.

2-2-4 *le bois*

- Préserver, restaurer, remplacer les encadrements en bois existants.
- Selon les cas et les dispositifs d'origine, ils peuvent être soit enduits, soit badigeonnés d'un lait de chaux qui les unifiera dans le badigeon de finition de façade, soit laissés brut.

2-2-5 *le badigeon et la coloration*

- Colorer l'enduit de chaux par un badigeon à la chaux naturelle dont les teintes seront obtenues par des pigments naturels.

- Se référer aux échantillons de référence (palette de couleurs, texture, nature des finitions..) réalisés par la collectivité si une action spécifique a été entreprise ou à la palette du Service Départemental d'Architecture de la Haute-Garonne.
- Effectuer des essais préalablement à la réalisation de l'ensemble.

2-2-6 la modénature et le décor, les encadrements

- Conserver, restaurer, restituer d'après les témoins existants tous les éléments de décor et d'encadrement : soubassement, chaînes d'angles et pilastres, bandeaux d'étage, encadrement de baies, corniches...
- Reprendre strictement les matériaux et les profils existants pour le dessin de ces éléments.
- Suivre, lorsqu'il s'agit de pierre les recommandations préconisées à l'article pierre ci-dessus.
- Suivre lorsqu'il s'agit de décor en terre cuite les recommandations stipulées à l'article terre cuite ci-dessus.
- Suivre lorsqu'il s'agit du bois les recommandations stipulées ci-dessus.

2-2-7 les dispositifs de galerie

- Conserver, restaurer, restituer d'après les témoins existants tous les éléments de structure concernant ces ouvrages et respectant leur composition architecturale : charpente, colonnade ou dispositif porteur, garde-corps...
 - Conserver, restaurer, restituer, s'inspirer des éléments fonctionnels et ornementaux, en respectant leur dessin, leur mise en œuvre et les matériaux d'origine : maçonnerie, bois découpés peints, ferronnerie....
- La structure de ce dispositif est peinte, soit en charpente bois soit en structure métallique.
- Les garde-corps sont simples et peints : en bois, en fer forgé ou fonte.

2-2-8 les dispositifs de fermeture des galeries

En cas de fermeture

- Réaliser en bois ou en métal peint le dispositif menuisé assurant la fermeture de la loggia ou de la galerie.
- Composer la répartition des baies et la menuiserie avec l'architecture et le type de la galerie.
- Installer le dispositif dans le plan de la structure de façon à dégager l'architecture de la galerie.

2-3 LES RESEAUX ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES EN FAÇADE

Rappel : Tous travaux en façade doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'architecte des Bâtiments de France dans les périmètres protégés, ou de déclaration de travaux dans les autres cas.

2-3-1 les réseaux dissimulés

- Etre le plus discret possible dans les passages horizontaux des câbles en façade en suivant les saillies et les ressauts, corniches, bandeaux de façade.
- Dissimuler pour les passages verticaux dans la maçonnerie ou sous une goulotte de taille réduite sans atteinte aux éléments de modénature et de décor.
- Peindre câbles et goulottes lorsqu'ils n'ont pas été éliminés dans le ton des matériaux de façade.
- Réaliser les raccordements électriques et téléphoniques (ou autres) de façon à ce qu'ils ne soient pas visibles en façade.

2-3-2 *les coffrets de comptage et les boîtes aux lettres.*

- Intégrer les compteurs ou coffrets de comptage dans la maçonnerie sans saillie par rapport au nu extérieur de la façade ou du mur, en tenant compte de la composition générale des ouvertures et de la structure de l'édifice.
- Dissimuler les appareillages derrière un volet en bois peint dans le ton de la façade ou légèrement chaulé.
- Intégrer sans saillie sur la façade principale les boîtes aux lettres.

2-3-3 *les appareillages divers , climatiseurs....*

- Rendre invisibles depuis l'espace public ou l'étang, de près comme de loin, tout appareillage. Ils seront le plus possible intégrés en cave ou en combles.
- Intégrer en façade les percements qu'ils peuvent nécessiter, par des dispositifs de masque : volets de bois peints dans le ton de la façade ou légèrement chaulés. Tenir compte de la composition générale des ouvertures et de la structure de l'édifice.

2 - 4 LES PERCEMENTS

2-4-1 *les percements de portes et fenêtres*

- Préserver, restaurer ou restituer tout percement existant, cohérent avec la logique de composition de l'ensemble des percements.
- Créer des percements en référence avec les percements existants et cohérents avec la période de production de l'édifice. Observer les règles de la composition d'ensemble, leur proportion, leur nombre et leur hiérarchisation, leur détail de mise en œuvre et de décor.

2-4-2 *les percements d'entrée de garage*

- Se référer au registre des portes de grange si la composition générale et la période de production de l'édifice l'autorisent.
- Rester en cohérence avec l'architecture de l'édifice pour le traitement : localisation, formes et proportions de la baie, encadrement et modénature, menuiseries.

2-4-3 *les seuils et appuis*

- Sont interdits le carrelage, la faïence.

- Sont interdits : les appuis de baie en béton et en saillie . Lors d'une reprise de façade qui à l'origine n'en comportait pas les appuis en saillie devront être démolis.
- Préserver, restaurer et remplacer tout seuil en, tout appui de pierre ou de bois existant.
- Utiliser un matériau en référence à l'existant en cas de création : pierre par exemple

2-4-4 les barreaudages,

- Intégrer dans le cadre et le plan de l'ouverture les barreaudages en serrurerie peinte ou en fer battu. Leur modèle doit rester en cohérence avec les proportions et la taille de l'ouverture, la période de production du bâti et sa composition, le système d'occultation en place.
- Réhabiliter, conserver ou restituer les modèles existants.

2-5 LES MENUISERIES ET LEURS SERRURERIES

2-5-1 les menuiseries de fenêtres

- Est autorisé uniquement le bois peint.
- Conserver les menuiseries existantes et cohérentes avec la période de production de l'édifice.
- Suivre, en cas de remplacement par des menuiseries neuves, la forme de la baie en respectant la partition, le profil et la proportion des bois correspondants.
- Tenir les menuiseries de fenêtres en retrait de 20cm environ par rapport au nu extérieur du mur.
- Pour les teintes se référer aux échantillons de référence, palette de couleurs du Service Départemental d'Architecture ou échantillons réalisés par la collectivité.
- Effectuer des essais de coloration préalablement à la réalisation de l'ensemble

2-5-2 les menuiseries de contrevents, volets...

- Interdits : les volets roulants.
- Interdits vernis et lazures
- Est autorisé uniquement le bois peint pour le bâti traditionnel. Pour le bâti XIX° et en fonction de l'existant, des volets métalliques peuvent être installés.
- Monter les volets soit rabattables en tableau, soit en façade, soit repliables avec des planches larges et sans rainures, soit sur deux traverses sans écharpes(volet rabattable), soit sur penture. Tenir compte de la période de production du bâtiment.
- Pour les teintes se référer aux échantillons de référence, palette de couleurs du Service Départemental d'Architecture ou échantillons réalisés par la collectivité.
- Effectuer des essais de coloration préalablement à la réalisation de l'ensemble

2-5-3 les portes et portails

- Interdits vernis et lazures
- Est autorisé uniquement le bois peint.
- Conserver les menuiseries anciennes et cohérentes avec la période de production de l'édifice.
- Suivre, en cas de remplacement, la composition de la menuiserie en fonction de la période de production : planches et contre planches pour les périodes les plus anciennes, à panneaux et traverses dont les dessins et les profils évoluent entre le XVI^e et le XIX^e siècle.
- Préserver les éléments ornementaux en place (éléments sculptés par exemple..)
- Tenir les menuiseries de portes et portails en retrait de 20cm environ par rapport au nu extérieur du mur.
- Pour les teintes se référer aux échantillons de référence, palette de couleurs du Service Départemental d'Architecture ou échantillons réalisés par la collectivité.
- Effectuer des essais de coloration préalablement à la réalisation de l'ensemble

2-5-4 serrurerie et décor de menuiserie

- Conserver ou restituer tout élément de décor en cohérence avec les éléments d'occultation et de fermeture sur lesquels ils se trouvent : heurtoir, penture, cloutage, éléments d'arrêts....

2-5-5 les balcons, leur dispositif de protection.

- Conserver et restaurer les balcons existants essentiellement XIX^e dans leur composition d'origine : saillie en pierre, garde-corps en ferronnerie ou fonte.
 - Les balcons s'inscrivent le plus souvent dans une composition de façade principale. Ils sont dans œuvre ou en débord d'environ 40cm.

2-6 LES BOUTIQUES ET COMMERCES, LES ENSEIGNES ET LES PRE-ENSEIGNES

2-6-1 le projet architectural de boutique et commerce.

- Composer tout projet d'aménagement ou de modification d'une devanture commerciale en fonction de la totalité de la façade, de sa composition, de son architecture.
- Se référer aux deux types suivants :
 - à l'intérieur d'une arcade appartenant à l'architecture de l'immeuble, travailler un ensemble menuisé peint selon les fonctions de la devanture, dans la forme de la baie et en retrait de celle-ci.
 - constituer un ensemble menuisé en bois selon le type "XIX^e", en tenant compte des fonctions de la devanture. Placer ce dispositif menuisé devant la baie et son linteau.

- Faire apparaître sur le projet les matériaux utilisés, leurs mises en œuvre, les couleurs prévues, la disposition des enseignes correspondantes et le relevé précis des structures existantes.

2-6-2 *composition de façade.*

- Ne pas masquer par la devanture les éléments architecturaux des étages tels que balcons, corniches, entablements, appuis....
- Ne pas empiéter avec la devanture sur les entrées des édifices.
- Exclure tout spot lumineux en façade et éclairer les vitrines de l'intérieur.
- Limiter la devanture au rez-de-chaussée de l'édifice.
- Respecter en cas de regroupement sur plusieurs parcelles ou immeubles contigus, l'intégrité du parcellaire et celle de chaque façade, en fractionnant la devanture en autant d'unités que d'immeubles concernés.

2-6-3 *menuiserie, fermeture, seuil, stores, bannes*

- Peindre les menuiseries. Elles sont exclusivement en bois ou en métal.
- Disposer les dispositifs de condamnation de type grille ou volet métallique en arrière de la vitrine et non apparents en façade.
- Réaliser les seuils en pierre d'origine locale, conserver les seuils existants lorsqu'ils sont en pierre.
- Sont seulement autorisés les dispositifs pare-soleil mobiles en toile, de type stores ou bannes, à retombée droite, avec indication de la seule raison sociale.
- Intégrer les dispositifs pare-soleil entre tableaux, à la typologie de la devanture retenue et respecter la forme des percements sans les recouper. Leur projection restera en proportion avec l'espace public.

2-6-4 *les enseignes.*

Rappels :

- la publicité est strictement interdite.
- les enseignes font l'objet d'une demande d'autorisation spécifique à déposer en mairie et transmise auprès de l'Architecte des Bâtiments de France dans les périmètres protégés, sinon cette demande doit être faite auprès du maire

type de dispositif :

- Seuls sont autorisés les types de dispositifs suivants :
- enseignes à plat sur un mur ou parallèles au mur,
- enseigne perpendiculaire au mur

nombre

- une enseigne par façade, maximum deux par activité.

implantation

- pour les enseignes à plat sur un mur ou parallèles au mur au niveau de rez-de-chaussée où s'applique l'activité sans déborder sur les allèges des premiers niveaux.
- pour l'enseigne perpendiculaire au mur : sa partie basse doit être à 3,5m du sol de l'espace public. Son débord maximum est de 0,80m.

traitement

- est interdit le caisson lumineux.

- enseignes à plat sur un mur ou parallèles au mur : lettres découpées ou peintes ou sablées sur la vitrine .
- enseigne perpendiculaire au mur : métal découpé ou peint d'une surface maximum de 0,50m²

2-6-5 les pré-enseignes

Rappels :

- *la publicité est strictement interdite.*
- *les pré-enseignes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire, du maire et de l'Architecte des Bâtiments de France dans les périmètres protégés.*

- type de dispositif et nombre

- est autorisé uniquement un dispositif non scellé au sol de type chevalet par activité

- nature et dimension

0,50m de large par 0,70m de haut maximum, support bois ou métal, lettres peintes ou découpées.

- implantation

sur le pas de porte ou sur le domaine public sous réserve de l'accord de la commune.

3 - ENTRETENIR ET RESTAURER LES TOITURES EN TUILES CANAL POUR LE BÂTI TRADITIONNEL,

Les toitures de terre cuite participent au paysage des Frontignes,. Perçues de toute part de l'extérieur comme de l'intérieur leur traitement est primordial pour conserver au paysage bâti sa force et son caractère.

Les toitures en ardoises appropriées au bâti des villas XIX^o doivent rester liées à ces constructions. Elles font l'objet des articles 4 suivants

La création de toiture terrasse est interdite

3-1 LA COUVERTURE EN TUILE CANAL ET SES OUVRAGES ANNEXES

3-1-1 matériau

- Couvrir les toitures (à couvrant et à courant) et les ouvrages annexes (arêtières, faitage, rives, porte-solin) en tuile canal de terre cuite, soit anciennes, soit de couleur, de taille et de texture analogues aux tuiles anciennes.
- Réaliser tous les ouvrages liés à l'étanchéité de la toiture tels que noue, solin, etc...de façon à ce que les matériaux d'étanchéité soient dissimulés.

3-1-2 pente

- De manière générale, les pentes de couverture sont entre 28 et 35%.

3-2 VOLUME, SENS DE FAITAGE ET SURELEVATION

3-2-1 volume, sens de faitage

- Conserver les volumes principaux traditionnels et leur sens de faitage.

3-2-2 versants

- Conserver le ou les versants existants.

Le nombre de versants dépend de la localisation de la construction : angle de deux rues, place...

3-2-3 surélévation

- La surélévation d'un immeuble peut être autorisée et limitée à un niveau en fonction de la hauteur moyenne des couvertures mitoyennes
- Dans tous les cas, les compositions, les matériaux, leur mise en œuvre seront conformes à l'art de bâtir des façades existantes (se reporter à l'article 2).

3-3 PERCEMENTS EN TOITURE - PRISE DE JOUR - VENTILATION

- Apprécier l'implantation de ces ouvrages de façon à ne pas avoir d'impact trop important depuis l'espace public de près comme de loin.

3-3-1 prise de jour

- seuls les percements suivants sont autorisés en toiture :
 - les tabatières en fonte
 - les ouvertures de type "fenêtre de toit" encastrées, de petite dimension (50cm de large x70cm de long) en nombre réduit (selon la composition de l'édifice et sa situation)
 - les dispositifs de type désenfumage, dans le plan du toit.
- Est autorisé le principe de puits de jour couvert en verrière dans le plan du toit.
- Peindre les structures dans une teinte foncée. Proscrire les teintes claires.

3-3-2 ventilations

- Intégrer tous les ouvrages de ventilation dans des douilles en terre cuite.
- Regrouper ou conserver les conduits d'aspiration et d'extraction dans les souches de cheminée existantes, en maçonnerie enduite. Les manchons prolongateurs sont interdits.
- Bâtir tout ouvrage plus important selon le principe de la cheminée.

3-4 CORNICHES, GENOISES, DEBORDS DE TOIT, REPRISE DES EAUX...

3-4-1 corniches et génoises

- Exclure les génoises préfabriquées.

- Préserver, restaurer, restituer les corniches et génoises existantes en utilisant les matériaux et les mises en œuvre conformes à l'art de bâtir ancien.

3-4-2 débords de toit

- Lorsqu'ils sont réalisés avec des chevrons et des voliges apparentes ceux-ci sont peints.
- Il n'y a pas de débord de toit en pignon.

3-4-3 les reprises des eaux.

- Assurer la reprise des eaux pluviales par une gouttière pendante demi ronde en cuivre ou en zinc.
- Réaliser, lorsqu'elles sont nécessaires, les descentes d'eau pluviales en zinc. Elles peuvent être patinées à la pose pour atténuer leur brillance.
- Placer les descentes d'eau aux extrémités des façades en les composant avec l'ensemble de l'élévation.
- Sur l'espace public, elles pourront être équipées d'un dauphin fonte peint dans la tonalité de la façade.

3-5 CHEMINEES

- Maçonner et enduire les souches de cheminées et de ventilation au mortier de chaux naturelle et de sables locaux.
- Proportionner les souches pour qu'elles soient plus larges (mini 1m) qu'épaisses (mini 50cm)
- Réaliser le couronnement en corps d'enduit.
- Réaliser le couvrement par un dispositif de tuiles foraines.

3-6 ANTENNES ET PARABOLES, AUTRES DISPOSITIFS

- Dissimuler pour qu'ils ne soient pas visibles de près comme de loin des espaces publics et des belvédères (bastion des Frontignes, chemin de croix de Saint-Pé-d'Ardet) les antennes hertziennes, les antennes paraboliques ou tout dispositif étranger à la structure bâtie..
- Peindre la parabole et son socle dans la tonalité de leur support
- Utiliser des matériaux mats.
- Les situer en cœur d'îlot, sous combles, dans un aménagement de cour ou de jardin, sur le versant de toit le moins visible et sous le faîtage...
- En réduire le nombre par un dispositif collectif intégré.

4 - ENTRETENIR ET RESTAURER LES TOITURES EN ARDOISE POUR LE BÂTI XIX^e

La création de toiture terrasse est interdite

4-1 LA COUVERTURE EN ARDOISES ET SES OUVRAGES ANNEXES

4-1-1 matériau

- Couvrir les toitures en ardoises naturelles.
et les ouvrages annexes en tuile canal de terre cuite, soit anciennes, soit de couleur, de taille et de texture analogues aux tuiles anciennes.
- Réaliser les , faitage, rives, porte-solin en zinc. Préserver les zingueries, épis de faitage existants.
- Réaliser tous les ouvrages liés à l'étanchéité de la toiture tels que noue, solin, etc...de façon à ce que les matériaux d'étanchéité soient dissimulés.

4-1-2 pente

- De manière générale, les pentes de couverture sont entre 50 % pour les parties courantes et 120% pour les parties verticales selon le type de combles.

4-2 VOLUME, SENS DE FAITAGE ET SURELEVATION

4-2-1 volume, sens de faitage

- Conserver les volumes principaux et leur sens de faitage.

4-2-2 versants

- Conserver le ou les versants existants.
Le nombre de versants varie de deux (rares) à quatre versants principaux.

4-2-3 surélévation

- La surélévation d'un immeuble peut être autorisée et limitée à un niveau en fonction de la hauteur moyenne des couvertures mitoyennes
- Dans tous les cas, les compositions, les matériaux, leur mise en œuvre seront conformes à l'art de bâtir des façades existantes (se reporter à l'article 2).

4-3 LES LUCARNES

4-3-1 les lucarnes

Elles prolongent le mur gouttereau.

- Conserver, restituer ou créer d'après le modèle existant, en cohérence avec la composition de la façade et l'époque de production du bâti.
- Couvrir la lucarne comme le toit.

4-4 PERCEMENTS EN TOITURE - PRISE DE JOUR - VENTILATION

- Apprécier l'implantation de ces ouvrages de façon à ne pas avoir d'impact trop important depuis l'espace public de près comme de loin.

4-4-1 *prise de jour*

- seuls les percements suivants sont autorisés en toiture :
 - les tabatières en fonte
 - les ouvertures de type "fenêtre de toit" encastrées, de petite dimension (50cm de large x70cm de long) en nombre réduit (selon la composition de l'édifice et sa situation)
 - les dispositifs de type désenfumage, dans le plan du toit.
- Est autorisé le principe de puits de jour couvert en verrière dans le plan du toit.
- Peindre les structures dans une teinte foncée. Proscrire les teintes claires.

4-4-2 *ventilations*

- Intégrer tous les ouvrages de ventilation dans des douilles en terre cuite.
- Regrouper ou conserver les conduits d'aspiration et d'extraction dans les souches de cheminée existantes, en maçonnerie enduite. Les manchons prolongateurs sont interdits.
- Bâtir tout ouvrage plus important selon le principe de la cheminée.

4-5 *CORNICHES, DEBORDS DE TOIT, REPRISE DES EAUX...*

4-5-1 *corniches*

- Préserver, restaurer, restituer les corniches existantes en utilisant les matériaux et les mises en œuvre conformes à l'art de bâtir ancien.

4-5-2 *débords de toit*

- Lorsqu'ils sont réalisés avec des chevrons et des voliges apparentes ceux-ci sont peints.
- Il n'y a pas de débord de toit en pignon.

4-5-3 *les reprises des eaux.*

- Assurer la reprise des eaux pluviales par une gouttière pendante demi ronde en cuivre ou en zinc.
- Réaliser, lorsqu'elles sont nécessaires, les descentes d'eau pluviales en zinc. Elles peuvent être patinées à la pose pour atténuer leur brillance.
- Placer les descentes d'eau aux extrémités des façades en les composant avec l'ensemble de l'élévation.
- Sur l'espace public, elles pourront être équipées d'un dauphin fonte peint dans la tonalité de la façade.

4-6 *CHEMINEES*

- Maçonner et enduire les souches de cheminées et de ventilation au mortier de chaux naturelle et de sables locaux.
- Proportionner les souches pour qu'elles soient plus larges (mini 1m) qu'épaisses (mini 50cm)
- Réaliser le couronnement en corps d'enduit.

- Réaliser le couvrement par un dispositif de tuiles foraines.

4-7 ANTENNES ET PARABOLES, AUTRES DISPOSITIFS

- Dissimuler pour qu'ils ne soient pas visibles de près comme de loin des espaces publics et des belvédères (bastion des Frontignes, chemin de croix de Saint-Pé-d'Ardet) les antennes hertziennes, les antennes paraboliques ou tout dispositif étranger à la structure bâtie..
- Peindre la parabole et son socle dans la tonalité de leur support
- Utiliser des matériaux mats.
- Les situer en cœur d'îlot, sous combles, dans un aménagement de cour ou de jardin, sur le versant de toit le moins visible et sous le faîtage...
- En réduire le nombre par un dispositif collectif intégré.

B - INSERER LE BATI NEUF, GERER LE BATI RECENT

L'identité et le caractère de la commune reposent sur le cadre urbain et paysager. La création architecturale d'édifice neuf est encouragée tout en respectant l'alignement sur l'espace public, et en tenant compte du rythme, de la texture, de la volumétrie, de la silhouette de l'ensemble dans lequel elle s'inscrit.

• *Bâti neuf = établir une bonne analyse pour assurer l'intégration urbaine et paysagère*

Pour permettre l'élaboration de projets de construction dans la continuité urbaine et paysagère des villages, l'analyse devra cerner les rythmes parcellaires à maintenir et à manifester dans les éléments de composition de volumétrie et des façades. Elle fera également apparaître le caractère architectural des immeubles voisins auxquels devra s'accorder l'immeuble nouveau, ainsi que les vues majeures dans lesquelles elle s'inscrit.

• *Bâti récent = édifice récent = analyse pour assurer l'insertion paysagère tout en gérant la rupture architecturale.*

Un édifice récent (construit après 1945), peut être en rupture par son architecture et ses matériaux avec les édifices homogènes de l'enveloppe traditionnelle. L'analyse doit mettre en évidence non seulement le parti architectural ayant présidé à sa création, mais aussi le rapport de l'édifice avec les constructions voisines, ainsi que sa localisation dans les vues majeures depuis l'espace public.

1 - ASSURER LES CONTINUITES URBAINES

1-1 L'ORGANISATION PARCELLAIRE DES EDIFICES NEUFS

- Maintenir une organisation dans la parcelle qui se réfère à "l'unité de base".
Faire apparaître cette organisation dans le rythme et la composition des espaces et dans la volumétrie de l'ensemble.

1-2 L'ALIGNEMENT

1-2-1 édifice neuf

- Implanter une façade sur rue
soit sur toute sa longueur
soit sur un pignon
et de façon continue par rapport à l'alignement existant sur le domaine public.

1-2-2 construction récente

- Implanter toute extension
soit de façon à constituer un alignement existant sur le domaine public
soit de façon à organiser des espaces à l'intérieur de la parcelle.

1-3 LE GABARIT ET LA VOLUMETRIE

- Tenir compte pour la volumétrie et les élévations
 - de la hauteur moyenne des constructions riveraines,
 - de l'épannelage liée à la topographie et aux vues

1-3-1 édifice neuf

- Faire correspondre en élévation et en volume, le gabarit et la volumétrie à la valeur moyenne des constructions mitoyennes.

1-3-2 construction récente

- Assurer lors de modification lourde portant sur le gabarit ou la volumétrie une meilleure insertion : versant et pente de toiture, hauteur par rapport aux édifices voisins et aux vues depuis l'espace public, organisation des espaces dans la parcelle en référence à l'unité de base traditionnelle...

1-4 LES MATERIAUX DE FAÇADES, DE MENUISERIES, DE COUVERTURE

- Est interdit l'emploi de matériaux brillants en couverture comme en façades.
- L'emploi de la tuile canal est recommandé dans l'enveloppe des villages.

1-4-1 édifice neuf

- Employer des matériaux de terre cuite : tuiles canal traditionnelles à courant et à couvrant en couverture .
- Peindre les menuiseries.
- Choisir les matériaux et utiliser une palette de couleurs qui se réfèrent aux matériaux traditionnels de façon à assurer la cohérence visuelle du paysage urbain, de près comme de loin.
- Se référer aux échantillons de référence (palette de couleurs) réalisés par la collectivité et le SDAP.
- Effectuer des essais de coloration préalablement à la réalisation de l'ensemble.

1-4-2 construction récente

- Choisir les matériaux et les références de palette de couleur de façon à assurer un compromis entre la cohérence visuelle du paysage urbain, de près comme de loin et la composition architecturale d'origine.
- Choisir les matériaux et utiliser une palette de couleurs qui se réfèrent aux matériaux traditionnels de façon à assurer la cohérence visuelle du paysage urbain, de près comme de loin.
- Se référer aux échantillons de référence (palette de couleurs) réalisés par la collectivité et le SDAP.
- Effectuer des essais de coloration préalablement à la réalisation de l'ensemble.

C - CARACTERISER ET VALORISER L'ESPACE PUBLIC

Les rues, les places, les ruelles, les passages sont destinés à être embellis en conformité avec leur caractère spécifique qui découle notamment de l'époque à laquelle ces espaces ont été créés, ainsi que de l'architecture des édifices qui les ont bordés au fil du temps. Cet embellissement qui doit être au service de ces lieux relève d'un diagnostic et d'un projet.

La démarche de projet dans sa phase de programmation fera plus particulièrement apparaître le caractère particulier des paysages urbains à embellir de façon à fonder les choix. Elle déterminera les éléments à conserver (fontaine, croix, partie de revêtements, arbres...). Notamment pour redécouvrir les revêtements de sol anciens des sondages pourront être effectués.

1 - MAINTENIR ET EVENTUELLEMENT RETABLIR LES DISPOSITIONS QUI STRUCTURENT LA FORME DE L'ESPACE PUBLIC.

Afin de préserver et mettre en valeur l'espace public, on doit dans chaque site et pour chaque opération d'aménagement maintenir et rétablir si besoin :

- les alignements
- le parcellaire
- les gabarits et l'épannelage,
- les pentes et les soutènements.

2- PRESERVER ET VALORISER LES SOLS

2-1 CONNAISSANCE PREALABLE

- Effectuer des sondages de reconnaissance préalablement à toute intervention sur les sols. Les résultats porteront sur les niveaux et la nature des sols anciens, ils pourront être rétablis à l'occasion du projet.

2-2 LA TOPOGRAPHIE

- Respecter la topographie naturelle.
- Conserver la continuité des pentes et des mouvements de sols qui caractérisent les sites des villages des Frontignes.
- Aménager la pente (escaliers, pas d'ânes...) sans nivellement excessif.

2-3 LES MATERIAUX DE TRAITEMENT DE SOL, COMPOSITION

- Conserver et restituer en en tenant le plus grand compte, les anciens revêtements des places, chaussées, ruelles...
- Préférer dans les ruelles un aménagement qui évite l'imperméabilisation des pieds de façade et privilégie des effets d'accompagnements de façade plutôt qu'un dispositif trop axial.

- Utiliser comme revêtement des matériaux naturels analogues aux matériaux d'origine locale : pierre d'origine locale, sables, gravillons....
- Eviter le traitement banalisé des sols en limitant les revêtements à base de bitume au strict nécessaire.
- Le marquage en sol des places destinés aux personnes à mobilité réduite sera limité au logo qui seul sera traité selon la couleur symbole appropriée.
- Eviter les traitements spécifiques liés au stationnement des véhicules : marquage au sol en peinture par exemple, et inclure cet usage dans un traitement général qui donne sa valeur à l'espace public.

3- EQUIPER ET EMBELLIR SANS CONCURRENCER LES FAÇADES PUBLIQUES

3-1 LE MOBILIER URBAIN

- Intégrer le mobilier urbain fonctionnel (banc, poubelle, etc..) dans la composition de l'espace public de manière à ne pas perturber les constructions ou les perspectives intéressantes.
- Intégrer les infrastructures lourdes tels que transformateurs, cabines téléphoniques, abri poubelles et tri sélectif au bâti et à la structure urbaine.
- Intégrer statues, fontaines avec mesure dans la composition, l'embellissement restant au service des monuments ou édifices courants qui bordent l'espace public.

3-2 LES PLANTATIONS

- Préserver, remplacer les plantations existantes correspondant à un plan de composition révélé ou attesté par l'analyse patrimoniale.
- Intégrer des plantations nouvelles dans un projet d'embellissement est possible, si elles restent au service du paysage urbain, de l'architecture et de la composition de l'espace dans lequel elles s'inscrivent.
- Réserver aux lieux d'exception des essences d'exception.
- Accompagner et ponctuer l'espace public par des plantations conduites en treille (vignes, chèvrefeuille, glycine, rosiers..) en pied de façade ou de mur.

3-3 LES RESEAUX

- Enterrer systématiquement les réseaux électriques et téléphoniques, les réseaux câblés.
- Ramener autant que possible l'éclairage public en façade.
- Choisir des lanternes sobres et décliner autant que possible les mêmes types de luminaires (lanternes, projecteurs, candélabres..)

3-4 L'AFFICHAGE ET LA SIGNALÉTIQUE

- La publicité est interdite autour des Monuments historiques.
- Unifier en limitant leur nombre et leur impact les panneaux de signalisation routière et l'affichage public obligatoire.

- Traiter en teinte sombre la face arrière de tous les panneaux.

3-5 L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rappel :

L'occupation du domaine publique est soumise à autorisation par arrêté municipal. Elle ne peut être que temporaire: étal de marché, chaises et tables de bar et de restaurant...

- Aucun dispositif de type vérandas, marquise, store permanent ne sont autorisés.

D - PRESERVER LA COURONNE DE JARDINS ET DE VERGERS, MAINTENIR LES PERCEPTIONS DES LIMITES DE L'ENVELOPPE DE VILLAGE A VALEUR PATRIMONIALE, ET METTRE EN VALEUR LES JARDINS

Dans l'enveloppe des villages, cours, jardins, vergers participent

soit à l'organisation de l'unité bâtie traditionnelle

soit à la perception de la limite du village dense

soit pour les extensions XIX^e, les jardins, ou les parcs font partie intégrantes de la composition et de la qualité des lieux.

Leur structure s'appuie sur la topographie et le type d'espace qu'ils confrontent (façade arrière, murs mitoyens, grande échappée visuelle vers la montagne ou la vallée...). Ils n'ont pas pour vocation d'être bâtis.

Pour les villages, ils jouent un rôle précieux dans la perception des différentes étapes de constitution du bourg et assurent en partie la transition entre grand paysage et le enveloppe construite.

1- CONSERVER, PRESERVER, COMPOSER LES STRUCTURES ET ELEMENTS DE DECOR DES JARDINS

1-1 LES MURS DE CLOTURE ET DE SOUTÈNEMENTS

1-1-1 les murs de clôtures.

Ils sont implantés à l'alignement sur le domaine public, de manière continue.

- Préserver, restituer, restaurer tout mur de clôture existant selon l'art de bâtir traditionnel.
- Construire et maçonner le mur de clôture en moellons de pierres d'origine locale d'une épaisseur d'environ 50cm, sur le domaine public comme sur le domaine privé.
- Enduire le mur de clôture d'un mortier de chaux naturelle et de sables d'origine locale, à pierre rase, ou couvrant.
- Couronner le mur :
 - soit d'une pierre d'origine locale d'épaisseur 15cm
 - soit de pierres posées en bâtière.
- Régler la hauteur du mur de clôture en fonction de la topographie, de la période de production et des murs existants.
 - soit principe de mur bahut d'environ 80cm de haut prolongé d'une grille, pour les aménagements XIX^e
 - soit mur d'une hauteur moyenne de 1,30m à 2m selon la topographie et l'épannelage général.

1-1-2 les soutènements

Dans l'aménagement de la parcelle ils contribuent à la création de terrasse en prolongement de l'habitation. Ils peuvent constituer la clôture sur le domaine public.

- Construire un mur de soutènement en moellons de pierres d'origine locale pour toute modification du terrain naturel.
- Préserver, restaurer et remplacer les murs de soutènements existants.
- Enduire le mur d'un mortier de chaux naturelle et de sables d'origine locale, à pierre rase, ou couvrant.

1-2 LES TERRASSES, LES VERANDAS

1-2-1 les terrasses

Elles sont obtenues par une adaptation de la topographie du jardin.

- Couvrir les sols d'un matériau non brillant, de type terre cuite, pierre, galet, sable, terre végétale ou bois.
- Préserver et restaurer les garde-corps existant. En cas de création, préférer
 - les dispositifs de barreaudage en serrurerie peinte ou en fer battu de géométrie simple,
 - le prolongement du mur de soutènement qui sera couronné selon les dispositions de l'article 1-1-1.

1-2-2 les vérandas

- Faire un projet précis et justifié par le contexte bâti.
- Elles font l'objet d'un projet graphique et descriptif favorisant la légèreté et la discrétion.
- Concevoir et réaliser la structure en métal peint.

1-3 LES PORTES ET PORTILLONS, LES GRILLES

1-3-1 - Portes, portillons, portail

- en bois ou en métal peint.
- Préserver, restaurer ou restituer les dispositifs anciens en place.
- Lorsque le mur de clôture inclut un portillon ou une porte donnant sur le domaine public régler la hauteur du mur doit pour intégrer la hauteur de la porte.
- Préserver, restaurer ou restituer les dispositifs assurant le maintien des portails : colonnes et poteaux en pierres, ensemble bâtis et maçonneries traditionnels plus ou moins décorés de génoises...

1-3-2 Grilles

- Préserver, conserver, restaurer ou restituer les dispositifs existants de grilles en serrurerie de barreaux. Elles sont sobres et exclusivement situées sur les murs de clôture mis en œuvre au XIX^e, début XX^e.
- exclure le grillage.

1-4 LE MOBILIER, FONTAINES, BASSINS ET PISCINES, TREILLES, EDICULES...

1-4-1 *édicules et mobilier de jardin*

- Restaurer les éléments anciens
- sont à préférer les constructions suivantes en bois peint, en métal ou fer forgé, sans utiliser de profilé aluminium brillant:
 - tonnelles
 - pergolas
 - treilles
 - serres.
- Implanter ce bâti, ornement de jardin, dans une composition générale:
 - soit sur une limite mitoyenne,
 - soit sur une limite avec le domaine public
 - soit en articulation avec un mur de soutènement à l'intérieur de la parcelle.

1-4-2 *piscines et bassins*

- A l'usage de la couleur bleue en revêtement de bassin est préféré le vert clair, blanche, grise ou beige.
- limiter la plage à une "sortie de bain" en caillebotis de bois traité par autoclave d'une surface maximale de 2m2 environ.
- Limiter les parties minérales à la margelle. Utiliser des matériaux d'origine locale pour en traiter les margelles, en évitant les matériaux clairs et réfléchissants.
- Intégrer bassins, fontaines et piscine dans la composition du jardin et dans sa topographie.
- Intégrer les dispositifs techniques soit dans un local existant, soit dans les soutènements des terrasses, soit en les enterrant.

2- CONSERVER, PROLONGER, COMPOSER UNE PALETTE VEGETALE EN ACCORD AVEC LE SITE

2-1 ORGANISATION ET NATURE DES JARDINS

- Dans les secteurs de jardins seuls sont autorisés les types d'occupation suivants :
 - jardins d'agrément,
 - jardins potagers,
 - vergers.
- Les parcs et jardins ayant fait l'objet d'un plan de composition attesté devront le respecter, le rétablir par la mise en place de plan de gestion des différentes

masses végétales, afin d'en préserver les masses, les structures et les grandes vues.

2-2 PALETTE VEGETALE, PLANTATION

- Toute coupe, abattage, plantation d'arbres dans ce secteur est soumis à autorisation.
- Est encouragée la plantation de haies mélangées d'essences locales, partiellement conduites (viornes, noisetier, frênes, buis...).
- Les essences végétales doivent rester dans la palette pyrénéenne adaptée aux communes des Frontignes
- Toutefois des distinctions sont à faire entre la palette végétale des villas XIX^e et des palettes plus domestiques du reste des bourgs.
- Lorsque des plans de composition sont connus, on cherchera à préserver ou rétablir la palette végétale d'origine.

habiter et créer des quartiers nouveaux en extension des villages, intégrés dans le paysage.

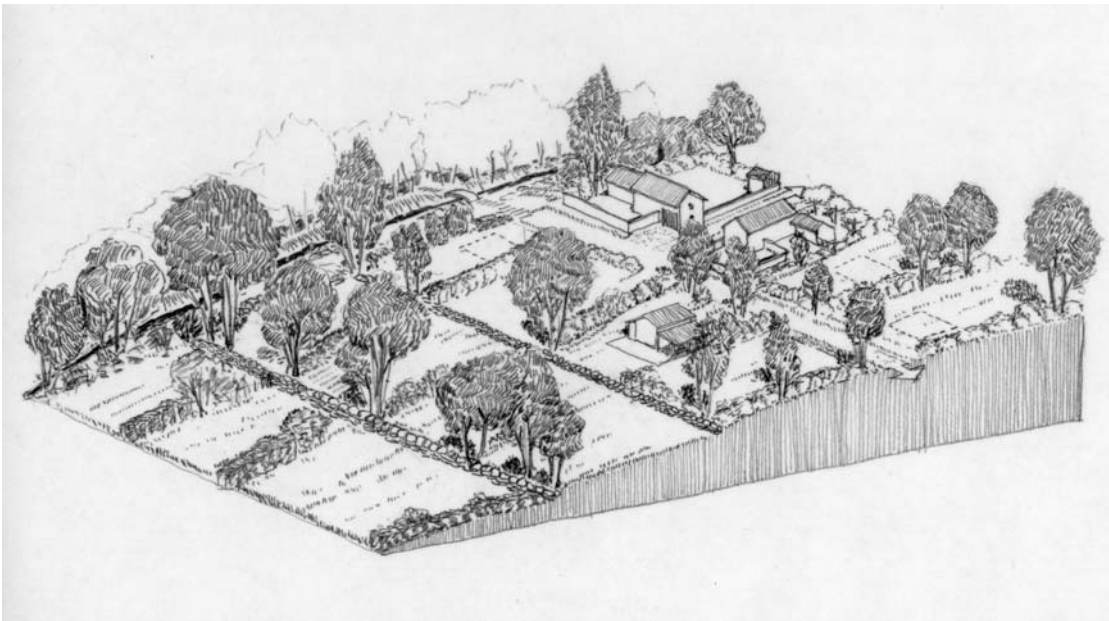
Les extensions récentes se sont développées en dehors selon deux modes :

- l'un sur les parties relativement nivelées se trouve dans la maille bocagère,
- l'autre sur les versants est aujourd'hui rejoint par la forêt.

Le parti retenu pour intégrer, valoriser et développer ces enveloppes et de les délimiter sur le territoire des Frontignes et de leur assigner un ensemble de recommandations paysagères afin d'assurer leur qualité.

Pour ces deux concepts "habiter le bocage" et "habiter la forêt" un ensemble de recommandations est proposé ci-après.

"habiter le bocage"



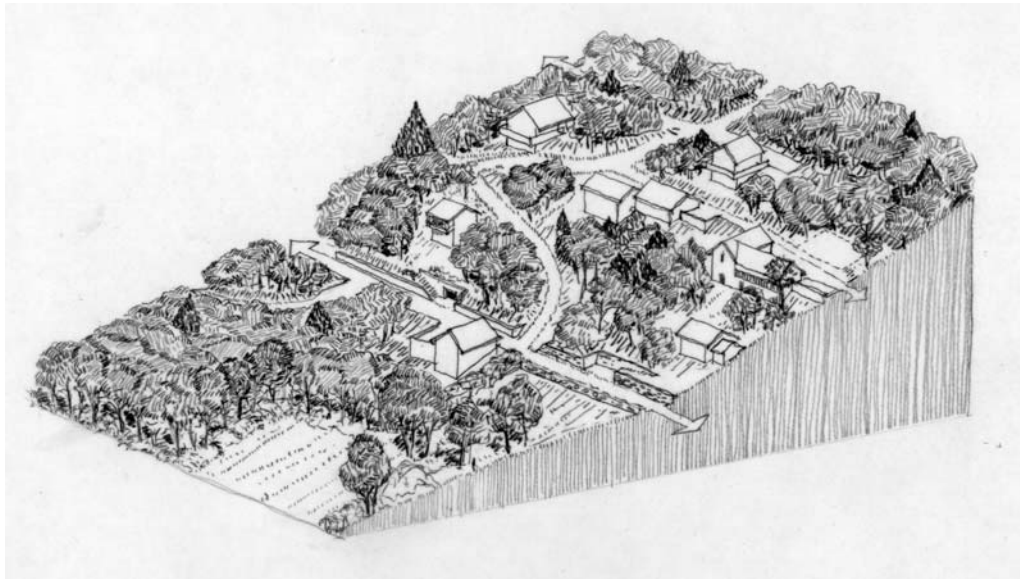
Ce mode s'attache aux terrains relativement plans, aux parcelles à la superficie moyenne (de 1000 à 2000m²). Les préconisations attachées à ce mode d'extension portent sur

- la taille des parcelles et leur délimitation par une palette végétale adaptée,
- l'organisation des édifices dans la parcelle,
- l'implantation en limite ou en retrait par rapport aux voies,
- le traitement des enveloppes bâties (couleur et matériau de toiture, couleur des enduits) en référence à leur environnement.

Un accompagnement des espaces publics, traitement des voies, enfouissement des réseaux, continuité de cheminements et de promenades, incitation à la création de verger est à mettre en place pour valoriser ces enveloppes.

Leur délimitation, comme pour les enveloppes correspondant au bâti dense nécessite un travail à conduire dans le cadre de la mise en œuvre de document d'urbanisme.

"habiter dans la forêt"



Ce mode s'attache aux terrains relativement en pente, aux parcelles à la superficie moyenne (de 1000 à 2000m²).

Les préconisations attachées à ce mode d'extension portent sur

- la taille des parcelles, leur délimitation, leur traitement par un couvert végétal adapté,
- le respect de la topographie en organisant du soutènement et en jouant sur le dénivelé,
- le traitement des voiries,
- l'organisation des édifices dans la parcelle,
- l'implantation en limite ou en retrait par rapport aux voies,
- le traitement des enveloppes bâties (couleur et matériau de toiture, couleur des enduits) en référence à leur environnement.

Un accompagnement des espaces publics, traitement des voies, enfouissement des réseaux, continuité de cheminements et de promenades ,...est à mettre en place pour valoriser ces enveloppes.

Leur délimitation, comme pour les enveloppes correspondant au bâti dense ou à la trame bocagère nécessite un travail à conduire dans le cadre de la mise en œuvre de document d'urbanisme.

A - PERENISER LES QUARTIERS NOUVEAUX ET LES INSERER DANS LE PAYSAGE DES FRONTIGNES ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - S'INSCRIRE DANS LE PAYSAGE PAR UN PARCELLAIRE, DES GABARITS, DES HAUTEURS, UNE VOLUMETRIE, UNE DENSITE, DES MATERIAUX..

1-1 TAILLE, ORIENTATION DES PARCELLES

- Proportionner la taille des parcelles en privilégiant une forme en lanière (plus étroite sur rue)
- Suivre les directions de la parcelle d'origine en cas de redécoupage.

1-2 GABARIT, HAUTEUR

1-2-1 construction neuve

Selon les hauteurs des constructions voisines.

- "habiter la forêt"

Limiter la hauteur de référence des constructions futures à un rez-de-chaussée. Cette hauteur peut s'étager en suivant le dénivelé .

- "habiter le bocage"

Limiter la hauteur de référence des constructions futures à un étage sur rez-de-chaussée.

1-2 -2 construction existante

- La surélévation des constructions existantes est possible : selon le niveau maximal permis par enveloppe et selon les hauteurs des constructions voisines

1-3 VOLUMETRIE

- La largeur de l'édifice est plus importante que sa hauteur.
- Les terrasses en toiture sont interdites.
- les volumes encastrés dans les pentes sont autorisés

1-4 ORIENTATION DU FAITAGE

- Disposer faitage et égout de toit en fonction de la voie principale, selon l'organisation des édifices dans la parcelle.

1-5 IMPLANTATION

1-5-1 par rapport aux voies et emprises publiques

- Il est possible d'implanter les constructions à l'alignement sur l'espace public, en tout ou partie selon l'organisation des édifices et des espaces dans la parcelle.
- une clôture bâtie en tout ou partie sera constituée à la limite de l'espace public.

1-5-2 par rapport aux limites séparatives aboutissant aux voies

- Il est possible d'implanter les constructions sur une limite séparative au moins aboutissant aux voies, en tout ou partie en fonction de l'organisation des édifices et des espaces dans la parcelle.

1-5-3 fond de parcelle constituant la limite urbaine

- Interdire toute implantation de construction en limite de fond de parcelle constituant la limite urbaine.

2- ORGANISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN

- Par enveloppe un schéma pourra être proposé (action) dans ce cas suivre le schéma de secteur.

3- CONSTITUER LES NOUVELLES LIMITES URBAINES

Pour assurer la transition entre espace bâti et espace non bâti des interventions publiques peuvent être nécessaires : création ou reprise d'un fossé, remise en service ou création de chemin... Dans ce cas les accompagnements végétaux font partie du dispositif :

- Utiliser des palettes végétales cohérentes :
"habiter le bocage"
"habiter la forêt"
palette liée à l'eau (frênes, aulnes saules...) pour les fossés, palette comprenant des frênes, noisetiers, viornes pour le bocage, frênes, chênes, pins hêtres pour la forêt

Pour les constructions privées, existantes ou à venir, ce sont les arrières des parcelles qui sont appelées à créer ces limites urbaines. Un soin particulier dans la clôture et dans la palette végétale sera demandé.

- Suivre le schéma de secteur lorsqu'il existe.
- les limites vers les espaces de forêt ou de bocages sont traitées soit
- par des haies bocagères ou des clôtures de type pastoral
- par des boisements de lisière.
- des murs de pierre, en cas de soutènement sont possibles

B - ETENDRE L'EXISTANT ET INSERER LE BATI NEUF.

Dans ces secteurs d'extension récentes la création architecturale est encouragée tout en respectant une composition de la parcelle qui crée de l'espace public, et en tenant compte du rythme, de la texture, de la volumétrie, de la silhouette de l'ensemble dans lequel elle s'inscrit, car il s'agit d'accompagner et non de concurrencer le paysage existant..

1 - ASSURER LES CONTINUITES DU PAYSAGE URBAIN

1-1 LE RESPECT DE LA TOPOGRAPHIE

- Intégrer le volume bâti à la pente naturelle sans talus ni remblais.

1-2 LES MATERIAUX DE FAÇADES, DE MENUISERIES, DE COUVERTURE

- Est interdit l'emploi de matériaux brillants en couverture comme en façades.
- Créer des terrasses en toiture est interdit.

1-2-1 construction neuve

- Employer des matériaux de terre cuite : tuiles canal traditionnelles à courant et à couvrant en couverture,
- peindre les menuiseries.
- Choisir les matériaux et utiliser une palette de couleur qui se réfèrent aux matériaux traditionnels de façon à assurer la cohérence visuelle du paysage urbain, de près comme de loin.
- Se référer aux échantillons de référence (palette de couleurs) réalisés par la collectivité et le SDAP

1-2-2 construction récente

- Choisir les matériaux et les références de palette de couleur de façon à assurer un compromis entre la cohérence visuelle du paysage urbain, de près comme de loin et la composition architecturale d'origine.
- En couverture, en cas de reprise de charpente, ou lorsque la charpente existante le permet utiliser de la tuile canal
- Choisir les matériaux et utiliser une palette de couleurs qui se réfèrent aux matériaux traditionnels de façon à assurer la cohérence visuelle du paysage urbain, de près comme de loin.
- Se référer aux échantillons de référence (palette de couleurs) réalisés par la collectivité et le SDAP.

1-3 ANTENNES ET PARABOLES, AUTRES DISPOSITIFS

- Dissimuler pour qu'ils ne soient pas visibles de près comme de loin des espaces publics et de l'étang, les antennes hertziennes sous combles, les antennes paraboliques ou tout dispositif étranger à la structure bâtie..
- Peindre la parabole et son socle dans la tonalité de leur support
- Utiliser des matériaux mats.
- Les situer en cœur d'îlot, dans un aménagement de cour ou de jardin, sur le versant de toit le moins visible et sous le faîtage...
- En réduire le nombre par un dispositif collectif intégré.

C - CARACTERISER ET VALORISER L'ESPACE PUBLIC POUR SE RACCORDER A CELUI DES BOURG ET ANCIENS,

Les extensions se sont réalisées par adjonction d'opérations dont les voiries sont souvent concurrentes (en termes de dimensionnement, de traitement) avec les voies majeures de desserte. Une hiérarchisation doit être préalablement à toute valorisation envisagée pour :

- supprimer l'effet de brouillage que ces traitements génèrent,
- assurer les continuités et les diversité de cheminement indispensables à tout espace urbain.

Les espaces fonctionnels de service (stationnement, point de collecte des déchets par exemple..) les ruelles, les passages sont destinés à être embellis en conformité avec les caractères spécifiques des espaces du bourg et dans leur partie "ancienne". Certains cheminements anciens sont intégrés dans les extensions récentes et permettent une liaison avec les espaces non bâtis environnants .

Cet embellissement qui doit être au service de l'ensemble (partie ancienne et récente) relève d'un projet.

Le programme dans ce cas fera plus particulièrement apparaître le caractère particulier des paysages urbains à embellir de façon à fonder les choix. Il déterminera les éléments à conserver (fontaine, croix, partie de revêtements, arbres, palette végétale..)

1 - COMPOSER ET PREVOIR DES ESPACES QUI SE RACCORDENT ET CONSERVENT LES DISPOSITIONS QUI STRUCTURENT LA FORME DE L'ESPACE PUBLIC.

- Afin de préserver et mettre en valeur l'espace public on doit dans chaque site et pour chaque opération d'aménagement maintenir :
 - les alignements,
 - les continuités de cheminements
 - le parcellaire
 - les gabarits et l'épannelage
 - les pentes et les soutènements.

2- COMPOSER DES SOLS QUI VALORISENT ET ACCOMPAGNENT L'ESPACE PUBLIC

2-1 LA TOPOGRAPHIE

- Respecter la topographie naturelle
- Conserver la continuité des pentes et des mouvements de sols qui caractérisent les sites des Frontignes
- Aménager la pente (escaliers, pas d'ânes...) sans nivellement excessif

2-2 LES MATERIAUX DE TRAITEMENT DE SOL, COMPOSITION

- Conserver et restituer lorsqu'ils pourront être connus les anciens revêtements des chemins d'origine locale...
- Utiliser en revêtement pour les chemins à caractère rural, forestier ou piéton, des revêtements de sols d'origine locale : pierre, caillou, gravillons, sables ou terre stabilisée, bois en présence d'eau ou de sol instable.
- Mettre en œuvre pour le traitement des sols des chaussées destinées au trafic routier une déclinaison cohérente de matériaux d'origine locale (dans leur granulométrie et dans leur mise en œuvre) selon leur usage et leur importance. Exclure les enrobés dense ou béton bitumeux en revêtement de surface au profit d'enduits superficiels mettant en œuvre des granulats d'origine locale.
- Eviter le traitement banalisé des sols en limitant les revêtements à base de bitume au strict nécessaire.
- Eviter les traitements spécifiques liés au stationnement des véhicules : marquage au sol en peinture par exemple, et inclure cet usage dans un traitement général qui donne sa valeur à l'espace public.
- Le marquage au sol des places destinées aux personnes à mobilité réduite sera limité au logo qui seul sera traité selon la couleur symbole appropriée.

3- EQUIPER ET EMBELLIR SANS CONCURRENCER LES FAÇADES SUR L'ESPACE PUBLIC

3-1 LE MOBILIER URBAIN

- Intégrer le mobilier urbain fonctionnel (banc, poubelle, etc..) dans la composition de l'espace public de manière à ne pas perturber les constructions ou les perspectives intéressantes.
- Intégrer les infrastructures lourdes tels que transformateurs, cabines téléphoniques, abri poubelles et tri sélectif au bâti et à la structure urbaine (dans la continuité de murs maçonnés de pierre par exemple)
- Intégrer statues, fontaines, élément décoratif avec mesure dans la composition, l'embellissement restant au service des vues ou des édifices courants qui bordent l'espace public.

3-2 LES PLANTATIONS

- Intégrer des plantations nouvelles dans un projet d'embellissement est possible, si elles restent au service du paysage urbain, de l'architecture et de la composition de l'espace dans lequel elles s'inscrivent.
- Réserver aux lieux d'exception des essences d'exception.
- Accompagner et ponctuer l'espace public par des plantations adaptées en restant "rustique" et en évitant les essences trop horticoles.

3-3 LES RESEAUX

- Enterrer systématiquement les réseaux électriques et téléphoniques, les réseaux câblés.
- Ramener autant que possible l'éclairage public en façade.
- Choisir des lanternes sobres et décliner autant que possible les mêmes types de luminaires (lanternes, projecteurs, candélabres..)

3-4 L'AFFICHAGE ET LA SIGNALÉTIQUE

- La publicité est interdite.
- Unifier en limitant leur nombre et leur impact les panneaux de signalisation routière et l'affichage public obligatoire.
- Traiter en teinte sombre la face arrière de tous les panneaux.

3-5 L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rappel :

L'occupation du domaine public est soumise à autorisation par arrêté municipal . Elle ne peut être que temporaire: étal de marché, chaises et tables de bar et de restaurant...

- Aucun dispositif de type vérandas, marquise, store permanent ne sont autorisés.

D - PRESERVER UNE ORGANISATION DANS LES PARCELLES ET METTRE EN VALEUR LES JARDINS,

1 - PRESERVER L'ORGANISATION DE DIFFERENTS ESPACES EXTERIEURS A L'INTERIEUR DES PARCELLES

- Organiser le ou les édifices à l'intérieur de la parcelle afin d'articuler différents espaces à l'aide complémentaire de murs de pierre, haie, composition de jardin etc...

2 - ASSURER UNE TRANSITION ET UNE LIMITE VERS LES ESPACES NATURELS ENVIRONNANTS GRACE AUX JARDINS DE MAISONS

2-1 LES MURS DE CLOTURE ET DE SOUTÈNEMENTS

2-1-1 les murs de clôtures.

- Ils sont implantés à l'alignement sur le domaine public, de manière continue.
- Préserver, restituer, restaurer tout mur de clôture existant selon l'art de bâtir traditionnel.
- Construire et maçonner le mur de clôture en moellons de pierres d'origine locale d'une épaisseur d'environ 50cm, sur le domaine public comme sur le domaine privé.
- Enduire le mur de clôture d'un mortier de chaux naturelle et de sables d'origine locale, à pierre rase, ou couvrant.
- Couronner le mur de pierres posées en bâtière.
- Régler la hauteur du mur de clôture en fonction de la topographie et des murs existants.

2-1-2 les soutènements

- Dans l'aménagement de la parcelle, ils contribuent à la création de terrasse en prolongement de l'habitation. Ils peuvent dans certains cas constituer la clôture sur le domaine public.
- Construire un mur de soutènement en moellons de pierres sèche d'origine locale pour toute modification du terrain naturel.
- Préserver, restaurer et remplacer les murs de soutènements existants.

2-2 LES TERRASSES, LES VERANDAS

2-2-1 les terrasses

- Elles sont obtenues par une adaptation de la topographie du jardin.

- Couvrir les sols d'un matériau non brillant, de type terre cuite, pierre, galet, sable, terre végétale ou bois.
- Eviter les garde corps au dessin complexe, préférer le prolongement de la maçonnerie de pierre.
- Peindre les garde-corps.

2-2-2 *les vérandas*

- Inclure dans le volume du bâti la création de toute véranda.
- Peindre les structures.

2-3 LES PORTES ET PORTILLONS

- Réaliser portes, portails et portillons en bois ou en métal . Les peindre.
- Ponctuellement, le mur de clôture peut inclure un portillon ou une porte donnant sur le domaine public. Dans ce cas, la hauteur du mur doit au moins régner pour intégrer la hauteur de la porte.

2-4 LE MOBILIER, FONTAINES, BASSINS ET PISCINES, TREILLES, EDICULES...

2-4-1 *édicules et mobilier de jardin*

- Autoriser seules les constructions suivantes de bois ou de métal ou fer forgé, sans utiliser de profilé aluminium brillant:
 - tonnelles
 - pergolas
 - treilles
 - serres.
- Implanter ce bâti de jardin :
 - soit sur une limite mitoyenne,
 - soit sur une limite avec le domaine public, sauf dans le cas des fonds de parcelles formant la limite urbaine.
 - soit en articulation avec un mur de soutènement à l'intérieur de la parcelle.

2-4-2 *piscines et bassins*

- Mettre en œuvre un revêtement intérieur des pièces d'eau de teinte vert clair, blanche, grise ou beige plutôt que bleu..
- limiter la plage à une "sortie de bain" en caillebotis de bois traité par autoclave d'une surface maximale de 2m2 environ.
- Limiter les parties minérales à la margelle. Utiliser des matériaux d'origine locale pour en traiter les margelles, en évitant les matériaux clairs et réfléchissants.
- Intégrer bassins, fontaines et piscine dans la composition du jardin et dans sa topographie.
- Intégrer les dispositifs techniques soit dans un local existant, soit dans les soutènements des terrasses, soit en les enterrant.

3- CONSERVER, PROLONGER, COMPOSER UNE PALETTE VEGETALE EN ACCORD AVEC LE SITE

3-1 ORGANISATION ET NATURE DES JARDINS

- Dans les secteurs de jardins seuls sont autorisés les types d'occupation suivants :

- jardins d'agrément,
- jardins potagers,
- vergers.

3-2 PALETTE VEGETALE, PLANTATION

- Toute coupe, abattage, plantation d'arbres dans ce secteur sont soumis à autorisation.
- Les essences végétales doivent rester dans la palette adaptée à l'enveloppe et au secteur des Frontignes.
- Est encouragée
"habiter le bocage" : la plantation de haies mélangées d'essences locales : frênes, viornes, noisetier..
- "habiter la forêt" : frênes, châtaignier, pins, chênes...

Entretien et valoriser les structures du paysage

• Objectifs généraux :

Préserver le caractère paysager des Frontignes nécessite de conduire un certain nombre d'actions en tenant compte des éléments qui caractérisent ce paysage. Les préconisations suivantes peuvent servir de cadre de compréhension et de ligne de conduite.

Ces caractères résultent d'un façonnage cohérent dû à la géographie et la culture humaine. Ils renferment sûrement encore aujourd'hui des traces d'occupation anciennes (sites gallo romains) qui ont contribué à sa structure. Les chemins, les éléments naturels (topographie, roche, ruisseaux, rivières, vallées..) qui ont permis découpage et organisation des sols dans le temps sont toujours présents.

Ce paysage est constitué pour l'essentiel par des parcelles à vocations agricoles et forestières, des parcelles non cultivées anciens parcours des troupeaux, dont la vocation est d'être préservées de toute construction.

L'objectif d'évolution de ce secteur est de recevoir :

- des activités agricoles compatibles avec la géographie, l'environnement et le caractère du site,
- des équipements destinés à conduire et gérer la fréquentation publique des espaces naturels et agricoles dans le respect de leur environnement, des milieux naturels et de leur caractère.

Cet objectif d'évolution s'accompagne d'une volonté d'éviter la banalisation de ce paysage en respectant ses structures.

A - PRÉSERVER LA STRUCTURE QUI FAIT L'IDENTITÉ DU PAYSAGE : TOPOGRAPHIE, MURS DE SOUTÈNEMENT, CHEMINS ET ROUTES, RUISSEAUX ET CANAUX, RIVIÈRE....

1 - CONSERVER AU DÉCOUPAGE PARCELLAIRE LA TAILLE, LA GÈOMETRIE, L'ORIENTATION DES LIMITES QUI STRUCTURENT LE PAYSAGE

Le dècoupage parcellaire a èvolué dans le temps. Il rèsulte de :

- grandes directions donnèes par la topographie et les èlèments naturels
- dècoupages antiques, orientès et parfois gèométriques qui ont prèsidè à l'organisation de son exploitation
- la superficie dictèe par la capacitè du travail humain à la journèe, selon le type de culture,
- redècoupages lèguès par le XIX^e siècle et l'organisation cadastrale de la propriètè foncière

Pour ces raisons, la taille et l'orientation des parcelles constituent un caractère paysager qu'il s'agit de prèserver.

1-1 TRACE , TAILLE ET GÈOMETRIE DES PARCELLES

- Prèserver, restaurer, èventuellement restituer lorsqu'il en subsiste des traces, les limites construites de parcelle mème en cas de regroupement.

Il s'agit de conserver un paysage au parcellaire plutòt petit, en conservant le rythme paysager apportè par les limites de chacune. Ces effets de limites peuvent s'obtenir gràce à la prèservatiòn de la maille bocagère (frènes, viornes, noisetiers, saules...selon la nature des milieux)

1-2 ENCLOSE ET PROTÈGER, "CONSTRUIRE "LES LIMITES DE PARCELLE

1-2-1 murs

Dans les secteurs des versants, sur les parcelles proches des villages à vocation potagère, des murs protègeaient les cultures. Dans les secteurs de fond de vallèe soit les ruisseaux et canaux de drainage, soit les murets le long des chemins assuraient cette protection.

- Prèserver et rèhabiliter tout ouvrage de pierre ou de maçonnerie de pierre existant .
- Planter à la limite du domaine public, ou à la limite entre deux parcelles de manière continue tout mur en maçonnerie de pierre faisant office de clòture.
- Règler la hauteur du mur de clòture en fonction de la topographie et des murs existants.
- Construire en maçonnerie de moellons de pierres d'origine locale le mur de clòture d'une èpaisseur d'environ 50cm, sur le domaine public comme sur le domaine privè.

- cette maçonnerie doit être réalisée à pierre sèche, dans les parties agricoles, elle peut être au mortier de chaux naturelle lorsqu'il s'agit des jardins vivriers, dans ce cas ils peuvent être enduits à pierre rase ou couvrant.
- Couronner le mur réalisé au mortier de chaux :
 - soit d'une pierre d'origine locale d'épaisseur 15cm
 - soit de pierres posées en bâtière.

1-2-2 clôture

- Sont souhaitables les clôtures légères de type pastoral constituées par un piquet bois et un ou trois fils métalliques horizontaux., à usage agricole et liées à l'élevage.

1-2-3 haie végétale

Elles font partie du paysage des fonds de vallée, des versants nivelés et drainés. Elles peuvent accompagner souvent les soutènements (sur leur tête). Elles bordent les limites entre parcelles, les cheminements ou soulignent la présence de l'eau . La palette végétale dépend de la localisation :

- *frênes, qui servaient également au troupeau*
- *ripisylve de saules et de frênes pour les secteurs proches de l'eau*
- *noisetiers, viornes, frênes*
- les haies et plantations existantes doivent être préservées ou remplacées par des plantations d'essences mélangées issues de la même palette végétale . En cas de création, on tiendra compte du milieu environnant. Les haies seront mélangées en respectant une palette végétale locale.

2 - RESPECTER LA TOPOGRAPHIE

- Aménager la pente sans nivellement excessif
- Accompagner toute intervention sur la topographie par un soutènement maçonné en pierres d'origine locale, dont la modénature s'apparente aux mises en œuvre traditionnelles, que cette intervention soit dans ou en limite de parcelle.

3 - PRESERVER ET HIERARCHISER LES TRACES VIAIRES

Les chemins, les routes résultent pour la plupart de tracés anciens plus ou moins rectifiés selon l'évolution des modes de transport. Par leur caractère dimensionnel d'une part et par leur traitement d'autre part ils traduisent des usages fonctionnels. La place grandissante donnée à l'automobile tend à banaliser les réseaux viaires.

Dans les Frontignes, ce réseau a conservé sa diversité.

3-1 PRESERVER LES TRACES ET STRUCTURES ANCIENS

- Conserver intégralement les éléments de structure (murs et soutènement de pierre, plantation, fossé..) quelle que soit la voie.
- S'appuyer sur le maillage de voies existant au cadastre napoléonien en cas de création de nouveau tracé.

3-2 ADAPTER LE REVETEMENT A L'USAGE SANS BANALISER

- Utiliser en revêtement pour les chemins à caractère rural, forestier ou piéton, des revêtements de sols d'origine locale : pierre, caillou, gravillons, sables ou terre stabilisée, bois en présence d'eau ou de sol instable.
- Mettre en œuvre pour le traitement des sols des chaussées destinées au trafic routier une déclinaison cohérente de matériaux d'origine locale (dans leur granulométrie et dans leur mise en œuvre) selon leur usage et leur importance. Exclure les enrobés dense ou béton bitumeux en revêtement de surface au profit d'enduits superficiels mettant en œuvre des granulats d'origine locale.

4 - PRESERVER RUISSEAUX, FOSSES ET CANAUX, PETITS OUVRAGES LIES A L'EAU

4-1 PRESERVER ET VALORISER LES TRACES ET LES OUVRAGES

- Préserver, restaurer, restituer les tracés et ouvrages existants
 - liés au captage de l'eau: source et bassins, abreuvoirs, fontaines, puits, etc..
 - liés au franchissement de l'eau (pont, ..)
 - liés au drainage : rigoles, fossés,

dans le respect de l'art de bâtir et des matériaux qui les caractérisent. Se référer aux articles correspondant au thème : conserver, restaurer, mettre en valeur le bâti ancien existant dans l'enveloppe du village notamment les articles sur les murs maçonnés en pierre et les ouvrages en pierre.

4-2 "TENIR" ET ACCOMPAGNER LES BERGES

Les berges des ruisseaux, des canaux, portent les marques de la présence de l'homme et de la violence du milieu. Lorsque cela est nécessaire pour éviter l'érosion des

ouvrages de maçonnerie de pierre ont été édifiés. La construction de tels ouvrages est limitée, cette "limitation" doit être la règle.

4-2-1 par des ouvrages construits

- Est interdite : la mise en œuvre d'enrochement destiné à rester visible, sans projet paysager.
- Préserver, restaurer, restituer lorsqu'ils existent la construction de maçonnerie de pierre le long des canaux et ruisseaux.
- Construire des murs en maçonnerie de pierre d'origine locale dont la modénature se réfère aux murs anciens dans le cas de tenue de berge de ruisseaux, canaux.....
- Mettre en œuvre des techniques environnementales adaptées pour lutter contre l'érosion des berges., lorsqu'une construction de maçonnerie de pierre n'est pas nécessaire.

4-2-2 par une gestion raisonnée de la ripisylve

- Etablir et suivre un plan de gestion de la ripisylve des ruisseaux pour préserver de manière raisonnée (sans que leur présence ne contribue pas à la destruction des berges ou des milieux) une palette végétale liée à l'eau et participant à la dynamique végétale spécifique de la rivière et des ruisseaux.

B - EQUIPER ET VALORISER EN COHERENCE AVEC LA STRUCTURE DU PAYSAGE...

Pour équiper et valoriser ce secteur en cohérence avec son caractère paysager et les enjeux de développement qualitatifs intégrés dans la charte paysagère les préconisations suivantes sont proposées:

1 - INTEGRER LES EQUIPEMENTS

1-1 RESEAUX

- Enterrer les réseaux électriques et téléphoniques, les réseaux câblés.
- Les antennes sont interdites

1-2 PUBLICITE ET SIGNALISATION

1-2-1 publicité et préenseignes

- La publicité est interdite.
- Les pré-enseignes sont interdites

1-2-2 signalisation

- Unifier en limitant leur nombre et leur impact les panneaux de signalisation routière, panneaux d'information et de jalonnement liés aux activités de nature. La face arrière de tous les panneaux sera traitée en teinte sombre.

1-3 OUVRAGES LIES A L'ACTIVITE FORESTIERE ET A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

L'ensemble des dispositifs présidant à la lutte contre l'incendie, particulièrement dans les zones naturelles doit faire l'objet d'un plan d'ensemble et d'une réflexion préalable à toute implantation de façon à être composé au mieux .

1-4 OUVRAGES LIÉS A L'ACCUEIL DU PUBLIC

1-4-1 -les panneaux d'information, le jalonnement.

- Les intégrer dans un schéma d'ensemble
- Les regrouper et les installer de préférence sur les murs lorsqu'ils existent ou sur des supports bois.
- Traiter la face arrière des panneaux en teinte sombre.

1-4-2 - les aires de stationnement

- Faire en sorte que leur perception soit impossible à l'échelle du grand paysage
- Les organiser dans un plan de composition d'ensemble.
- Exclure les produits bitumineux en revêtement de surface et éviter des traitements de revêtement banalisants.
- Intégrer de petites unités, plutôt qu'une masse importante (par exemple : respecter la taille et le rythme des parcelles, intégrer un stationnement linéaire sur un bas-côté en herbe...

1-4-3 - les sanitaires, point d'accueil, point d'eau.

- Leur création doit s'inscrire dans une composition d'ensemble.
- Les intégrer dans des constructions existantes.
- En cas de création d'édifice :
 - est interdit l'usage de matériaux clairs, brillants ou réfléchissants.
 - Employer de la terre cuite en couverture.
 - Peindre les menuiseries
 - S'adapter à la topographie sans talus ni remblais.
- Choisir les matériaux et utiliser une palette de couleur qui se réfèrent aux matériaux traditionnels de façon à assurer la cohérence visuelle du paysage urbain, de près comme de loin.
- Se référer aux échantillons de référence (palette de couleurs) réalisés par la collectivité et le SDAP.

1-5 OUVRAGES LIES AUX ACTIVITES DE PECHE, DE " NAUTISME".

- Limiter les sites d'accès à l'eau aménagés (abords du lac de Saint-Pé d'Ardet, Garonne..)
- Accompagner toute intervention sur la topographie par un soutènement maçonné en pierres d'origine locale, dont la modénature s'apparente aux mises en œuvre traditionnelles.
- Mettre en œuvre des ouvrages en bois pour les pontons, pérés ou ouvrages à implanter dans l'eau: les limiter strictement à un plan horizontal sans élévation.

1-6 MOBILIER URBAIN

- Intégrer le mobilier urbain fonctionnel (banc, poubelle, etc..) dans la composition de chaque lieu de manière à ne pas perturber le site ou les perspectives intéressantes (par exemple intégrer le banc dans un mur..).
- Intégrer les infrastructures lourdes tels que transformateurs, conteneurs de tri sélectif dans un aménagement composé et "construit" s'appuyant sur la présence de soutènement et de mur maçonné en pierre d'origine locale respectueux de l'art de bâtir traditionnel.
- Préserver et restaurer, les croix marquant les jonctions de chemin.

2 - ADAPTER LA PALETTE VEGETALE EN CAS DE CREATION

2-1 LES BOISEMENTS

Dans les espaces naturels correspondant aux anciens parcours pastoraux , la palette végétale doit être au service de la dynamique végétale de reconquête. Selon l'orientation des versants et la composition des sols, se référer au cortège du chêne vert ou du chêne pédonculé.

2-2 LES PARCELLES A VOCATION AGRICOLE

- Dans les secteurs agricoles des fonds de vallées : les paysages ont pour vocation de rester ouverts. Les cultures traditionnelles y sont la prairie et les céréales. Des arbres fruitiers accompagnent ces prairies naturelles : pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers.
- Rappel : les haies et plantations existantes doivent être préservées ou remplacées par des plantations d'essences mélangées issues de la même palette végétale (églantiers, aubépines, viornes, cornouillers...) En cas de création, on tiendra compte du milieu environnant. Les haies seront mélangées en respectant une palette végétale locale.

2-3 LES SECTEURS DE VERGERS PROCHES DES VILLAGES OU DES ENVELOPPES D'HABITAT CONTEMPORAIN.

Rappel :

- Décliner une palette végétale qui assure progressivement l'articulation entre milieu habité et milieu naturel pour le secteur en contact avec les parties urbanisées.